

Rapport annuel 2024-2025

Jouer ensemble pour faire gagner le Québec

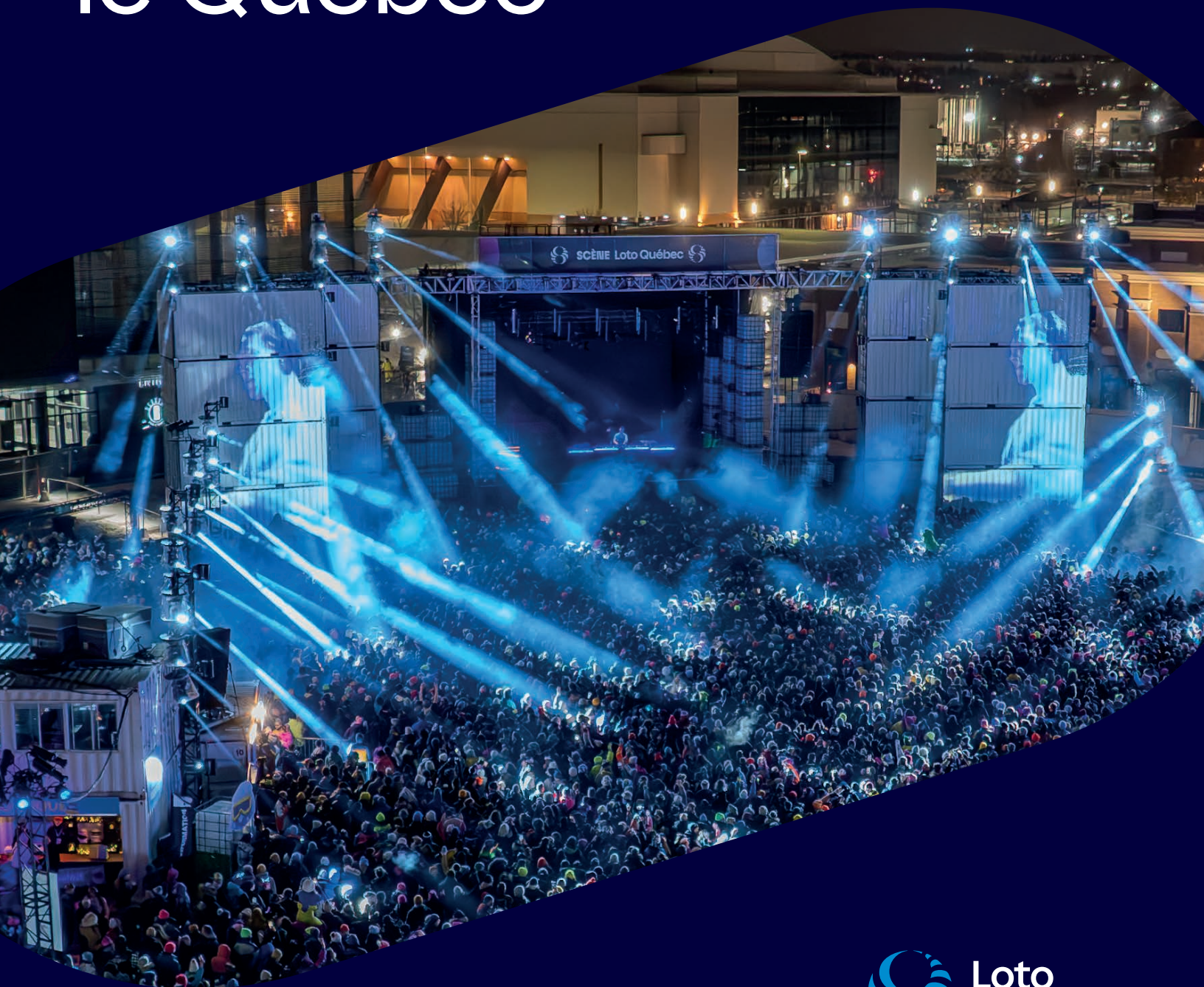




Table des matières

4	Notre mission et notre vision
5	Nos valeurs
6	Chiffres clés
8	Nos contributions
9	Messages
12	Organigramme
14	Revue de nos activités
54	Finances
55	Revue financière
61	États financiers consolidés
101	Gouvernance
102	Conseil d'administration et secrétariat général
108	Rapports du conseil d'administration et de ses comités
117	Politiques et lois
120	Gestion des risques d'entreprise
121	Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance
123	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales
133	Suivi des actions du plan de responsabilité sociale 2023-2028

Notre mission

Gérer l'offre de jeux de hasard et d'argent de façon efficiente et responsable en favorisant l'ordre, la mesure et l'intérêt de la collectivité québécoise.

Notre vision

Jouer ensemble pour faire gagner le Québec.





Simplicité

La simplicité se vit dans l'ensemble de notre organisation et se reflète dans l'expérience que nous offrons tant à notre clientèle qu'à nos équipes.



Proximité

La proximité se traduit par les liens précieux et authentiques que nous tissons avec les Québécoises et les Québécois, qu'ils soient nos clients, nos employés, nos collaborateurs, nos partenaires ou toute autre partie prenante.



Audace

L'audace contribue au développement de notre plein potentiel en étant source d'ambition et d'innovation.



Intégrité

L'intégrité est au cœur de notre fonctionnement. Elle guide toutes nos actions et encadre toutes nos décisions.

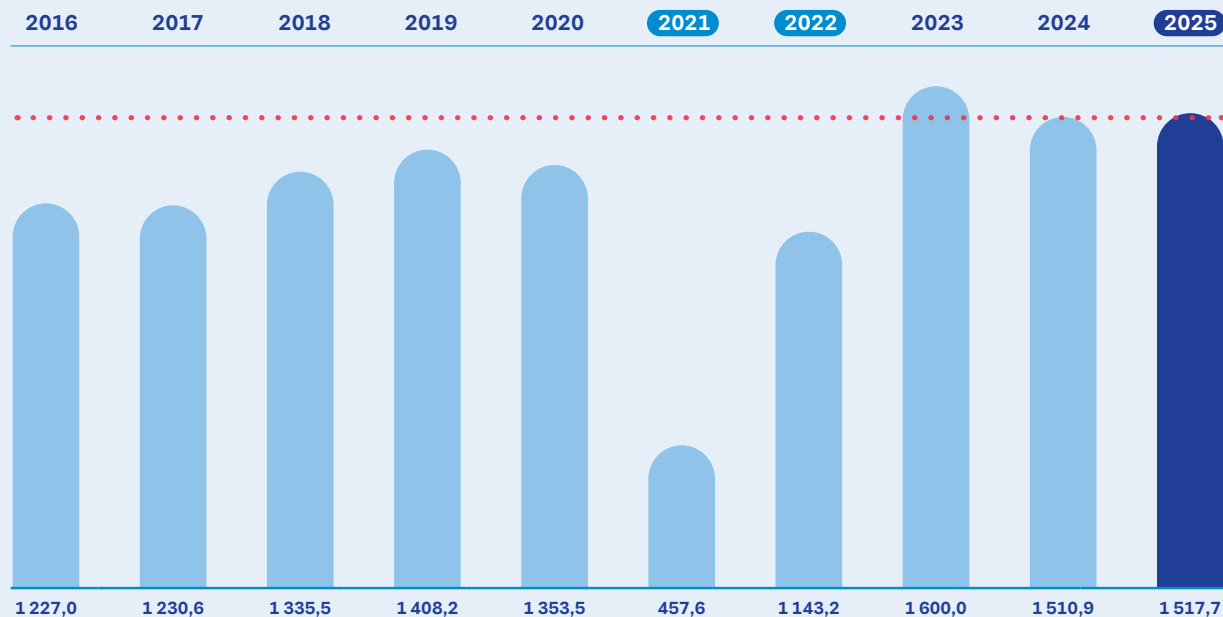
Chiffres clés

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Produits totaux	2 992 913	2 932 280	60 633	2,1
Loteries	960 844	958 787	2 057	0,2
Casinos et salons de jeux	1 202 133	1 108 814	93 319	8,4
Établissements de jeux	852 707	885 525	(32 818)	(3,7)
Transactions intragroupe	(22 771)	(20 846)	(1 925)	(9,2)
Bénéfice brut	2 457 728	2 398 397	59 331	2,5
Charges totales	940 076	887 475	52 601	5,9
Résultat net	1 517 652	1 510 922	6 730	0,4
Dividende	1 514 652	1 507 922	6 730	0,4
Autres sommes versées aux gouvernements du Québec et du Canada	190 691	189 326	1 365	0,7
Total des actifs	1 360 875	1 144 661	216 214	18,9
Capitaux propres	329 359	266 745	62 614	23,5

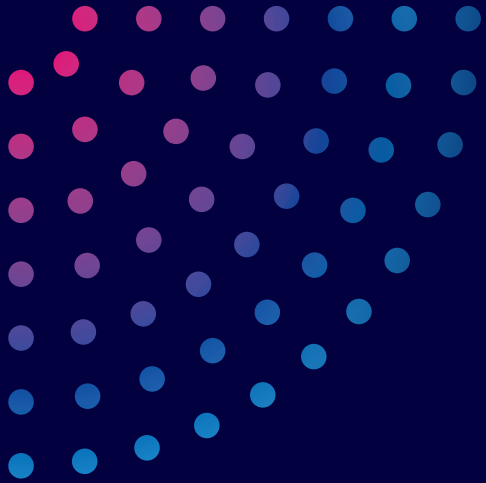
Résultat net

(En millions de dollars canadiens)

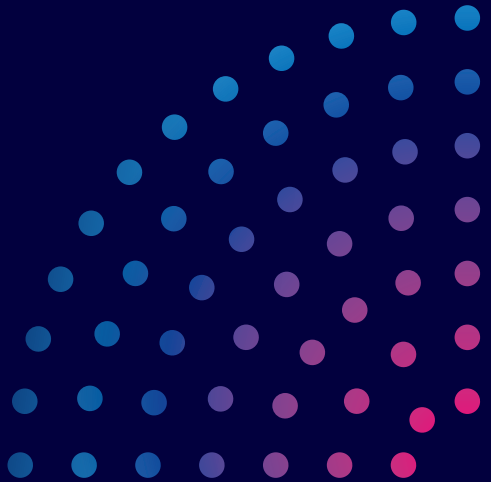


..... Années ayant un résultat net au-dessus de 1 500 millions de dollars.

2021 et 2022 Années touchées par les restrictions liées à la COVID-19.



Nous faisons gagner le Québec
de nombreuses façons :
en redonnant 100 % de nos profits
à la collectivité, en soutenant
les causes qui nous rassemblent
et en générant
des retombées concrètes
dans toutes les régions.



Nos contributions

(En millions de dollars canadiens)

Dividende
au gouvernement
du Québec

1 515

Lots remis aux gagnants
et gagnantes
à la loterie seulement

1 782

Achats auprès
d'entreprises
situées
au Québec

455

Masse salariale

444

Commissions
à nos partenaires
des réseaux
de vente

330

Taxes aux
gouvernements

167

Contributions directes
à la prévention du jeu
problématique

36

Compensation
au gouvernement
du Canada

20

Contributions
à des organismes
sans but lucratif

15

Soutien au divertissement
et à la culture d'ici, et
autres commandites

12

Message de la présidente du conseil d'administration

Au terme de l'exercice 2024-2025, Loto-Québec de nouveau versé un dividende de plus de 1,5 milliard de dollars au gouvernement du Québec, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette contribution majeure au Trésor public s'ajoute à l'ensemble des retombées économiques et sociales générées par ses activités. Le conseil d'administration salue la solide performance globale de la Société, qui continue de remplir sa mission avec rigueur, responsabilité et engagement, tant sur le plan financier que collectif.

Tout au long de l'année, le conseil a suivi de près les grands projets en cours, notamment ceux liés à l'évolution technologique – y compris ceux qui concernent la cybersécurité et l'intelligence artificielle – ainsi qu'au développement de l'offre. Il a ainsi été témoin des progrès réalisés dans le cadre du plan stratégique 2023-2026 et du plan de responsabilité sociétale 2023-2028, et confirme la saine gestion exercée dans tous les secteurs de l'organisation.

Loto-Québec bonifie constamment son offre de divertissement, tant en ligne qu'en établissement, en misant sur une expérience à la fois attrayante et sécuritaire. C'est d'ailleurs dans cet esprit que s'inscrivent les projets d'hôtel adjacent au Casino de Montréal et de salon de jeux à Rimouski.

La commercialisation responsable, qui distingue Loto-Québec des opérateurs illégaux, continue de guider l'ensemble de ses activités. En plus de déployer diverses initiatives axées sur la pratique du jeu à moindre risque, la Société a maintenu son appui à l'art et à la culture ainsi qu'à de nombreux organismes d'ici, tout en poursuivant ses efforts environnementaux.



Soucieuse d'offrir un milieu de travail sain, inclusif et engageant, la Société a veillé à promouvoir la santé et le mieux-être, à favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion, et à reconnaître l'apport essentiel de toutes ses équipes.

Enfin, l'innovation est demeurée un levier important pour simplifier les façons de faire et améliorer la performance organisationnelle. Loto-Québec a su adapter ses pratiques et ses outils pour demeurer efficace dans un contexte en constante évolution.

Remerciements

Au nom de l'ensemble du conseil, je remercie chaleureusement M^{me} Sarine Chitilian, qui a quitté ses fonctions au cours du dernier exercice, pour sa précieuse contribution. Je souligne par ailleurs l'arrivée de M^{me} Catherine Martel, qui s'est jointe à nous en juillet, et dont les compétences et l'expertise sont des atouts certains pour la Société. Je tiens aussi à remercier personnellement mes collègues administrateurs et administratrices, qui assurent une solide gouvernance.

Je voudrais enfin mettre en lumière l'excellent travail de l'équipe de direction, solidement dirigée par M. Jean-François Bergeron, ainsi que celui de toutes les équipes en place. Leur engagement et leur professionnalisme sont au cœur des réussites de la Société. Grâce à elles, Loto-Québec poursuit sa mission avec fierté et continue de contribuer activement à la collectivité.

Ann MacDonald, ASC, PMP

Présidente du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction

Encore une fois, le travail remarquable de nos équipes nous a permis d'atteindre notre cible budgétaire. Nos produits totaux frôlent les **3 milliards de dollars** et notre résultat net consolidé dépasse les **1,5 milliard de dollars**, tous deux en progression par rapport à l'année précédente. Je suis vraiment fier de cette performance, d'autant plus qu'elle a été réalisée dans un contexte économique marqué par l'incertitude à l'échelle mondiale. Et c'est toute la population du Québec qui bénéficie de ces solides résultats.

Nous avons entamé cette deuxième année de notre plan stratégique 2023-2026 avec la volonté renouvelée de faire évoluer notre offre, de maintenir la commercialisation responsable au cœur de nos activités, d'offrir un milieu de travail sain, inclusif et engageant, et de recourir à l'innovation pour améliorer notre performance. Ces orientations guident l'ensemble de nos décisions et assurent notre pertinence dans un environnement en constante transformation.

Nous avons encore eu le bonheur de faire de nombreux gagnants, qui se sont partagé un total de 1,8 milliard de dollars en lots à la loterie seulement. C'est d'ailleurs un plaisir d'aller à leur rencontre dans les différentes régions du Québec.

En établissement comme en ligne, notre offre de divertissement a continué d'évoluer. Plusieurs nouveautés ont vu le jour pour répondre aux attentes de notre clientèle, notamment du côté de la restauration dans nos casinos et nos salons de jeux. Nous avons aussi poursuivi l'avancement d'un grand projet structurant, soit le futur hôtel adjacent au Casino de Montréal. À l'automne, nous avons également annoncé l'arrivée prochaine d'un salon de jeux à Rimouski, qui bonifiera l'offre dans l'Est du Québec. En parallèle, nous avons porté une attention



particulière à notre site de jeu en ligne, en ayant pour objectif de toujours mieux servir la clientèle dans un cadre responsable et légal.

L'obtention de la certification JR vérifié (RG Check) pour notre plateforme de jeu en ligne a confirmé la qualité de notre encadrement. Cette reconnaissance vient appuyer les efforts déjà déployés pour mettre sur pied notre programme *Bien jouer*, lancé au cours de la dernière année et qui rassemble toutes nos initiatives en matière de jeu responsable.

Nous avons également continué de soutenir le divertissement et la culture d'ici, notamment par l'entremise des *Rendez-vous Loto-Québec*, de notre collection d'œuvres d'art et de nos nombreux partenariats. Nos actions caritatives, regroupées sous le programme *On gagne à redonner*, ont bénéficié à plusieurs causes et organismes, grâce à la grande générosité de nos équipes, de nos détaillants et de notre clientèle. Enfin, plusieurs projets sont toujours en cours pour réduire de façon tangible notre empreinte environnementale et renforcer notre engagement envers le développement durable.

Offrir un environnement de travail stimulant à nos équipes est demeuré une priorité. Nous avons mené plusieurs initiatives concrètes dans le cadre de notre programme de santé et mieux-être *VitaSanté*. La certification Bien au travail de niveau 3 (anciennement Reconnaissance Entreprise en santé), que nous avons obtenue pour une troisième fois, témoigne de la qualité de nos pratiques à cet égard. Nos actions pour faire progresser la diversité, l'équité et l'inclusion ont également été reconnues, notamment avec le renouvellement de notre Certification Parité™ Platine. Enfin, nous avons tenu à valoriser le travail de nos équipes à travers des activités de reconnaissance, qui ont mis en lumière leur engagement, leur professionnalisme et leur contribution essentielle à la mission de Loto-Québec.

L'innovation continue de jouer un rôle clé dans notre performance. Nous avons notamment amorcé plusieurs projets pilotes en intelligence artificielle pour explorer de nouvelles façons d'améliorer nos processus, de mieux répondre aux besoins de la clientèle et de soutenir notre approche en matière de jeu responsable. Nous avons aussi poursuivi notre collaboration avec des partenaires issus d'industries créatives, notamment dans le secteur du jeu vidéo et des incubateurs technologiques, tout en appuyant la relève grâce à des initiatives de formation et de reconnaissance.

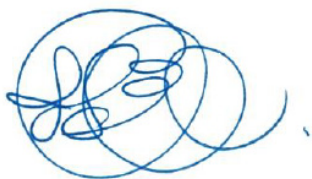
Remerciements

Je remercie M^{me} Ann MacDonald, présidente du conseil d'administration, pour sa confiance, ainsi que tous les membres pour leurs précieux conseils. J'en profite pour saluer l'engagement de M^{me} Sarine Chitilian, administratrice sortante, et celui de M^{me} Catherine Martel, qui a rejoint le conseil en cours d'année.

Mes remerciements vont également à mes collègues du conseil de direction, qui font preuve de rigueur et de leadership jour après jour. Je suis aussi reconnaissant pour l'excellent travail effectué par l'ensemble de nos 5 051 employés. Leur contribution est indissociable de nos réussites, et leurs efforts soutenus permettent de maximiser nos retombées dans la collectivité.

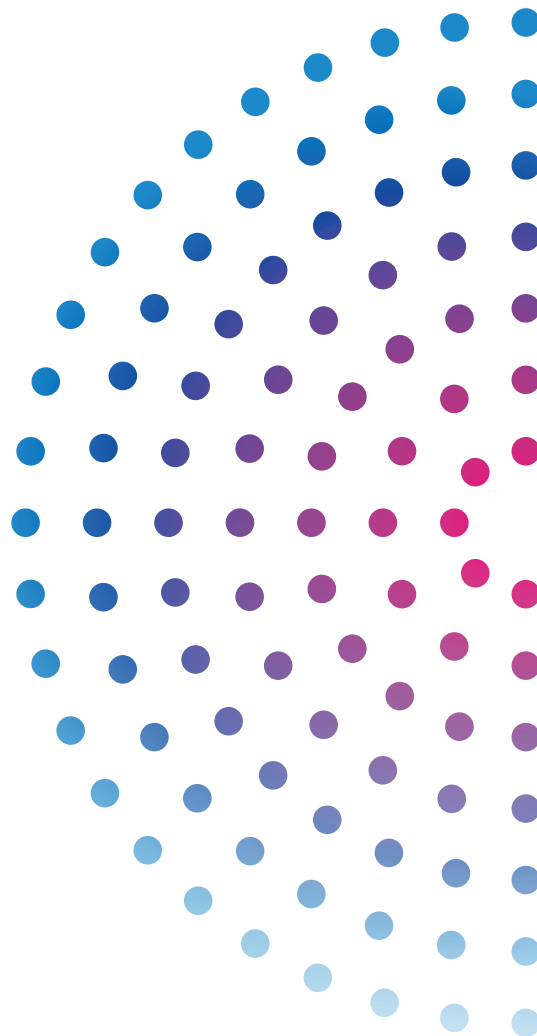
Nos succès sont aussi attribuables à nos nombreux partenaires et collaborateurs, ainsi qu'à la confiance que nous témoigne la clientèle.

Soyons fiers de jouer ensemble pour faire gagner le Québec!

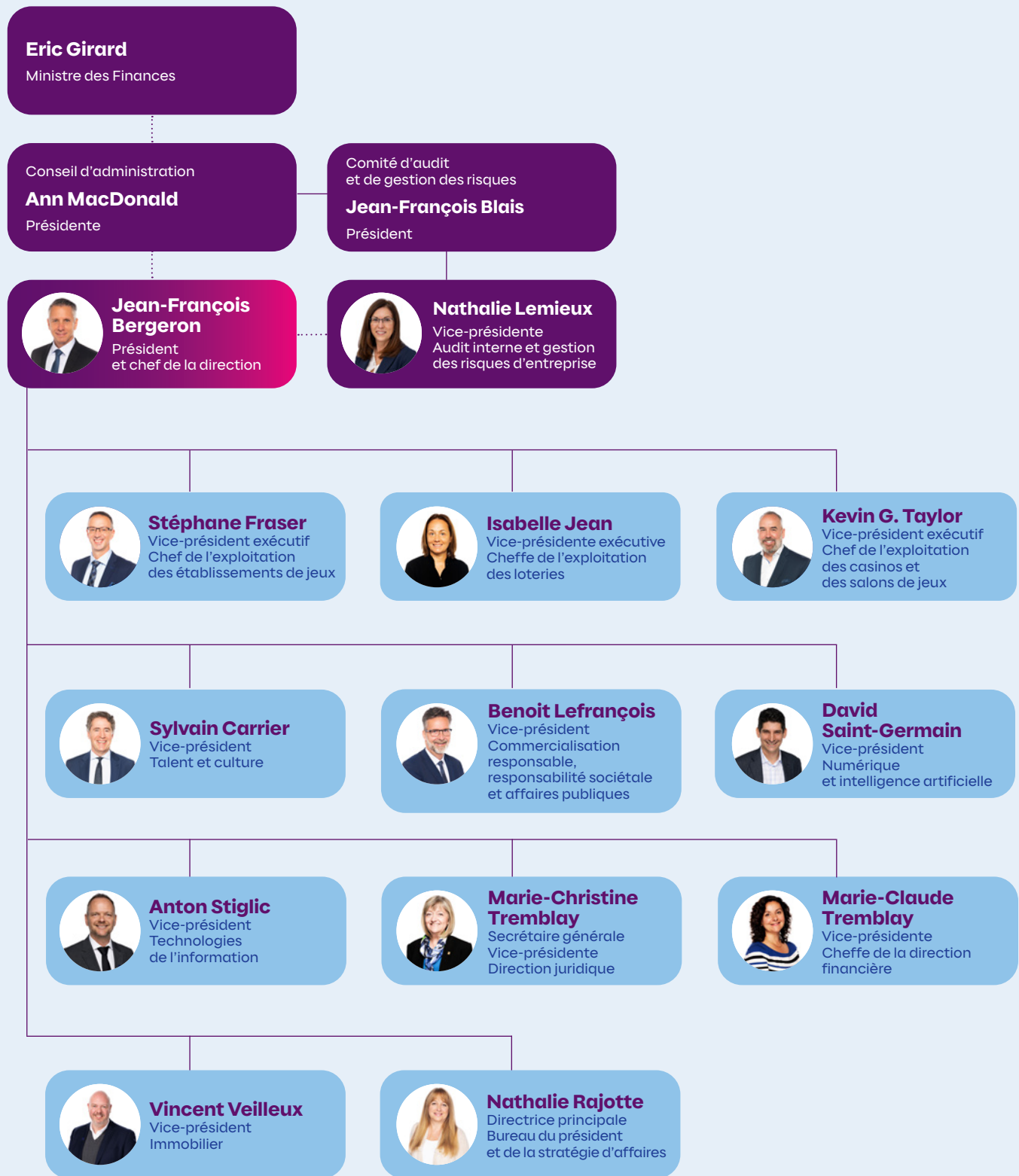
A blue ink signature, appearing to read 'JF Bergeron', enclosed within a circular scribble.

Jean-François Bergeron

Président et chef de la direction



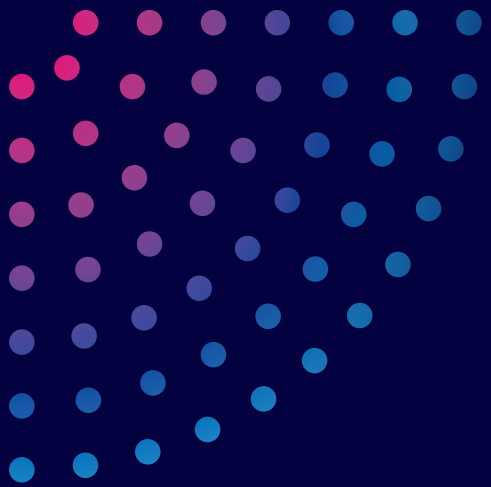
Organigramme







Revue de nos activités



Les 5 051 membres
de nos équipes
ont unis leurs efforts pour
la collectivité québécoise.

Divertir • Rassembler • Contribuer



Orientation 1 du plan stratégique 2023-2026

1

Proposer
une expérience
diversifiée,
renouvelée
et connectée

Dans un contexte de transformation constante, nous avons poursuivi nos efforts pour faire évoluer notre offre et l'adapter aux attentes de la clientèle. Nous avons aussi eu le plaisir, au cours du dernier exercice, de faire des gagnants et gagnantes partout au Québec, et, surtout, de divertir la population, tout en assurant une commercialisation responsable de nos produits et services à toutes les étapes du parcours client. Que ce soit en ligne ou en établissement, nous avons misé sur des expériences personnalisées, divertissantes et toujours sécuritaires.

Enjeu	Orientation	Objectif	Indicateur	Départ	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
Changements accélérés des habitudes de consommation	Proposer une expérience diversifiée, renouvelée et connectée	1.1 Faire vivre à nos clients une expérience personnalisée et divertissante	1.1.1 Taux de migration de la clientèle vers nos plateformes	+10,1 %	+16,2 %	+42,2 %
			1.1.2 Taux de satisfaction de la clientèle sur nos plateformes numériques	74,6 %	75,6 %	80,7 %
		1.2 Accroître notre présence en ligne	1.2.1 Proportion des revenus en ligne	13,5 %	15,3 %	16,3 %

Des lots importants gagnés à tous nos jeux

Durant l'exercice, nous avons remis un total de **1,8 G\$ en lots** à la loterie seulement, faisant des centaines de milliers d'heureux et heureuses à la grandeur du Québec. La province compte d'ailleurs **109 nouveaux millionnaires**, qui se sont partagé **131 lots de 1 M\$ ou plus**. Parmi ces lots, 29 ont été gagnés en ligne.

L'automne s'est avéré fructueux pour les adeptes de loterie. Un couple de la région de la Capitale-Nationale a remporté 50 M\$ au Lotto 6/49 à la toute fin du mois d'août. En septembre, un retraité de l'Outaouais a mis la main sur la moitié du gros lot record de 80 M\$ au Lotto Max, tout comme un Montréalais plus tard en décembre. Au début d'octobre, la chance a réuni cinq Montérégiens et une Montréalaise qui se sont partagé 32 M\$, gagnés au Lotto 6/49 avec des parts achetées en Formule groupe.

Au cours de l'exercice, le Gros lot classique du Lotto 6/49, qui est de 5 M\$, a été remporté 11 fois dans diverses régions du Québec. Le gros lot de 1 000 \$ par jour à vie de la Grande Vie a été remis à trois reprises, et le billet à gratter Gagnant à vie a permis à quatre chanceux et chanceuses de profiter d'une rente de 1 000 \$ par semaine à vie. Finalement, sept gros lots ont été gagnés par des participants et participantes à des jeux de loterie télévisés.



Les plus gros lots remportés à la loterie au Québec pendant l'exercice

Lot	Loterie	Date de tirage	Provenance des personnes gagnantes
50 000 000 \$	Lotto 6/49	28 août 2024	Capitale-Nationale
40 000 000 \$	Lotto Max	17 septembre 2024	Outaouais
40 000 000 \$	Lotto Max	3 décembre 2024	Montréal
32 000 000 \$	Lotto 6/49	9 octobre 2024	Montérégie et Montréal
7 000 000 \$	Grande Vie	25 avril 2024	Montréal
7 000 000 \$	Grande Vie	28 octobre 2024	Lanaudière
7 000 000 \$	Grande Vie	2 décembre 2024	Montréal
5 000 000 \$	Lotto 6/49	24 avril 2024	Outaouais
5 000 000 \$	Lotto 6/49	1 ^{er} juin 2024	Estrie
5 000 000 \$	Lotto 6/49	20 juillet 2024	Montérégie



En casino et en salon de jeux, nous avons remis **41 lots de 100 000 \$ ou plus** au cours de l'année. En juillet, un Charlevoisien de passage au Casino du Lac-Leamy a remporté le lot progressif 4 casinos au moment où il valait 1 375 393 \$. Du côté du Casino de Montréal, le gros lot de la main crève-cœur au poker a été gagné alors qu'il s'élevait à près de 1 M\$.

Au jeu en ligne, c'est un total de **73 lots de 100 000 \$ ou plus** que nous avons versés à des gagnants

et gagnantes aux jeux de casino. Une résidente de Montréal a gagné 1 M\$ en jouant à une machine à sous Powerbucks. Ce même jeu a permis à un Montérégien de rafler 2 752 530 \$, la plus importante somme jamais remportée en ligne au Canada!

Au bingo en réseau, 21 gros lots de 35 000 \$ ont été gagnés, tandis qu'**au Kinzo, le super gros lot de 25 000 \$** a été remporté **14 fois**. Mentionnons également qu'un total de 2 521 200 \$ a été distribué à des joueurs et joueuses grâce aux billets à languettes avec *jackpots* progressifs dans les salles de bingo.

Le Lotto Max : plus généreux que jamais

En septembre, le gros lot maximal du Lotto Max est passé de 70 à 80 M\$, un montant jamais offert avant au Canada. Il a d'ailleurs été remporté à deux reprises avant la fin de l'exercice, chaque fois en partie au Québec.

Dans la foulée de cette nouveauté, nous avons lancé, en collaboration avec les autres sociétés de loterie canadiennes, la toute première promotion 2^e chance nationale : *Rêver en grand*. Toutes les personnes qui se procuraient une participation au Lotto Max entre le 5 septembre et le 21 octobre y étaient admissibles. Et la chance a encore une fois souri aux Québécois! Sur les 180 lots de 10 000 \$ qui étaient offerts, près de la moitié, soit 88 lots, ont été remportés ici. C'est d'ailleurs un résident de Chaudière-Appalaches qui a mis la main sur le gros lot de 1 M\$, tiré à la fin de la promotion.

Une autre promotion liée à cette loterie si populaire a eu lieu à deux moments pendant l'exercice : à l'été et à l'occasion du Vendredi fou. À l'achat chez un détaillant de deux participations ou plus au Lotto Max sur un même billet, un numéro de l'Extra était offert gratuitement.



**Mikaël
Massicotte**
a fièrement contribué
à l'accueil des gagnants
et gagnantes.

À la rencontre des gagnants et gagnantes

Nous nous sommes déplacés à plusieurs reprises pour visiter des personnes qui ont remporté un lot majeur à la loterie dans leur coin de pays, notamment à Gatineau, à Laval, à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, à Sainte-Adèle, à Stanstead et à Trois-Rivières. Les remises de chèques festives se déroulant sur place sont l'occasion d'offrir une expérience plus personnalisée à nos gagnants et gagnantes, mais aussi de se rapprocher des communautés.



Des rencontres avec d'autres chanceux et chanceuses se sont tenues dans nos établissements durant l'année. En juin et en novembre, les grands gagnants et grandes gagnantes de la loterie PLINKO®, inspirée de la célèbre émission *The Price is Right*®, ont pu s'adonner au jeu à l'occasion d'un événement spécial animé par Sébastien Benoit au Casino de Montréal. C'est ainsi qu'ils ont découvert, encouragés par leurs proches, le lot qu'ils empochaient, variant de 100 000 \$ à 500 000 \$. Quant aux personnes qui avaient gagné un lot Méga 360 ou Giga 360 leur permettant de faire tourner la vraie roue, elles ont pu le faire à notre siège social, en compagnie de l'animatrice Isabelle Racicot. Elles remportaient alors sur place des montants allant jusqu'à 500 000 \$ ou 1 000 000 \$, selon la loterie. Et bien sûr, chaque fois, l'excitation était à son comble!

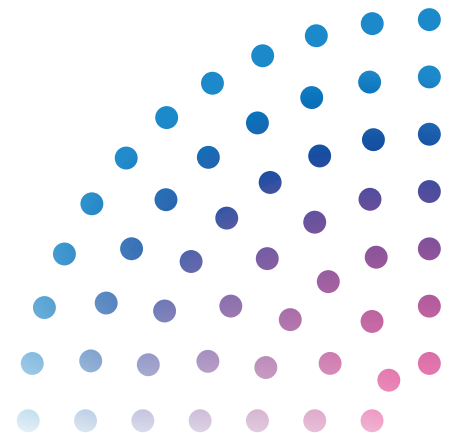
Nouvelle application pour les loteries et les jeux de casino

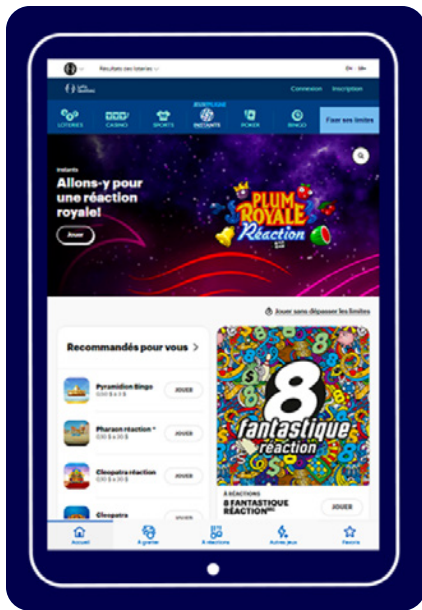
En janvier, l'application mobile Loteries est devenue l'application Loto-Québec. En plus des loteries, on y trouve maintenant des jeux de casino : machines à sous, Casino en direct, jeux Instants, keno et plus. Elle conserve toutes les fonctionnalités relatives aux loteries que les utilisateurs et utilisatrices connaissent bien (achat et vérification de billets, affichage des résultats des tirages, inscription automatique aux promotions 2^e chance, etc.) et leur offre toujours la possibilité de fixer facilement leurs limites de jeu, tout en leur proposant une expérience actualisée et bonifiée :

- Un écran d'accueil personnalisé présentant des jeux qui correspondent à leurs préférences ;

- Une navigation simplifiée facilitant l'accès à leurs favoris, l'exploration des pages des différents jeux et la découverte des collections thématiques ;
- Une barre de recherche intuitive leur permettant de trouver aisément ce qu'ils cherchent.

Cette application a été développée en collaboration avec Mirego, une entreprise québécoise. C'est un projet d'envergure qui témoigne de notre volonté d'innover pour répondre aux attentes en constante évolution de notre clientèle.





La section Instants revue et améliorée

La section des jeux Instants en ligne a fait peau neuve au cours de la dernière année, notamment pour mieux répondre aux besoins d'une majorité d'utilisateurs et utilisatrices qui visitent notre site à partir d'un appareil mobile. Grâce à un design adaptatif, attrayant et épuré, la navigation est désormais simplifiée et plus intuitive. Cela rend l'expérience client encore plus amusante, en parfaite harmonie avec celle proposée dans les sections Casino et Casino en direct du site, qui avaient été actualisées l'an dernier.

Paiement des lots réclamés en ligne simplifié

Les personnes qui réclament en ligne un lot gagné à la loterie peuvent profiter de nouveaux modes de paiement depuis l'automne, dont le virement Interac. Ce sont des options simples et sécuritaires, plus rapides que le paiement par chèque, qui était auparavant la seule méthode proposée. Cette évolution numérique nous permet maintenant de traiter en ligne un grand nombre de réclamations de lots et de bonifier l'expérience client.

De nouvelles bornes de loterie libre-service

Dans le cadre d'un projet pilote, des bornes de loterie libre-service ont été placées dans des sites de la grande région de Montréal. Nous testons ainsi une nouvelle façon moderne, simple et sécuritaire d'acheter des billets à gratter et des billets de loterie à tirage, soit à partir d'un appareil automatisé. La commercialisation responsable étant toujours au cœur de nos priorités, la vérification de l'âge est évidemment intégrée au processus d'achat. Elle se fait au moyen d'un lecteur optique, sous lequel le consommateur ou la consommatrice doit présenter une pièce d'identité avec photo démontrant qu'il ou elle a 18 ans ou plus. L'âge est aussi vérifié à la réclamation des lots.



Célébration 2025 : un produit toujours plus rassembleur

L'édition 2025 de Célébration a connu un engouement record, avec des ventes de billets encore une fois supérieures à celles de l'année précédente. Un nombre inégalé de finalistes ont pris part au gala, qui a eu lieu au Théâtre du Casino du Lac-Leamy. Le trio composé de Véronic DiCaire, de Gregory Charles



et de Sébastien Benoit a de nouveau animé cette soirée haute en émotion, et plus de 1,2 million de téléspectateurs et téléspectatrices étaient au rendez-vous. Comme quoi cette loterie demeure véritablement ancrée dans les traditions des fêtes de la population québécoise!






Roue de fortune sur la route des festivals

L'émission *Roue de fortune*, présentée sur les ondes de TVA, a adopté une toute nouvelle formule pour sa 36^e saison. Plutôt que de faire tourner la roue chez eux comme par le passé, les gagnantes et gagnants ont été invités à le faire sur le site de certains Rendez-vous Loto-Québec. L'animatrice Anick Dumontet était toujours là pour les accueillir, mais elle était cette fois accompagnée d'un coanimateur, Pascal Morrisette. Ce dernier profitait de l'occasion pour faire découvrir aux téléspectateurs et téléspectatrices les coulisses des festivals visités. Une excellente façon de faire vivre une expérience unique à l'ensemble des participants tout en offrant une belle visibilité aux événements que nous commanditons fièrement. Notons qu'un résident de Sherbrooke et un autre de Cowansville ont eu le bonheur de gagner chacun un gros lot de 1 M\$, respectivement à Jonquière en Musique et au Festival Western de St-Tite.

Plusieurs nouveautés à gratter

Au cours de l'année, 58 billets à gratter sur des thèmes variés, tous aussi amusants les uns que les autres, ont été lancés. De tout pour tous les goûts!

Quelques nouveautés de l'exercice

Billet	Date de mise en marché	Gros lots	Particularités
	15 avril 2024	10 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> Ce billet fait de fibres recyclées à 100 % a été lancé en vue du Jour de la Terre. Un code QR imprimé sur le billet permettait de télécharger l'application mobile de RECYC-QUÉBEC, Ça va où?, qui donne une foule d'informations pour mieux recycler toute sorte de produits, dont nos billets de loterie.
	13 mai 2024	Les 12 cadeaux (valeur totale de 10 275 \$)	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'une version estivale de ce billet à gratter si populaire pendant la période des fêtes. C'était la première fois qu'une telle édition était lancée depuis 2013. Tous les cadeaux offerts étaient des produits d'entreprises québécoises tout à fait adaptés à la belle saison.
	27 mai 2024	50 000 \$ (billet à 5 \$) 200 000 \$ (billet à 10 \$)	<ul style="list-style-type: none"> En plus d'offrir des lots instantanés, ce billet était lié à une cagnotte progressive, qui pouvait atteindre 1 M\$. Chaque inscription à la promotion 2^e chance Super cagnotte la faisait augmenter. La clientèle pouvait suivre la progression de la cagnotte en temps réel, que ce soit en balayant le code QR apparaissant sur nos écrans dans les points de vente ou encore en visitant notre site Web.
	8 juillet 2024	10 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> Nous nous sommes associés à l'entreprise québécoise Krispy Kernels et à sa marque Yum Yum pour lancer ce billet. Il a été décliné en cinq versions, représentant chacune l'une des saveurs de croustilles les plus appréciées chez nous.
	6 janvier 2025	Lingot d'or (ou 125 000 \$)	<ul style="list-style-type: none"> Ce billet mettait en jeu des gros lots pour le moins inusités : 20 lingots d'or pur de 1 kilo, fabriqués par la Monnaie royale canadienne.

Du côté du jeu en ligne, une dizaine de jeux Instants inspirés de billets à gratter bien connus se sont ajoutés à l'offre, dont des éditions de 777, de Mots cachés et de Jeu de mots. La famille de produits briques et clics continue donc de s'agrandir!

Des partenaires locaux de choix pour le futur hôtel

Le projet d'hôtel adjacent au Casino de Montréal a suivi son cours. En juin avait lieu la rencontre de démarrage en présence des experts de plusieurs firmes québécoises, dont le consortium LemayMichaud et Sid Lee Architecture ainsi que Lemay, qui ont été sélectionnées à la suite d'un processus d'appel d'offres pour nous accompagner dans la conception du bâtiment. Plus tard, en novembre, nous avons dévoilé l'entreprise familiale d'ici qui a été choisie pour assurer le développement et la gestion de l'établissement, soit Germain Hôtels. Nous sommes très fiers de faire équipe avec des organisations locales, dont la réputation n'est plus à faire, et d'autant plus enthousiastes à l'idée de construire cet hôtel haut de gamme au cœur du magnifique parc Jean-Drapeau. Ce projet incarne notre engagement à offrir à nos visiteurs et visiteuses une expérience incomparable, alliant audace, élégance, confort et hospitalité. Nous devrions y accueillir la clientèle d'ici deux à trois ans.

Une autre destination de divertissement à venir

En novembre, nous avons officialisé le projet de salon de jeux à Rimouski. Cet établissement moderne, dont l'ouverture est prévue d'ici la fin de l'automne 2026, sera aménagé sur le site de l'Hôtel Rimouski. Il respectera nos hauts standards de qualité, particulièrement en ce qui a trait à l'encadrement responsable du jeu. De nombreux divertissements connexes, comme des spectacles et de l'animation, y seront proposés dans une ambiance favorisant les interactions sociales. Nous sommes fébriles à l'idée de faire découvrir ce futur environnement de divertissement à la population du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'à tous les touristes et congressistes qui viendront le visiter.



Du divertissement en tout temps dans les casinos et les salons de jeux

En casino et en salon de jeux, toutes les occasions sont bonnes pour se divertir et s'amuser ! Que ce soit pour Pâques, l'Halloween, Noël, le jour de l'An ou la Saint-Valentin, ou encore à l'occasion d'événements sportifs, nos équipes ont veillé à créer des ambiances festives et à proposer des activités thématiques qui ont su en mettre plein la vue.

D'autres événements rassembleurs présentés par Loto-Québec ont animé les sites de nos casinos pendant l'année, dont :



- Charlevoix fait son ComediHa!, un événement d'humour qui a proposé un éventail d'activités gratuites en août sur le terrain du complexe Hôtel-Casino de Charlevoix;



- des spectacles du ComediHa! Club en tournée, donnés par des humoristes de talent, principalement issus de la relève, cet automne à Mont-Tremblant et dans Charlevoix, puis cet hiver à Montréal et à Gatineau.

Nous avons aussi offert près de 900 spectacles musicaux gratuits dans l'ensemble de nos établissements, la majorité mettant en vedette des artistes locaux. Le Cabaret du Casino de Montréal et le Théâtre du Casino du Lac-Leamy ont aussi présenté plusieurs grands spectacles, pour un total de quelque 205 représentations, dont plus de la moitié ont été donnés par des artistes québécois.

Une offre de restauration enrichie

La gastronomie est à l'honneur dans nos établissements! Plusieurs nouveautés ont ajouté encore plus de saveur à notre offre durant l'année :

- Le Salon de jeux de Trois-Rivières s'est associé au Groupe **Le Carlito**, une institution trifluvienne de renom, pour ouvrir un resto-bar chaleureux proposant un menu varié et gourmand. Cette collaboration avec un acteur clé de la région nous permet de faire vivre à nos clients et clientes une expérience bonifiée tout en soutenant l'économie locale;
- Le restaurant **Arôme**, au Casino du Lac-Leamy, a participé pour la première fois à L'Outaouais au menu, un rendez-vous culinaire qui avait lieu cet automne. Pour l'occasion, il proposait un menu spécial à prix fixe, mettant en valeur des produits locaux et le savoir-faire de sa brigade. Mentionnons au passage que Le Montréal, l'un des restaurants du Casino de Montréal, a de nouveau pris part à MTLàTABLE;
- Depuis le 23 janvier, le restaurant **Le Montréal** accueille gourmands et gourmandes à son nouvel emplacement. Décor modernisé et épuré, expérience renouvelée et menus actualisés permettent d'attirer une plus vaste clientèle;
- En mars 2024, nous avons annoncé avoir choisi l'entreprise québécoise **Pizzéria NO.900** pour rehausser l'expérience culinaire au Salon de jeux de Québec. Le restaurant a ouvert ses portes le 18 avril 2025, dans un nouvel espace d'une capacité de 60 places, où on retrouve une terrasse conviviale et une verrière qui inonde l'espace de lumière naturelle.



Le Carlito



L'Arôme



Le Montréal



La Pizzéria NO.900



Le Fairmont Le Manoir Richelieu a 125 ans !

Le 15 juin, le Fairmont Le Manoir Richelieu célébrait son 125^e anniversaire. L'établissement hôtelier, l'un des 10 plus grands au Québec, est le quatrième sous l'enseigne Fairmont à atteindre cet âge vénérable. Le public a été invité à prendre part à la fête en assistant à un spectacle de drones qui a illuminé le ciel et le fleuve. D'autres festivités ont eu lieu en cours d'année, dont le Grand pique-nique en blanc, en juillet, et la Grande disco, en octobre. C'est toujours un honneur pour nous de mettre en valeur ce lieu de villégiature exceptionnel, qui est une source de fierté pour la région de Charlevoix.

La Coupe Hôtel-Casino de Charlevoix de retour

Du 22 au 24 septembre, les meilleurs joueurs de golf de la PGA du Québec se sont affrontés sur le majestueux terrain du Fairmont Le Manoir Richelieu, à l'occasion de la Coupe Hôtel-Casino de Charlevoix. Ce tournoi avait eu lieu la dernière fois en 2015. Comme il s'agit du parcours de golf le plus primé au Canada, c'est avec un grand bonheur que nous y avons présenté à nouveau cet événement à la hauteur de sa réputation. Le public a pu y assister gratuitement, sur place et en ligne.



Une autre distinction pour le Hilton Lac-Leamy

Pour l'année 2024, le Hilton Lac-Leamy s'est classé au 2^e rang du Hilton Brand Scorecard, le palmarès des quelque 300 hôtels sous l'enseigne Hilton situés en Amérique du Nord, et au 1^{er} rang au Canada. L'établissement fait donc toujours bonne figure à l'échelle internationale après 23 ans d'existence. Cette reconnaissance témoigne d'ailleurs du dévouement des membres de son équipe, qui ont à cœur de surpasser les attentes de la clientèle et de lui faire vivre des expériences inoubliables. Notons que le classement est basé sur l'évaluation que font les clients et clientes des installations de l'hôtel, de la qualité de l'accueil, de l'entretien des espaces et de la diversité de l'offre, entre autres critères.

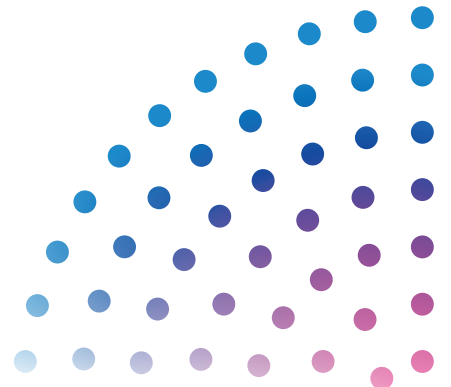
Des promotions en ligne pour plus de divertissement

Nous avons continué de divertir la clientèle de notre site de jeu en ligne en lui proposant, tout au long de l'année, de nombreuses offres et promotions portant sur la plupart de nos catégories de jeux. Ce sont autant de façons de rendre nos produits en ligne toujours plus attrayants et divertissants, et d'inviter les joueurs et joueuses à choisir notre site, le seul à être 100 % légal et responsable au Québec.



Des campagnes pour des paris sportifs sécuritaires

Dans l'objectif de rappeler que Mise-o-jeu+ est la seule plateforme de paris sportifs légale au Québec, et d'encourager les amateurs et amatrices de paris sportifs à se tourner vers elle, nous avons mis en place plusieurs campagnes et promotions en cours d'année. Par exemple, à l'occasion du Super Bowl, le plus grand événement sportif de l'année, nous nous sommes alliés à RDS afin de faire une offre intéressante, soit un accès gratuit d'un mois au contenu de RDS diffusé en continu.



L'application Mise-o-jeu+ accessible à l'ensemble des adeptes

Au cours de l'année, nous avons lancé l'application de paris sportifs Mise-o-jeu+, disponible dans les boutiques App Store et Google Play Store. Les joueurs et joueuses peuvent désormais vivre toute l'intensité entourant leurs sports préférés à partir de leur téléphone mobile, quel qu'il soit. Tout comme notre plateforme de paris en ligne, notre application met l'accent sur l'aspect local, qui constitue un élément distinctif de notre offre, et permet aux adeptes de trouver facilement les paris mettant en vedette les talents et les équipes d'ici. Elle leur offre aussi la possibilité de fixer aisément leurs limites de jeu, dans un souci de jeu responsable.



Faire évoluer la loterie vidéo dans un cadre responsable

L'été dernier s'est entamé le remplacement des appareils de loterie vidéo, devenus désuets, par des modèles plus récents dans le réseau des bars. Ce projet vise à améliorer l'expérience des joueurs et joueuses tout en mettant en valeur les mesures de jeu responsable.



Des promotions pour tous les goûts au bingo en réseau et au Kinzo

Les amateurs et amatrices de bingo en réseau ont eu droit à leur lot de plaisir pendant l'année. Puisque les gros lots garantis suscitent toujours un engouement, nous avons tenu la promotion *Un jackpot qui a du poids* à trois reprises, faisant chaque fois monter le niveau d'enthousiasme en salle grâce au montant de 50 000 \$ qu'elle offrait. En février, la promotion *10 000 \$ garantis*, durant laquelle un total de 60 000 \$ supplémentaires était distribué, a également été très populaire.

Au Kinzo, les occasions de faire le bonheur de notre clientèle se sont enchaînées. Tous les ans, la promotion d'été est l'une des plus attendues des adeptes, et ils n'ont pas été déçus par la nouveauté *Splish splash* et ses lots rafraîchissants. Au mois de mars, nous avons lancé la promotion *Volcan*, qui offrait des lots dont la valeur augmentait

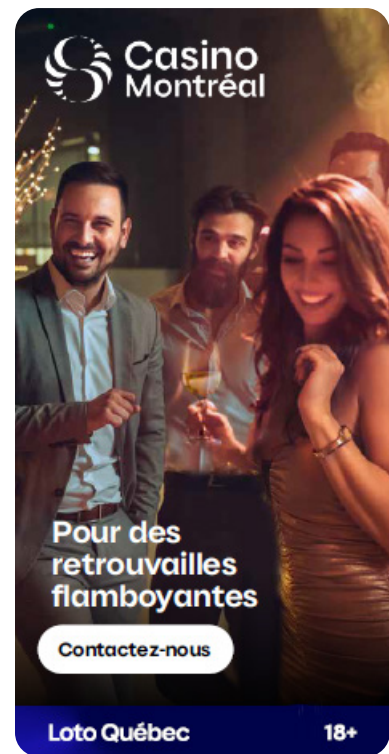
progressivement, un concept qui a remporté un vif succès! Parmi les autres nouveautés, mentionnons *Les 5 à 9 Super Kinzo*, qui quintuplaient certains lots les mercredis de janvier et de février, et *Les 15 en folie*, des soirées spéciales qui se tiennent le 15 de chaque mois. Le Kinzo ultra, ce jeu qui a été lancé pour un temps limité en 2023, a quant à lui fait un retour au cours de l'année, pour le plus grand plaisir des joueurs et joueuses.



Du Kinzo à Lévis

Après Mirabel l'an dernier, c'était au tour de Lévis d'accueillir une nouvelle salle Kinzo. Depuis octobre, la clientèle s'y retrouve pour s'amuser dans un environnement divertissant, convivial et moderne. Cette ouverture porte à 20 le nombre de salles Kinzo à travers le Québec.

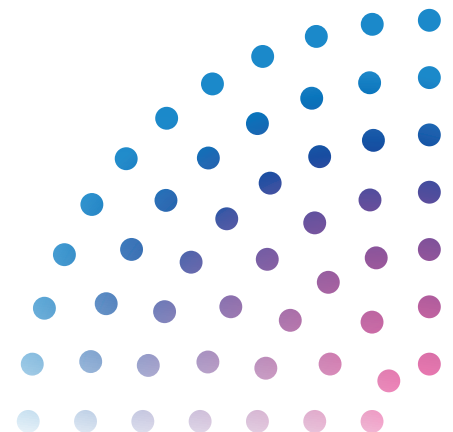




Des campagnes à notre image et à celle de notre clientèle

Les diverses campagnes publicitaires lancées pendant l'année ont mis en évidence l'étendue de notre offre, mais aussi l'authenticité de nos gagnants et gagnantes :

- Nos casinos et nos salons de jeux ont déployé la série de publicités *Place aux expériences* pour mettre en lumière la diversité de leur offre. Elle démontre que nos établissements font place aux spectacles, aux célébrations, aux séjours de rêve et à bien plus! Lancée le 1^{er} avril, la campagne a été diffusée tout au long de l'année, se transformant au gré des saisons;
- Une autre campagne des casinos et des salons de jeux, ayant pour thème *Faites de votre événement une expérience de divertissement*, a mis en valeur le fait que nos complexes offrent aux groupes tout ce qu'il faut pour que leurs rassemblements de tout genre soient des plus réussis;
- Du côté des loteries, deux nouvelles publicités, diffusées en février et en mars à la télé ainsi que sur le Web et dans les médias sociaux, ont mis en vedette deux véritables gagnants qui racontent leur histoire avec juste ce qu'il faut de fantaisie. Cette campagne, qui se voulait accessible, démontrait que gagner à la loterie est un heureux hasard.



Parle-moi d'amour

RIVE-SUD

Présenté par



Orientation 2 du plan stratégique 2023-2026

2

Réaliser
nos ambitions
en collaboration
avec nos parties
prenantes

En tant que société d'État, nous plaçons la responsabilité sociétale au cœur de nos priorités. Pour concrétiser nos ambitions, nous misons sur la collaboration avec nos parties prenantes, convaincus que c'est ensemble que nous pouvons maximiser notre contribution au développement du Québec. Qu'il s'agisse d'encadrer la pratique du jeu, de valoriser l'art et la culture, de soutenir les organismes de bienfaisance ou de réduire notre empreinte environnementale, nos gestes sont guidés par cet engagement commun. Il est à noter qu'un suivi des actions présentées dans notre plan de responsabilité sociétale 2023-2028 se trouve à la page 133.

Enjeu	Orientation	Objectif	Indicateur	Départ	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
Responsabilité sociétale et engagement des parties prenantes	Réaliser nos ambitions en collaboration avec nos parties prenantes	2.1 Maximiser nos efforts en matière de jeu responsable	2.1.1 Proportion des joueurs utilisant une mesure de jeu responsable	17 %	20 %	18 %
			2.1.2 Nouvelles initiatives pour renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent	19	23	23
		2.2 Améliorer notre bilan environnemental	2.2.1 Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2009	-22,7 %	-27,0 %	-50,7 %
		2.3 Susciter la fierté des Québécois envers Loto-Québec	2.3.1 Opinion positive de la population à l'égard de Loto-Québec	64 %	66 %	64 %
			2.3.2 Indice de solidarité	1,6 M\$	1,8 M\$	2,0 M\$

Bien jouer

Programme *Bien jouer* : pour que le jeu reste un jeu

Depuis la mi-septembre, toutes nos initiatives en matière de jeu responsable sont regroupées sous un seul programme : *Bien jouer*. Offrir un environnement de jeu à la fois intègre, divertissant et sécuritaire a toujours fait partie de nos préoccupations. Ce programme démontre clairement l'importance que nous accordons au jeu responsable dans tous nos secteurs d'activité.

Pour l'occasion, une campagne publicitaire, comprenant un message télévisé, de l'affichage et des publicités Web, a été déployée afin de mettre en lumière les mesures en place et de rappeler que le jeu

doit rester un jeu. Cette campagne a suscité un réel intérêt. En effet, selon un sondage mené après sa diffusion, 47 % des répondants et répondantes ont affirmé qu'elle leur avait donné envie d'en savoir plus sur les outils, les ressources et les programmes que nous mettons à leur disposition – une hausse de 8 points de pourcentage par rapport à 2023. Par ailleurs, notre site Web traitant de commercialisation et de jeu responsables, qui a été entièrement renouvelé, a connu une augmentation marquée de sa fréquentation et de son taux d'engagement. Accessible à bienjouer.ca, il permet aux joueurs et joueuses :

- de mieux comprendre le rôle déterminant du hasard dans le fonctionnement des jeux ;

- de découvrir des outils et des mesures pour encadrer leur jeu ;
- d'évaluer leurs habitudes de jeu ;
- de se fixer des limites ;
- de connaître les ressources d'aide à leur disposition.

36 M\$ en contributions directes à la prévention du jeu problématique

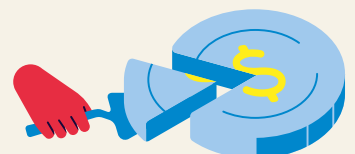
(dont 22 M\$ consacrés à la lutte contre le jeu problématique à même notre dividende)



Quel est votre budget ?

Savoir jouer, c'est respecter la limite d'argent qu'on s'est fixée.

Apprenez-en plus sur bienjouer.ca.



Une approche de sensibilisation intégrée

Trois éditions de la promotion *Jouez sans dépasser* ont été déployées en 2024-2025. Cette initiative visait à encourager les joueurs et joueuses sur notre site à se fixer des limites de temps ou de budget pour mieux encadrer leur pratique de jeu. Des chèques-cadeaux d'entreprises locales étaient à gagner.

Comme chaque année depuis plus de 20 ans, nous avons participé à la campagne *Donner de façon responsable* du National Council on Problem Gambling, menée durant la période des fêtes. Elle rappelait que les produits de loterie ne sont pas des cadeaux appropriés pour les personnes mineures, et visait à sensibiliser les adultes aux risques liés à l'initiation précoce aux jeux de hasard et d'argent.



Nous avons également profité de cette période pour diffuser une campagne de sensibilisation aux effets de l'alcool et d'autres substances sur la pratique des jeux de hasard et d'argent, en soulignant que leur consommation peut altérer la perception du risque. Le message a été relayé dans nos casinos et nos salons de jeux, sur notre site Web, dans notre infolettre et dans les médias sociaux.

Rappelons que des conseils sur une pratique de jeu à moindre risque sont désormais intégrés au contenu

de certaines de nos promotions, tant en ligne qu'en établissement. Nous nous assurons ainsi d'adopter une approche cohérente, présente à chaque étape du parcours client.



Des outils d'encadrement et d'accompagnement bonifiés pour la loterie vidéo

Plusieurs outils ont été mis en place pour mieux encadrer la pratique du jeu, particulièrement pour la loterie vidéo. Nous avons mis en ligne un nouveau site Web pour offrir une meilleure compréhension de la loterie vidéo, notamment grâce à une section Comment jouer et à un lexique expliquant la terminologie utilisée. Un menu explicatif sur le rôle du hasard et un message de jeu responsable affiché sur les appareils contribuent également à mieux encadrer l'expérience des joueurs et joueuses.

Renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent

Nous poursuivons nos efforts dans la lutte contre le blanchiment d'argent en appliquant des mesures rigoureuses dans nos casinos et nos salons de jeux. À titre d'exemple, une modification de la *Loi sur la Société des loteries du Québec* permet à Loto-Québec de vérifier, lorsque cela est jugé opportun, l'identité d'une personne et la provenance de ses fonds.

Un balado pour en savoir plus sur le rôle de Loto-Québec

En mars, nous avons lancé [Les règles du jeu](#), notre tout premier balado d'entreprise diffusé à l'externe. Accessible sur la plateforme Radio-Canada OHdio, cette série documentaire en quatre épisodes explore diverses facettes de l'univers du jeu. Animée par Karine Gonthier-Hyndman, elle donne la parole à plusieurs de nos collègues ainsi qu'à des spécialistes externes, offrant un regard à la fois humain et éclairé sur les réalités des jeux de hasard et d'argent au Québec, et sur les moyens de faire en sorte que le jeu reste un jeu. Un épisode complet est d'ailleurs consacré au jeu responsable.

Nos mesures de jeu responsable pour notre site de jeu en ligne reconnues

En mars, notre plateforme de jeu en ligne a obtenu la certification JR vérifié (RG Check), délivrée par le Conseil du jeu responsable.

Ce programme d'accréditation indépendant, reconnu à l'échelle internationale, repose sur une analyse rigoureuse, qui mesure la qualité et l'efficacité des mesures de jeu responsable. L'obtention de cette certification confirme que nous appliquons les plus hauts standards de l'industrie pour assurer un environnement de jeu sécuritaire, transparent et encadré, qui favorise la pratique du jeu à moindre risque et protège efficacement les joueurs et joueuses.



A professional photograph of two women, Christine Durocher and Roxane Caron, sitting at a light-colored wooden table. Christine is on the left, wearing a dark blue blazer over a white button-down shirt. Roxane is on the right, wearing a black blazer over a black top. They are both smiling at the camera. The background features a wooden wall and several green plants.

**Christine Durocher
et
Roxane Caron**

ont fièrement contribué
à la mise en place
du programme *Bien jouer*.



Fiers partenaires du divertissement et de la culture d'ici

Notre appui au milieu du divertissement et de la culture se traduit de multiples façons, notamment par notre programme de commandite *Les rendez-vous Loto-Québec* et par nos partenariats avec des émissions télévisées ainsi que des organisations et des événements sportifs.

10,5 M\$ en soutien à 54 festivals et événements dans les 17 régions du Québec

Des festivals sous le signe du rassemblement

C'est avec un plaisir renouvelé que nous avons repris la campagne publicitaire *On se rejoint* pour inviter les Québécois et Québécoises à se rassembler dans les quelque 50 festivals et événements que nous soutenons à longueur d'année dans toutes les régions du Québec. Nous sommes fiers de nous associer à des événements qui partagent nos valeurs d'inclusivité et de

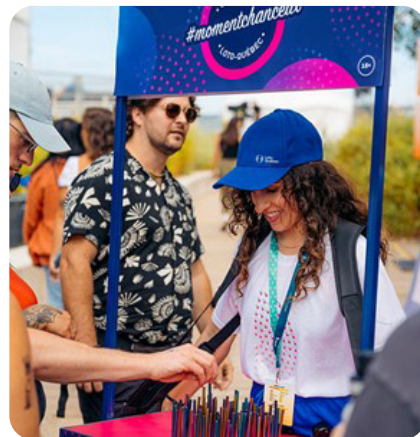


Mention de source : Vincent Noël

responsabilité sociétale. Nous contribuons ainsi au succès des festivals tout en soutenant les communautés et la culture d'ici. Nous avons par ailleurs eu l'honneur d'agir à titre de partenaires présentateurs des festivités entourant le 150^e anniversaire du parc Jean-Drapeau, où se trouve le Casino de Montréal depuis plus

de 30 ans. Ce lieu emblématique accueille plusieurs événements de grande envergure, dont certains font partie des *Rendez-vous Loto-Québec*. Plusieurs activités s'y sont déroulées au cours des derniers mois pour souligner cette année marquante.

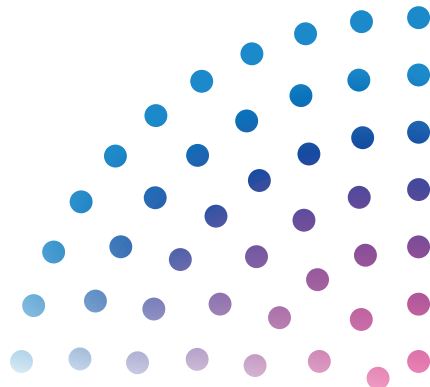
Nous sommes encore une fois allés à la rencontre des festivaliers et festivalières pour leur offrir la chance de bonifier leur expérience grâce aux Moments chanceux Loto-Québec. Par l'entremise d'activations ludiques comme la Roue chanceuse et *La grande promo*, les personnes sur place ont pu remporter instantanément des surprises telles que des accès VIP ou des cartes-cadeaux de commerces locaux. Certains Moments chanceux ont également mis de l'avant les comportements écoresponsables des festivaliers et festivalières, en récompensant des gestes concrets comme l'utilisation du transport actif ou de bouteilles réutilisables.



Mention de source : Dominic Courchesne

Une présence remarquée

Selon une étude de Léger effectuée chaque automne, nous figurons au premier rang parmi les commanditaires de festivals et d'événements au Québec pour la visibilité assistée (parmi une liste) et au deuxième rang pour la visibilité spontanée. Ce dernier résultat représente une progression d'un rang par rapport à l'année précédente. Nous sommes d'ailleurs la seule société d'État à occuper une place dans les trois premières positions de ce palmarès.





Déplacements gratuits à BIXI

Notre partenariat de trois ans à titre de partenaire présentateur avec le leader de la mobilité durable qu'est BIXI Montréal s'est poursuivi. Nous avons offert des déplacements gratuits à la population les samedis soir, de la mi-juin à la mi-août. Il s'agissait d'une belle occasion de se rendre facilement dans l'un des Rendez-vous Loto-Québec de la métropole. Des abonnements mensuels BIXI ont aussi été remis lors de Moments chanceux. Par ailleurs, après le succès du projet pilote, le service BIXI à l'année, rendu possible grâce à notre soutien, est désormais offert de façon permanente et sur une portion élargie du territoire montréalais.

Accompagner nos partenaires vers des pratiques plus responsables

Notre programme d'accompagnement de nos partenaires dans leur démarche de responsabilité sociétale d'entreprise témoigne de notre leadership en matière de commandite responsable. Il comprend des formations, des rencontres et des infolettres en lien avec les pratiques de développement durable. Soulignons que 88 % des événements que nous commanditons ont affirmé que ce programme leur a permis de progresser dans l'intégration de pratiques de durabilité.

16 630 déplacements à BIXI offerts par Loto-Québec, soit l'équivalent de 1,8 fois le tour de la Terre!

Collaboration prometteuse avec Événements Attractions Québec

Nous sommes heureux d'avoir formé un partenariat stratégique avec Événements Attractions Québec (ÉAQ), avec qui nous partageons des valeurs communes de responsabilité sociétale. À l'aide d'un outil que nous mettrons à jour en collaboration avec ÉAQ, les responsables de l'organisation d'événements pourront mesurer leurs pratiques sociales et recevoir des recommandations dans une optique d'amélioration continue. Ce partenariat avec le plus grand regroupement de festivals, d'événements et d'attractions touristiques au Québec marque une étape importante dans la promotion d'un tourisme québécois durable et socialement responsable. Il s'inscrit dans les initiatives que nous déployons pour soutenir nos événements partenaires et leur permettre de répondre aux écoconditions qui font partie intégrante de notre politique de commandite.

Des événements éco-responsables récompensés

Lors de la 13^e édition du gala Les Vivats, un événement organisé par le Conseil québécois des événements écoresponsables que nous présentons avec RECYC-QUÉBEC depuis 2011, les efforts des responsables de l'organisation d'événements qui adoptent des pratiques durables et écoresponsables ont été célébrés. Nous sommes fiers de souligner la reconnaissance de quelques-uns

des Rendez-vous Loto-Québec, soit :

- le Festival International Nuits d'Afrique (prix Vivats RECYC-QUÉBEC – Gestion responsable des matières résiduelles);
- ComediHa! Fest-Québec 2024 (prix Vivats – Engagement social remis par Loto-Québec);
- le Festival International de Jazz de Montréal (distinction Tourisme Montréal).



Un engagement envers la culture d'ici

Nous avons renforcé notre présence à l'écran en nous associant à plusieurs rendez-vous télévisuels majeurs. Ces partenariats témoignent de notre engagement envers la culture et le divertissement d'ici, tout en mettant en valeur le talent québécois. En 2024-2025, nous nous sommes associés aux émissions et galas suivants :

- Gala des prix Gémeaux;
- *Quel talent!*;
- *Révolution*;
- Gala de l'ADISQ;
- *La fureur*;
- *En direct du jour de l'An*;
- *Zénith*;
- Gala Les Olivier.

Des partenariats sportifs qui rassemblent

Nous soutenons activement plusieurs organisations sportives professionnelles, renforçant ainsi la présence de nos marques dans des environnements rassembleurs. Nous nous sommes notamment associés aux organisations ou événements suivants :

- Canadiens de Montréal;
- Alouettes de Montréal;
- Rouge et Noir d'Ottawa;
- Alliance de Montréal;
- Omnium Banque Nationale présenté par Rogers.

Dans le cadre de notre partenariat avec les Canadiens de Montréal, nous avons assuré de nouveau une présence au Centre Bell grâce au M2 Marché-Montréal Loto-Québec. Ce lieu de rassemblement a accueilli plusieurs activités culturelles, dont une série de 12 prestations en direct d'artistes locaux, qui ont créé des œuvres inspirées du match du jour.



Le 20 février, une soirée-bénéfice au profit de la Fondation des Canadiens pour l'enfance a eu lieu au Casino de Montréal.



Nous sommes fiers de contribuer à rendre la collectivité québécoise plus forte et plus inclusive en soutenant plusieurs causes et organismes sans but lucratif (OSBL). Nos actions caritatives sont regroupées sous le programme *On gagne à redonner*, lequel repose sur les trois piliers que sont nos équipes, la communauté ainsi que notre clientèle et nos partenaires.

1,7 M\$ versés à des OSBL dans le cadre du programme *On gagne à redonner*

Notre leadership communautaire récompensé

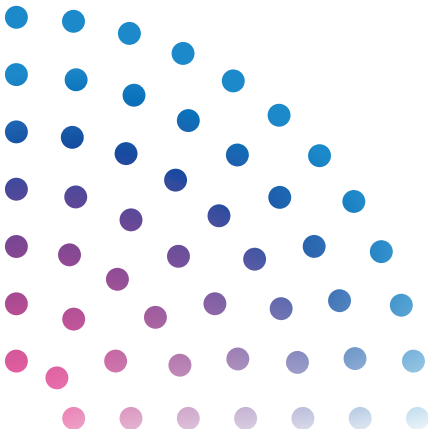
En mars, c'est avec une grande fierté que nous avons reçu le prix régional pour le Québec dans la catégorie Leadership d'entreprise dans le cadre des Prix pour le bénévolat du Canada 2024. Cette distinction souligne notre engagement communautaire par l'entremise de l'initiative **Employés de cœur**.

Des équipes engagées

L'engagement de nos équipes envers la collectivité prend tout son sens avec l'initiative **Employés de cœur**. Celle-ci permet à des collègues de s'impliquer

concrètement auprès d'organismes communautaires et de tisser des liens entre eux par le fait même. Au fil de l'année, des groupes ont prêté main-forte à divers OSBL, dont des organismes Moisson, la Société de Saint-Vincent de Paul et la Maison du Père. Que ce soit pour apprêter des aliments, trier des dons ou servir des repas, les occasions de redonner ne manquent pas - et les retombées sociales sont inestimables.

Nos équipes font toujours preuve d'une grande générosité à l'occasion de la **campagne d'entraide du gouvernement du Québec**, et ce fut encore le cas au cours du dernier exercice. Grâce à leur participation exceptionnelle, nous avons remis un total impressionnant de **203 554 \$**. En plus des dons, un encan virtuel mettant en valeur l'expertise de plusieurs de nos collègues a ajouté une touche innovante à cette chaîne de générosité. Cette initiative a d'ailleurs été remarquée par le Secrétariat d'entraide, qui nous a nommés parmi les cinq finalistes du Prix Bon coup. Maxime Gélinas, du Salon de jeux de Trois-Rivières, a quant à lui reçu le Prix Relève pour



7 000 h de bénévolat d'entreprise par 1 179 employés



Catherine et ses collègues du secteur des loteries ont effectué des travaux de jardinage dans une ferme urbaine qui a vu le jour à l'initiative de la Cuisine Collective Hochelaga-Maisonneuve.



Des employés du Casino du Lac-Leamy sont devant le résultat de leur travail pour La Tablee des Chefs.

son implication dans le projet de vente de boutures, qui a permis d'augmenter considérablement le nombre de dons. Les dons octroyés à Entraide sont partagés entre les Centraide du Québec, PartenaireSanté-Québec et ses membres ainsi que la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

Des centaines d'employés mobilisés dans tous nos établissements ont également offert près de **500 cadeaux** personnalisés à des enfants et jeunes adultes de familles dans le besoin par l'intermédiaire de l'organisme **Opération Père Noël**. Ce geste de générosité collectif a permis d'apporter de la joie et de l'espoir à ceux et celles qui en ont le plus besoin pendant les fêtes.



Une communauté inclusive

Notre partenariat avec la **Fondation Les Petits Rois**, en place depuis 2017, a pour objectif de soutenir

de jeunes adultes de 21 ans ou plus vivant avec une déficience intellectuelle de modérée à sévère dans leur cheminement vers la croissance et l'indépendance. Il vise le développement de leur autonomie et de leur motricité ainsi que leur inclusion dans la société. Deux groupes à temps plein et un groupe en stage, soit plus d'une quinzaine de personnes, réalisent diverses tâches dans les plateaux de travail adaptés que nous mettons à leur disposition. En mai, nous avons d'ailleurs souligné le cinquième anniversaire de l'arrivée des Petits Rois au Casino de Montréal.



Environ 75 membres de notre personnel ont participé à une activité de bénévolat enrichissante lors du dernier **Défi sportif AlterGo**, contribuant par le fait même au succès de cet événement d'envergure internationale que

nous soutenons depuis 1993. Plus de 6 000 athlètes ayant une limitation physique ou sensorielle ont pris part aux diverses compétitions qui s'y tenaient. Pour que toutes et tous puissent comprendre les défis auxquels font face les personnes ayant un handicap, le public était invité à essayer un sport adapté à la Zone d'essais sportifs Loto-Québec.

De plus, à l'occasion de ce grand rendez-vous sportif, nous nous sommes joints à la Fondation Aléo pour mettre en lumière le talent de 14 athlètes de haut niveau et les récompenser. Ces derniers et dernières ont reçu un total de **40 000 \$** en bourses dans le cadre du **Programme de bourses Loto-Québec**. Nous avons par ailleurs produit une série de capsules vidéo intitulée *Au-delà du sport* pour faire découvrir le parcours de trois athlètes ayant reçu des bourses. Elles peuvent être consultées sur [notre site Web](#).

Depuis plus de 15 ans, nous soutenons **Olympiques spéciaux Québec**. En février, une équipe du Casino du Lac-Leamy a d'ailleurs plongé dans les eaux glaciales du lac Leamy lors de la première édition du Défi de l'Ours polaire, dont l'objectif est d'amasser des fonds pour cet organisme.

Une clientèle et des partenaires solidaires

Nous soutenons la cause de la sécurité alimentaire depuis plusieurs années grâce à un partenariat avec les organismes Moisson, et le bingo en réseau permet, pour sa part, de soutenir des organismes tout au long de l'année. Plus largement, nous multiplions les occasions de redonner à la collectivité en faisant appel à la générosité de notre clientèle et de nos partenaires. Voici un aperçu des dons remis dans le cadre de nos initiatives au cours de la dernière année :



Initiative	Description	Montant remis
Loto-o-suivant	Loterie caritative (billet à gratter et jeu Instants)	540 000 \$ aux OSBL choisis par les 54 gagnants et gagnantes
Soutien aux Moisson par nos casinos et nos salons de jeux	Activités en établissement et dons de la clientèle	310 895 \$ aux organismes Moisson partenaires
La Poule aux œufs d'or (émission spéciale)	Jumelage des participants et participantes avec des organismes de leur choix	171 500 \$ à 6 OSBL
Détaillants de cœur	Candidatures d'OSBL soumises par les détaillants de loterie et de loterie vidéo	160 000 \$ à 32 OSBL
Célébration 2025	Lots caritatifs surprises tirés lors du gala télévisé	100 000 \$ à 2 OSBL choisis par le gagnant et la gagnante
Redonnons aux OSBL	Promotion au bingo en réseau	100 000 \$ à 43 OSBL
Qui gagne fait gagner	Promotion au Kinzo	41 000 \$ à 20 OSBL

Faire rayonner l'art d'ici

La Collection Loto-Québec, qui célèbre fièrement ses 45 ans d'existence, rassemble près de 5 000 œuvres réalisées par plus de 1 200 artistes d'ici. En prenant part à des activités dans diverses régions du Québec, nous faisons découvrir ce patrimoine culturel inestimable tout en encourageant la relève artistique. Nous souhaitons ainsi rendre l'art contemporain accessible à un vaste public.



Benoit Lefrançois, vice-président à la commercialisation responsable, à la responsabilité sociétale et aux affaires publiques, et Manon Pouliot, responsable de la Collection Loto-Québec et commissaire de *Voir bleu*, sont entourés d'artistes faisant partie de l'exposition et de ceux ayant réalisé l'œuvre collective.

à visiter l'exposition *Voir bleu* et à participer à deux tables rondes réunissant des artistes de la Collection et de l'œuvre collective.

Soutien à la cause des Impatients

Nous soutenons depuis plusieurs années l'organisme Les Impatients, dont la mission est d'offrir un espace d'expression artistique aux personnes vivant avec des enjeux de santé mentale. Dans la continuité de notre engagement, nous avons offert, avec l'accord des artistes, l'œuvre collective créée à l'occasion de *Voir bleu* à l'exposition-encan *Parle-moi d'amour Montréal*. Cette contribution s'ajoute à notre soutien annuel aux Impatients afin de leur permettre de recueillir encore plus de fonds. Nous avons également mis nos panneaux publicitaires à la disposition de l'organisme pour contribuer à la promotion de l'événement et au rayonnement de sa mission.

Une exposition rassembleuse à notre image

Une trentaine d'œuvres de notre collection ont été présentées à l'occasion de l'exposition *Voir bleu*, entièrement conçue à l'interne et dévoilée dans notre nouveau lieu d'exposition, à notre siège social. Rendant hommage à la couleur bleue par la présentation d'œuvres significatives, elle sera en circulation à compter de janvier 2026.

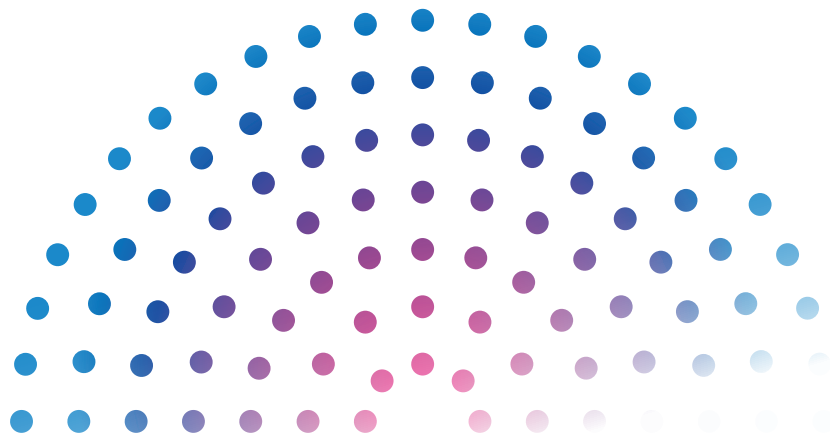
Dans le sillon de *Voir bleu*, et pour mettre en lumière notre contribution à l'art et à la culture d'ici, nous avons invité quatre artistes du Québec à créer une grande œuvre d'art collective sur le thème de la couleur bleue en utilisant une technique de grattage, un clin d'œil à nos loteries instantanées. Leurs créations, nommées *Autoportraits en bleu*, ont été mises en commun et exposées à la Place des Arts. Cette initiative a fait l'objet d'une [campagne de visibilité](#), déployée principalement à la

télévision et dans les médias sociaux. Pierre Lapointe, un artiste bien connu du public et passionné d'art, a agi à titre d'ambassadeur.

Nous avons aussi eu le plaisir de participer aux Journées de la culture, du 27 au 29 septembre. Le public a notamment été invité



Activité de la Collection Loto-Québec	Date	Région
Présentation de l'exposition <i>Narrations souples</i> , pour laquelle Sarah Kitzy Gineau Delyon, directrice de l'organisme artch, et Manon Pouliot, responsable de la Collection Loto-Québec, ont agi à titre de commissaires, et remise d'une bourse d'achat dans le cadre du concours #artencadeau2024 à la foire d'art contemporain Plural , au Grand Quai du Port de Montréal	Du 12 au 14 avril 2024	Montréal
Présentation de l'exposition-encan Parle-moi d'amour Rive-sud , des Impatients, à L'Échoppe des Fromages, à Saint-Lambert	Du 30 mai au 6 juin 2024	Montérégie
Participation aux Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie	Du 15 juillet au 30 septembre 2024	Gaspésie
Participation à l'exposition collective Sur les branches de Frédéric Back , à la Galerie d'art du Centre sportif Mégantic, à Lac-Mégantic	Du 16 septembre au 3 novembre 2024	Estrie
Exposition Vues du fleuve , en partenariat avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), au Centre Adélar, à Frelighsburg, présentant 36 estampes communes à notre collection et à celle de BANQ, sélectionnées par les commissaires invitées Manon Barbeau et Anaïs Barbeau-Lavalette	Du 27 septembre au 3 novembre 2024	Estrie
Exposition Voir bleu , à notre siège social, à Montréal, présentant une trentaine de nos œuvres	Du 27 au 29 septembre 2024 (pour les Journées de la culture) et en continu jusqu'à la fin de 2025	Montréal
Participation au festival artch , à Place Ville Marie, à Montréal, comprenant un programme de bourses de formation pour les jeunes artistes et la remise d'une bourse d'achat dans le cadre du concours #jecollectionne	Du 15 au 20 octobre 2024	Montréal
Présentation de l'exposition-encan Parle-moi d'amour Montréal , des Impatients, à l'Agora du cœur des sciences de l'UQÀM	Du 1 ^{er} au 13 novembre 2024	Montréal
Présentation de l'exposition-encan Parle-moi d'amour Repentigny , des Impatients, au Centre d'art Diane-Dufresne	Du 25 février au 12 mars 2025	Lanaudière



Des engagements concrets pour l'environnement

Nous continuons d'intensifier nos efforts pour réduire notre empreinte environnementale. Nous avons encore une fois misé sur des actions concrètes pour optimiser l'efficacité énergétique de nos bâtiments et poursuivre la mise en place d'une culture zéro déchet dans nos casinos et nos salons de jeux. Ces initiatives s'inscrivent dans notre volonté de contribuer activement à l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec, dans le cadre de son Plan pour une économie verte 2030.

Réduction de nos émissions de GES par rapport à 2009 : -51 %

Une gestion écoresponsable de nos immeubles

Depuis 2023, nous participons au programme de gestion de la demande de puissance d'Hydro-Québec, qui vise à réduire la consommation d'électricité des entreprises lors des périodes de pointe hivernales. En diminuant temporairement notre consommation, nous contribuons notamment à alléger la pression sur le réseau et à soutenir l'approvisionnement en électricité des résidences québécoises. L'hiver dernier, les casinos de Montréal et du Lac-Leamy ont ainsi réduit leur consommation de 8 850 kW. Cette année, l'ensemble de nos casinos prend part à l'initiative, réaffirmant notre volonté d'améliorer l'efficacité énergétique de nos établissements et de participer activement à la transition énergétique du Québec.

Nous détenons des certifications des programmes BOMA BEST® et *ICI on recycle +* de RECYC-QUÉBEC, qui reconnaissent respectivement la performance environnementale des bâtiments et la gestion proactive des matières résiduelles. Au cours du dernier exercice, le Casino de Mont-Tremblant a obtenu la certification Or de BOMA BEST® 4.0

et le Centre informatique Pierre-De Coubertin a obtenu le niveau Performance d'*ICI on recycle +*.

Nos efforts pour réduire les GES émis par notre siège social nous ont permis de briller à l'occasion du Défi énergie en immobilier, chapeauté par BOMA Québec. En effet, lors d'un événement tenu en octobre, nous avons reçu un prix dans la catégorie des bureaux de plus de 20 000 m². Cette récompense a été obtenue grâce à des initiatives innovantes telles que l'installation de systèmes d'éclairage automatisés, la récupération de chaleur et un contrôle des points de consigne du chauffage. Nos équipes de gestion immobilière ont de quoi être fières de cette distinction !

Poursuite de la transition vers le zéro déchet

Nous avons continué l'implantation d'une culture zéro déchet dans nos casinos et nos salons de jeux. La substitution des bouteilles de

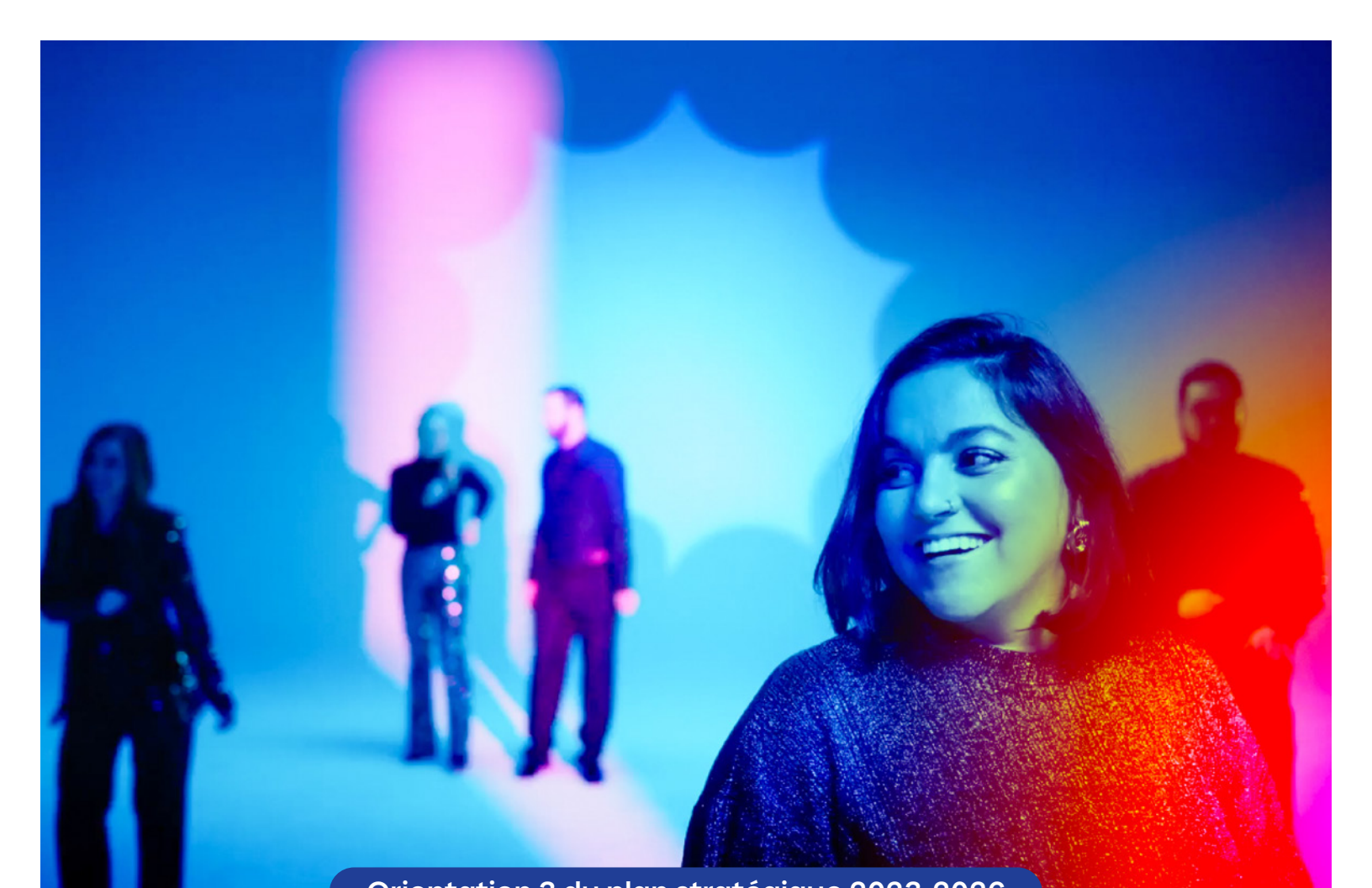


plastique par des canettes en aluminium s'est poursuivie, et nous avons entamé une collaboration avec Consignaction. Cette initiative vise à promouvoir un modèle circulaire en facilitant la collecte, le recyclage et la réutilisation des contenants consignés. Des aliments en vrac ont aussi été introduits dans les cafétérias destinées au personnel de nos casinos, et le remplacement progressif du papier à main par des sècheirs est en cours. Par ailleurs, des caractérisations annuelles des matières résiduelles sont réalisées afin de nous permettre d'optimiser le recyclage, la valorisation et la réduction des déchets générés dans nos établissements.

Le billet vert fait bonne impression

Le billet vert, lancé en avril afin de célébrer le Jour de la Terre et de promouvoir nos initiatives vertes, a remporté le prix GutenVert au dernier Gala Gutenberg, qui reconnaît l'excellence dans l'industrie de l'imprimé au Québec. Rappelons que nous avons été les premiers au monde, en 2021, à imprimer un billet de loterie sur du papier recyclé à 100 % et que tous nos billets sont recyclables.





Orientation 3 du plan stratégique 2023-2026

3

Offrir
un milieu de travail
sain, inclusif et
engageant

Nos équipes sont au cœur de nos succès, et c'est en créant les conditions propices à leur engagement que nous pouvons aller plus loin. Durant la dernière année, nous avons mis en place plusieurs actions concrètes pour favoriser leur mieux-être, reconnaître leur contribution et soutenir leur développement. Nous avons aussi renforcé notre engagement envers la diversité, l'équité et l'inclusion, tout en continuant d'attirer la relève.

Enjeu	Orientation	Objectif	Indicateur	Départ	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
Attraction et rétention des talents	Offrir un milieu de travail sain, inclusif et engageant	3.1 Faire vivre à nos employés une expérience stimulante	3.1.1 Taux de roulement	11 %	10 %	4 %
			3.1.2 Proportion des employés issus de la diversité	24 %	27 %	27 %



Pour des équipes en santé

Notre organisation a obtenu la certification Bien au travail de niveau 3 (anciennement Reconnaissance Entreprise en santé), soit la plus haute distinction accordée par cœsion SP (auparavant le Groupe entreprises en santé), pour une troisième année consécutive. Cela témoigne de notre engagement continu à promouvoir la santé globale auprès des membres de notre personnel, en mettant en place un éventail de mesures qui s'appuient sur les meilleures pratiques.

La santé et le mieux-être à cœur

Nous tenons à accompagner les membres de notre personnel dans l'amélioration des différents aspects de leur santé. C'est pourquoi nous organisons des activités qui les incitent à prendre leur bien-être en main et mettons à leur disposition des outils qui les aident à le faire.

Encourager tous nos employés à être actifs, les guider dans l'adoption de saines habitudes, les amener à mieux gérer le stress et leur permettre de bien concilier vies personnelle et professionnelle ont fait partie des priorités de notre programme de santé et mieux-être VitaSanté pour 2024 et 2025. Ces priorités ont été établies en fonction des résultats d'un questionnaire relatif à la santé globale qui a été soumis à nos équipes, et les initiatives ayant été proposées en découlent. En voici un aperçu :

de télétravail et l'importance de bouger au quotidien, offerts en ligne à l'heure du midi;

- Des modules d'apprentissage sur la santé financière et la santé mentale, accessibles sur une plateforme Web;
- Une offre d'activités physiques et sportives comprenant entre autres des cours sur les lieux de travail et en ligne de même qu'un accès à des salles d'entraînement multifonctionnelles.

Le Défi Entreprises relevé avec fierté

Participer au Défi Entreprises est désormais ancré dans nos traditions. Cette fois, ce sont



- Des webinaires animés par des spécialistes, notamment sur la gestion du stress dans un contexte

plus de 200 Loto-Québécois et Loto-Québécoises qui se sont donné rendez-vous dans les quatre villes où il se tenait. Encore une fois, énergie positive et motivation à se dépasser, que ce soit en faisant de la course, de la marche, du yoga, de la Zumba ou de la cardio-musculation, étaient de la partie. À Montréal et à Gatineau, nos équipes se sont respectivement classées en troisième position au 5 km et en sixième position au 10 km pour ce qui est du nombre de personnes inscrites. Nous sommes également fiers de mentionner que nous avons obtenu le trophée de la troisième entreprise la plus impliquée dans l'événement à Montréal.

Respect et civilité toujours de mise

Nous nous engageons à maintenir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement, où chaque personne est traitée avec dignité. Au cours de l'exercice, nous avons d'ailleurs renforcé cet engagement en diffusant une mise à jour de notre politique sur le respect, la civilité et la prévention du harcèlement, conformément à un récent changement législatif. C'est aussi dans cet esprit que nous avons conçu un dépliant portant sur la civilité au travail, destiné à l'ensemble du personnel, pour promouvoir le respect et la collaboration. D'autre part, nous avons mis sur pied une campagne de sensibilisation au Code d'éthique et de déontologie des employés de Loto-Québec et de ses filiales, qui sera renouvelée annuellement. Ce sont autant d'outils qui nous permettent de mieux informer nos équipes sur les mesures en place et de s'assurer que tout le monde travaille dans un milieu sain.

Reconnaissance renouvelée pour notre engagement envers la parité

Au début du mois de mars, nous apprenions que La Gouvernance au Féminin nous accordait pour une deuxième année de suite son plus



Sfiya et Wendy-Alexina Vancol, deux artistes émergentes, ont pris part à un café-causerie aux côtés de Ghizlene Mokhtari et de Manon Pouliot, de Loto-Québec.

haut niveau de reconnaissance : la Certification Parité™ Platine. Ce faisant, l'organisme souligne que nous avons une fois de plus obtenu les résultats escomptés grâce à la mise en place de mesures, de pratiques et de programmes facilitant l'atteinte de la parité. Nous avons à cœur de promouvoir l'égalité des genres et d'offrir à toutes les femmes un environnement qui leur permet de réaliser leurs objectifs professionnels. Recevoir de nouveau cette reconnaissance est donc une grande source de fierté.



Sous le signe de la diversité, de l'équité et de l'inclusion

Année après année, nous renforçons notre volonté de créer un milieu de travail où chaque personne est reconnue, respectée et traitée avec équité, et une culture d'entreprise toujours plus inclusive. Cela passe par une variété d'actions concrètes, qui visent entre autres à promouvoir et à valoriser la diversité au sein de l'organisation.

Voici quelques exemples de moments riches en échanges et en découvertes auxquels les membres de nos équipes ont pu assister pendant l'exercice :

- Une conférence sur le choc des générations a été donnée en juin, dans le contexte où des personnes de tous âges se côtoient de plus en plus en entreprise, une richesse pour notre organisation ;



- Un atelier sur la culture des Premiers Peuples, animé par deux artistes autochtones, a été offert en octobre, au lendemain de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ;
- Un café-causerie en présence de deux artistes émergentes a eu lieu en mars pour souligner la place des femmes dans le milieu de l'art, dans la foulée de la Journée internationale des droits des femmes et en lien avec la Collection Loto-Québec ;



Isabelle Sundara

a fièrement contribué à
la réalisation d'initiatives
en diversité, équité
et inclusion.

- Un nouvel épisode de notre balado diffusé à l'interne, qui traite de sujets touchant la diversité et l'inclusion, a porté sur la réalité des personnes en situation de handicap et sur l'accessibilité universelle.

Des occasions de soutenir les communautés LGBTQ+

En octobre, pour la toute première fois, nous avons pris part au Gala Émergence, un événement qui salue l'engagement des personnes et des organisations contribuant à la lutte contre l'homophobie et la transphobie. Nous y avons remis deux prix Coup de cœur, récompensant des initiatives inspirantes. Nous trouvons important de mettre en lumière ces réalisations qui font avancer la société en favorisant la création d'un futur inclusif pour tous et toutes.

En tant que partenaires du Festival Fierté Montréal, nous avons participé au Défilé de la Fierté en août. Plusieurs membres de nos équipes et leurs proches s'y sont rassemblés pour célébrer la diversité et promouvoir des valeurs de respect et de solidarité.



Un nouveau partenariat avec la Fondation Dynastie

Nous sommes heureux de nous être associés à la Fondation Dynastie, qui contribue au rayonnement des communautés noires du Québec, et à son gala annuel, une célébration qui récompense les personnalités se distinguant dans les domaines des médias, des arts et de la culture. La plus récente édition de ce gala a été présentée le 26 avril 2025, et, à titre de nouveau partenaire ami, nous avons eu le plaisir d'y remettre le prix Artiste en arts visuels de l'année.

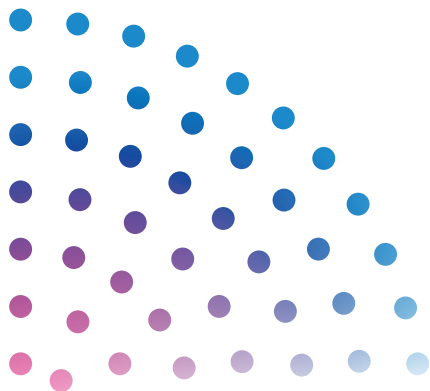
Les finalistes ont été accueillis par leurs gestionnaires et les membres de la haute direction au Cabaret du Casino de Montréal. Chaque moment de cette célébration inspirante a permis de mettre en valeur le talent et la passion de nos équipes.



Acclamer le succès et l'excellence

En janvier s'est déroulée la deuxième édition de notre événement de reconnaissance : Ovation, acclamer l'excellence. C'est pour nous l'occasion de faire rayonner les projets qui se sont illustrés au cours des derniers mois et d'honorer les collègues qui se sont démarqués par leurs efforts exceptionnels.

Nous avons pris le temps de rendre un hommage bien senti à ceux et celles qui ont pris leur retraite en 2024-2025, lors de soirées organisées en leur honneur. Leur contribution au succès de l'organisation et l'engagement dont ils et elles ont fait preuve tout au long de leur carrière chez nous ont alors été reconnus de belle façon.





Du plaisir entre nous

Chaque année, nos grands rassemblements à l'interne représentent des occasions privilégiées d'approfondir notre sentiment d'appartenance, d'échanger avec nos collègues et de nous inspirer les uns les autres.

En mai et en juin, nous avons tenu nos traditionnels barbecues des employés à notre siège social ainsi que dans nos casinos et nos salons de jeux, question de donner le coup d'envoi à la saison estivale. Ce sont de beaux prétextes pour nous réunir et passer du bon temps en équipe. Soulignons que, comme lors des éditions précédentes, des mesures écoresponsables ont été mises en place afin de réduire les impacts environnementaux de ces événements.

Au début de 2025, tous les membres de nos équipes ont pris part au Rendez-vous des employés, que ce soit au Cabaret du Casino de Montréal ou dans nos autres établissements. Nous profitons de cet important moment pour reconnaître nos réussites et explorer les grandes priorités des mois à venir. Le leadership comme force collective a notamment fait partie des thèmes abordés cette fois-ci.

L'excellence du service toujours au centre de notre approche

Nos équipes ont travaillé main dans la main pour concrétiser un projet ambitieux, soit la mise sur pied d'un grand atelier inspiré de notre culture Service de rêve, destiné à plus de 4 000 employés. Au cours de cet atelier convivial et interactif, intitulé Boussole de rêve, tous ceux et celles qui travaillent dans nos casinos et nos salons de jeux ont pu échanger leurs idées sur les façons de dépasser les attentes de la clientèle, dans l'objectif de renforcer encore davantage le travail d'équipe.

Chaque séance se voulait donc une occasion de partager ses réflexions avec ses collègues, mais surtout de réaliser l'importance de la contribution de chacun et chacune pour arriver à faire vivre une expérience hors du commun à toutes les personnes qui visitent nos établissements. La plupart des membres des équipes concernées y ont pris part à l'été et à l'automne, d'autres l'ont fait au début de 2025.

Appuyer la relève en TI

Dans le cadre du programme de bourses Extra, nous avons à nouveau récompensé les huit stagiaires en technologies de l'information (TI) qui se sont le plus distingués par leur talent et leur motivation durant leur passage au sein de nos équipes. La cérémonie de remise des bourses s'est déroulée en juin, à notre siège social, en présence de l'ensemble des étudiantes et étudiants que nous avons accueillis dans la dernière année, des marraines et parrains de stage ainsi que de membres du comité de sélection et de la haute direction. Émotions et fierté étaient encore au rendez-vous.

Une belle visibilité dans des événements de recrutement

Nous faisons nouvellement partie des partenaires des Jeux du Commerce, la plus grande compétition inter-universitaire en administration des affaires dans l'est du Canada. L'édition 2025 s'est tenue en janvier à l'Université Laval, à Québec. Nos équipes y étaient, pour la première



Remise des bourses Extra



Présence aux Jeux du Commerce

fois, afin de parler de Loto-Québec, mais aussi de soumettre aux étudiants et étudiantes un cas de gestion des ressources humaines, puis de juger leurs présentations.

Cette année encore, nous nous sommes associés à la Compétition québécoise d'ingénierie, qui avait lieu à Polytechnique Montréal en janvier, pour encourager l'audace de la relève en génie. Nous avons eu la chance de tenir un kiosque d'information lors de la soirée de réseautage et de faire partie du jury de la compétition. Nos experts et expertes du secteur des TI n'ont pas manqué d'inspirer la nouvelle génération.

Par ailleurs, la campagne de recrutement d'envergure pour nos casinos lancée à l'hiver 2024 s'est poursuivie. Présentant les postes à pourvoir de façon originale, à la manière de films à l'affiche, elle continue d'illustrer parfaitement le fait que faire carrière chez nous, c'est être au cœur de l'action.

Un siège social optimisé

Le mois de mars a marqué la fin des travaux à notre siège social. Rappelons qu'un réaménagement était nécessaire en raison du travail selon un modèle hybride, qui a fait naître des besoins différents. Nous en avons profité pour optimiser l'utilisation des locaux, ce qui nous a permis de louer un plus grand nombre d'étages. Des travaux de maintien de l'actif qui étaient requis ont été effectués par la même occasion. Le résultat répond tout à fait à l'objectif d'offrir à notre personnel et à nos locataires un environnement moderne et chaleureux, plus adapté au contexte actuel et composé d'espaces qui favorisent encore davantage la collaboration, l'innovation et l'efficacité.



Renouvellement de la convention collective du STTLQ

En octobre, une entente de principe a été conclue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Loto-Québec (STTLQ) et approuvée par ses membres. La nouvelle convention collective, signée le 18 novembre, est en vigueur jusqu'à la fin de 2027.



Les représentants et représentantes de Loto-Québec à la Compétition québécoise d'ingénierie



Loto-Québec
numérique
Vers de nouvelles
perspectives



Orientation 4 du plan stratégique 2023-2026

4

Simplifier
nos façons
de faire

Portés par une volonté de simplifier nos façons de faire, de gagner en agilité et de stimuler l'innovation à tous les niveaux de notre organisation, nous mettons en place les conditions nécessaires pour optimiser notre performance globale. Au cours du dernier exercice, nous avons poursuivi notre évolution numérique, tout en accordant une grande importance à la cybersécurité. Nous avons également consolidé nos relations avec des industries du divertissement créatives, contribué activement à l'écosystème d'innovation québécois et encouragé l'audace ainsi que le talent de la relève entrepreneuriale.

Enjeu	Orientation	Objectif	Indicateur	Départ	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
Performance et vélocité des organisations	Simplifier nos façons de faire	4.1 Favoriser la culture de l'innovation	4.1.1 Ratio des charges totales sur les produits	30,0 %	30,0 %	31,4 %
		4.2 Optimiser la performance financière et organisationnelle	4.2.1 Résultat net	1,486 G\$	1,514 G\$	1,518 G\$



Atelier de découverte d'un prototype de Kinzo sur tablette



Conférence de notre partenaire IVADO (Institut de valorisation des données)

Deux journées consacrées au numérique et à l'innovation technologique

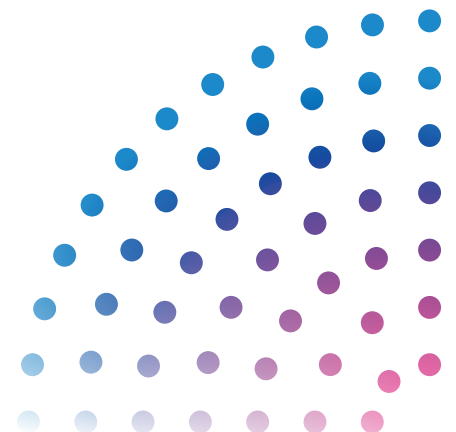
La deuxième édition de l'événement Loto-Québec numérique a connu un vif succès, réunissant plus de 800 personnes les 29 et 30 octobre à notre siège social. Par l'entremise de kiosques, de conférences et d'activités interactives, les participants et participantes ont pu découvrir plusieurs projets phares en matière de technologie, de numérique et d'intelligence artificielle. Ce rendez-vous s'inscrit

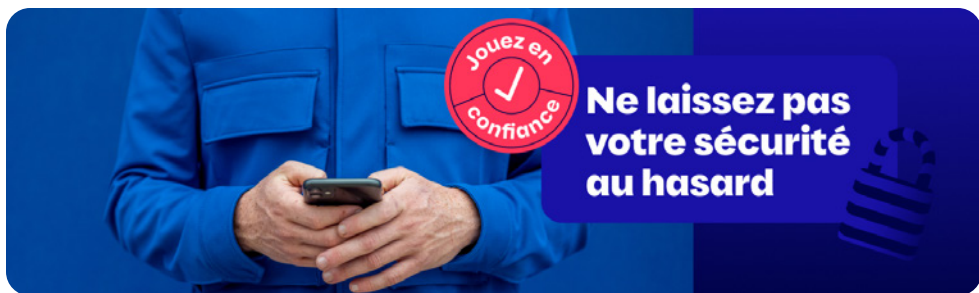
dans notre volonté de stimuler l'innovation et de façonner collectivement notre avenir numérique. Certains de nos partenaires technologiques étaient également de la partie.

L'intelligence artificielle au service de l'innovation

Au cours de la dernière année, nous avons amorcé le déploiement d'une dizaine de projets pilotes en intelligence artificielle. Ceux-ci couvrent un large éventail d'usages et d'objectifs, allant de la génération

de contenu à l'automatisation de processus, en passant par l'augmentation de la productivité. Des solutions ont également été mises en place pour soutenir nos efforts en matière de jeu responsable.





La cybersécurité : une responsabilité partagée

Nous déployons des efforts soutenus pour développer une culture organisationnelle forte en ce qui a trait à la cybersécurité. Tout au long de l'année, nous avons mené plusieurs actions dans le cadre de notre programme de sécurité de l'information, notamment une campagne de sensibilisation à l'interne, qui comprenait une conférence et une formation obligatoires, destinées à rappeler les pratiques à adopter pour protéger nos systèmes et nos données. Parce que la cybersécurité est une responsabilité partagée, nous misons sur la vigilance de tout un chacun pour maintenir les plus hauts standards à cet égard.

En octobre, à l'occasion du Mois de la sensibilisation à la cybersécurité au Canada, nous avons lancé notre toute première campagne à l'externe sur ce sujet. Diffusée sur notre site Web, dans l'infolettre du jeu en ligne et dans les médias sociaux, elle visait à sensibiliser notre clientèle à l'importance de se protéger contre la fraude, tout en rappelant nos standards rigoureux en matière de sécurité.

Par ailleurs, c'est avec fierté que nous avons annoncé notre soutien au Pôle d'expertises en cybersécurité de l'Université de Sherbrooke, un projet ayant pour objectif de renforcer la lutte contre les cybermenaces croissantes.

Notre appui à la création de la Chaire de recherche en cybersécurité postquantique, qui développera des solutions avant-gardistes pour protéger les organisations québécoises et répondre aux défis futurs du numérique, reflète l'intégrité qui est au cœur de nos activités. Les retombées de cette initiative bénéficieront tant aux entreprises qu'à l'ensemble de la société.

Faire briller le talent québécois en jeu vidéo

Nous avons poursuivi notre appui à l'industrie vidéoludique en mettant en valeur des studios indépendants d'ici tout en élargissant notre réseau de collaborations. Que ce

soit aux **Comiccon de Montréal et de Québec**, au **Sommet international du jeu de Montréal (MIGS)** ou au **Game Jam de Québec**, nous avons offert une vitrine au savoir-faire local. De plus, en collaboration avec **La Guilde du jeu vidéo du Québec**, nous avons présenté les **DemoNights**, trois soirées de diffusion en direct de notre studio qui ont permis à des créateurs et créatrices de faire découvrir leurs projets en développement sur Twitch et Steam.

Soutenir des événements qui allient jeu et engagement social

En appuyant des tournois de jeu en réseau comme le **Lan JDL**, le **Lan ETS** et, pour la première fois, **La Console qui Console**, nous contribuons à des événements qui rassemblent des communautés solidaires, animées par l'envie de créer des liens, de soutenir des causes et de faire rayonner une culture numérique inclusive.



La Zone de jeux indie Loto-Québec au Comiccon de Montréal

A professional portrait of Dany Pelletier, a man with short dark hair, smiling. He is wearing a dark blue suit jacket, a white dress shirt, and a light blue patterned tie. He is seated in a light-colored, textured armchair. His hands are clasped in his lap. He is also wearing brown leather shoes and yellow socks. A purple circular graphic is overlaid on the bottom left of the image, containing text.

Dany Pelletier

a fièrement contribué
à l'événement
Loto-Québec numérique.



Jean-François Provençal et Khate Lessard, membres du jury de La Face des Internets, annoncent deux des Super Champions.

Créer des liens avec les communautés numériques

Nous tissons des liens durables avec les communautés de création de contenu en appuyant des initiatives qui célèbrent l'originalité et la passion du jeu. **La Face des internets**, notre compétition phare sur Twitch, s'est conclue par un gala au Casino de Montréal rassemblant des centaines de personnes issues de cet univers dynamique.

Nous avons aussi présenté la troisième saison de **La Suite**, une série de trois émissions en direct réunissant des personnalités publiques et culturelles passionnées de jeu vidéo autour de discussions spontanées et accessibles.

Stimuler l'innovation d'ici

Nous encourageons la créativité technologique en soutenant des événements comme **C2 Montréal** et **HUB Montréal**, deux rendez-vous incontournables en ce qui concerne l'innovation. Notre présence permet de mettre en valeur les talents d'ici, de contribuer au rayonnement du Québec sur la scène internationale et de favoriser l'émergence de projets audacieux dans les domaines du divertissement, de la culture et des technologies immersives.

Le Studio C1 : un outil de divertissement et de proximité

Nous avons fait évoluer notre plateforme de tournage et de diffusion en direct, le Studio C1. Situé à notre siège social, il a accueilli plus d'une cinquantaine de tournages en 2024-2025, notamment pour l'émission *Roue de fortune*, ainsi que plusieurs diffusions en direct liées à des événements internes et externes. Il constitue un espace polyvalent, propice à la création de contenus originaux et à la proximité avec nos différents publics.

Interagir avec l'écosystème d'innovation québécois

Nous consolidons notre présence au sein de l'écosystème d'innovation québécois en collaborant activement avec deux incubateurs de renom, le **MT Lab** et le **Centech**. En participant à des jurys de sélection, à des communautés de pratique, à des conférences thématiques, à des événements de réseautage ou à des journées de démonstration, nos équipes demeurent à l'affût des innovations les plus prometteuses dans les domaines du numérique, du divertissement, du tourisme et des hautes technologies.

Ces collaborations, qui s'appuient sur la participation de plusieurs membres de nos équipes, nous permettent non seulement d'explorer des solutions concrètes à nos défis, comme lors de l'événement Pitches inversés du MT Lab, mais aussi de renforcer notre culture d'innovation. Des thématiques variées comme l'intelligence artificielle, la cybersécurité ou encore le tourisme durable ont été abordées au fil de l'année, dans une perspective d'apprentissage mutuel et de création de valeur.

Encourager les esprits créatifs de demain

Nous soutenons la relève en encourageant l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation. En plus d'avoir participé à des événements du milieu universitaire québécois, comme les Jeux du Commerce et la Compétition québécoise d'ingénierie, nous avons remis des bourses dans le cadre du concours OSEntreprendre, qui célèbre l'ingéniosité de la relève entrepreneuriale d'ici. Nous avons également renouvelé notre appui à La Guilde du jeu vidéo du Québec, notamment en décernant le prix Coup de cœur Loto-Québec - innovation commercialisation, accompagné d'une bourse.



La Section divertissement à HUB Montréal, propulsée par Loto-Québec, a offert une vitrine aux créateurs, qui y ont présenté leurs réalisations à des acheteurs locaux et internationaux.

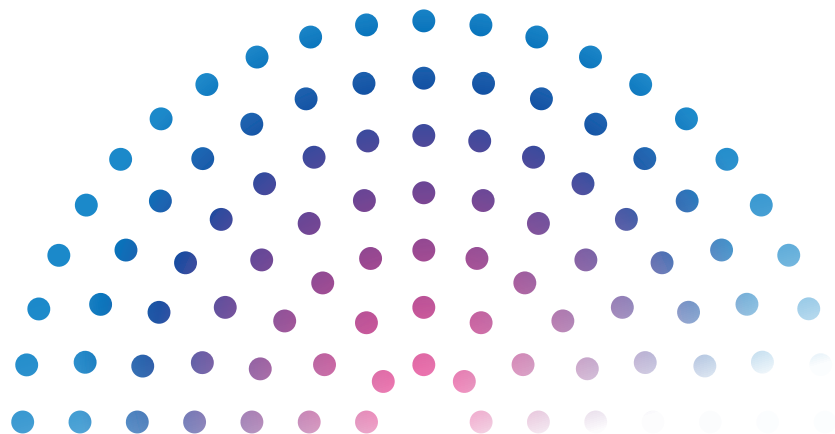
Deux de nos projets récompensés au concours des OCTAS

Lors de la 37^e édition du Concours des OCTAS, organisé par le Réseau Action TI, nous avons remporté un prix Or dans la catégorie Capital humain pour le projet de changement culturel entourant notre transformation numérique ainsi qu'un prix Argent dans la catégorie Divertissement pour le projet de bonification de la plateforme des promotions *2^e chance*.

Nous agissons à titre de partenaires ambassadeurs de ce concours, qui récompense les initiatives innovantes en TI au Québec. Nous y avons également présenté le prix Relève universitaire.



Quelques membres des équipes lauréates des deux prix OCTAS

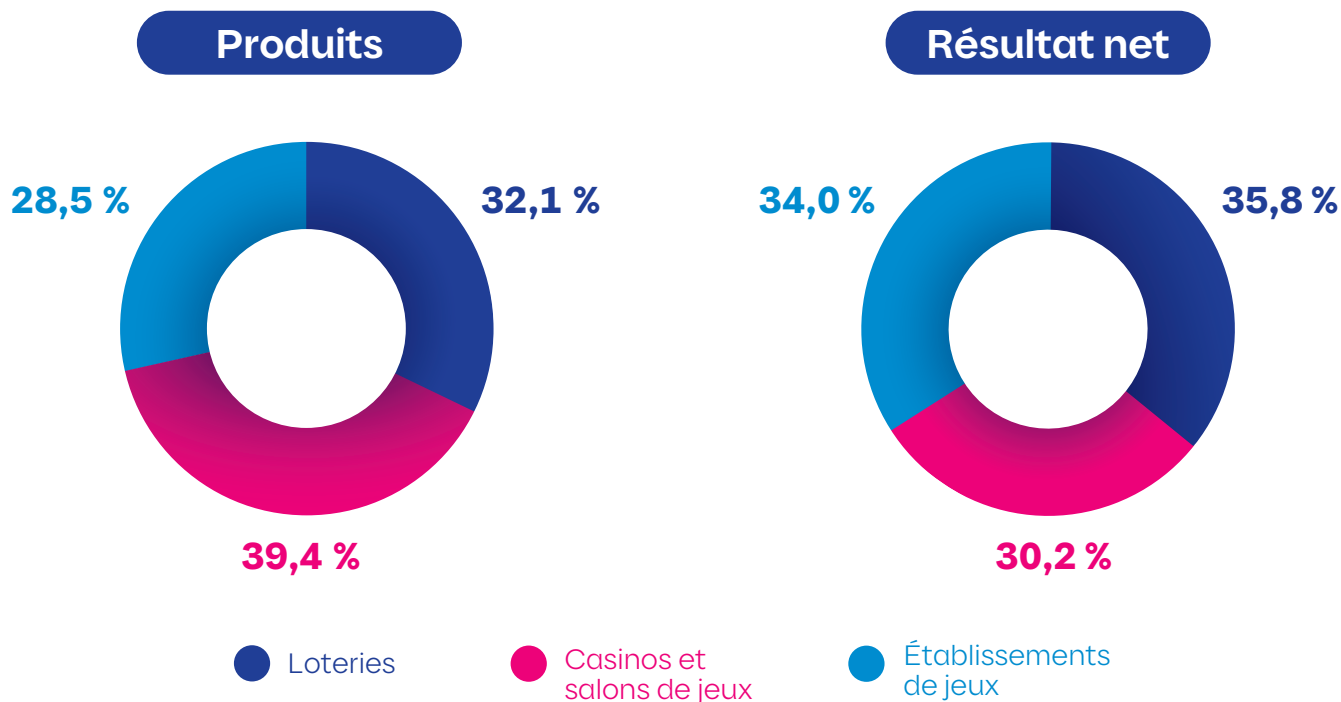


Finances



Revue financière

AU 31 MARS 2025



Au terme de l'exercice 2024-2025, Loto-Québec a généré des produits totaux de 2,993 G\$ et un résultat net consolidé de 1,518 G\$, ce qui représente des hausses respectives de 60,6 M\$ (+2,1 %) et de 6,7 M\$ (+0,4 %) par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit d'une excellente performance, surtout dans un contexte économique où le dollar discrétionnaire se resserre.

Ce résultat témoigne du dévouement des équipes, qui ont tout mis en œuvre pour offrir une expérience de divertissement attrayante, tant en établissement qu'en ligne, en veillant également à ce qu'elle continue de répondre aux plus hauts standards de commercialisation responsable. Encore une fois, en plus de faire plusieurs gagnants et gagnantes, Loto-Québec a joué un rôle important dans la collectivité grâce à ses nombreuses contributions économiques et sociales dans toutes les régions du Québec.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut consolidé totalise 2,458 G\$, en hausse de 59,3 M\$ (+2,5 %) en regard de 2023-2024.

Charges

Les charges totales se chiffrent à 940,1 M\$, ce qui correspond à une augmentation de 52,6 M\$ (+5,9 %) par rapport à 2023-2024, qui s'explique en grande partie par des investissements additionnels permettant à l'organisation de se moderniser et de générer des revenus supplémentaires. Le ratio des charges totales sur les produits est de 31,4 %. À titre comparatif, il s'élevait à 33,0 % en 2019-2020.

Situation financière

Au 31 mars 2025, l'actif total de Loto-Québec s'établissait à 1,361 G\$, comparativement à 1,145 G\$ au 31 mars 2024, ce qui représente une hausse de 216,2 M\$ (+18,9 %), principalement attribuable à la modernisation des actifs. Durant la même période, le passif total est passé de 877,9 M\$ à 1,032 G\$, soit une hausse de 153,6 M\$ (+17,5 %).

Loteries

Les produits du secteur des loteries totalisent 960,8 M\$. Il s'agit d'une hausse de 2,1 M\$ (+0,2 %) par rapport à 2023-2024, qui est principalement due à la bonne performance du Lotto Max.

Cette loterie pancanadienne a offert plus de gros lots majeurs (50 M\$ ou plus) et de Maxmillions que l'année précédente, soit :

- 56 gros lots majeurs, dont 4 gros lots de 80 M\$, et 636 Maxmillions en 2024-2025;
- 30 gros lots majeurs et 193 Maxmillions en 2023-2024.

La hausse attribuable au Lotto Max a été en partie contrebalancée par un moins grand nombre de gros lots majeurs au Lotto 6/49 et par un montant plus élevé remis en lots aux jeux régionaux comme l'Extra et le Banco.

Les équipes s'engagent sans relâche à moderniser les équipements et les façons de faire, tout en diversifiant et en renouvelant l'éventail de jeux offerts à la clientèle.

Soulignons qu'une somme de 8,4 M\$ a été versée aux organismes sans but lucratif (OSBL) exploitant des kiosques de loterie.

Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Loteries à tirage	657 487	641 284	16 203	2,5
Instantés	303 357	317 503	(14 146)	(4,5)
Total	960 844	958 787	2 057	0,2

Casinos et salons de jeux

Les produits du secteur des casinos et des salons de jeux atteignent 1,202 G\$, ce qui constitue un nouveau sommet. Il s'agit d'une croissance de 93,3 M\$ (+8,4 %) par rapport à l'exercice précédent.

La hausse de fréquentation des établissements terrestres démontre que l'offre de divertissement y est appréciée par la clientèle. Cette bonne performance découle des efforts soutenus déployés par les équipes afin de rendre l'expérience proposée incomparable.

Il convient également de noter que les résultats de l'exercice précédent avaient été affectés par la réduction de l'offre dans les casinos lors du conflit de travail.

Quant au casino en ligne, la diversification de l'offre de jeu et l'amélioration de l'expérience client ont contribué à la hausse de sa fréquentation ainsi qu'à l'augmentation de ses parts de marché, au détriment des sites illégaux.

Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Casinos et salons de jeux	1 202 133	1 108 814	93 319	8,4

Établissements de jeux

Le secteur des établissements de jeux a enregistré des produits de 852,7 M\$. Il s'agit d'une baisse de 32,8 M\$ (-3,7 %) par rapport à l'année précédente.

Ce recul s'explique en partie par les difficultés persistantes que connaissent les bars et les restaurants. Loto-Québec demeure engagée envers cette industrie tout en maintenant une approche responsable dans la gestion et le développement de l'offre de loterie vidéo. Au cours du dernier exercice, elle a d'ailleurs entamé le remplacement

des appareils de loterie vidéo (ALV), un projet qui vise à la fois à moderniser l'expérience de jeu et à mettre davantage en valeur les mesures de jeu responsable.

Les paris sur événement, le bingo en réseau et le Kinzo ont pour leur part connu une bonne performance.

Mentionnons qu'une somme de 4,4 M\$ a été remise aux OSBL titulaires d'une licence de bingo.

Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
ALV dans les bars, paris sur événement, bingo en réseau et Kinzo	852 707	885 525	(32 818)	(3,7)

Contributions aux gouvernements

Les contributions de Loto-Québec sous forme de dividende au Trésor québécois s'élèvent à 1,515 G\$, ce qui représente une hausse de 6,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent. À ce dividende s'ajoutent les 3,0 M\$ remis au gouvernement du Québec dans un compte à fin déterminée (pour financer des activités et des mesures de contrôle mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux)

et les 111,5 M\$ versés au ministère du Revenu à titre de taxe de vente du Québec. Le total des contributions versées au gouvernement du Québec s'élève donc à 1,629 G\$ (2024 : 1,622 G\$). En outre, la Société a versé au gouvernement du Canada un total de 76,2 M\$ (2024 : 75,5 M\$).

Contributions aux gouvernements

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Gouvernement du Québec		
Dividende	1 514 652	1 507 922
Compte à fin déterminée	3 000	3 000
Taxe de vente du Québec	111 519	110 783
Total au gouvernement du Québec	1 629 171	1 621 705
Gouvernement du Canada		
Compensation pour le retrait du domaine des loteries	20 310	20 041
Taxe sur les produits et services	55 862	55 502
Total au gouvernement du Canada	76 172	75 543
Total	1 705 343	1 697 248

Information supplémentaire

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	2025				
	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Chiffres consolidés
<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>					
Secteurs d'activité					
Produits					
Jeux	960 844	1 091 438	852 707	-	2 904 989
Restauration	-	87 077	-	(22 771)	64 306
Hébergement	-	23 618	-	-	23 618
	960 844	1 202 133	852 707	(22 771)	2 992 913
Coût des ventes					
Commissions	143 423	-	186 267	-	329 690
Redevances	13 064	80 866	2 486	-	96 416
Impression	25 343	-	2 288	-	27 631
Aliments et boissons	-	28 110	-	(9 503)	18 607
Taxe sur les produits et services	8 454	3 018	9 510	-	20 982
Taxe de vente du Québec	16 866	6 021	18 972	-	41 859
	207 150	118 015	219 523	(9 503)	535 185
Bénéfice brut	753 694	1 084 118	633 184	(13 268)	2 457 728
Charges					
Avantages du personnel	84 655	326 943	35 219	(2 721)	444 096
Dotation aux amortissements	9 101	53 036	16 056	-	78 193
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	1 545	7 119	479	-	9 143
Paiements spéciaux	20 310	-	2 640	-	22 950
Taxe sur les produits et services	3 914	8 131	3 126	-	15 171
Taxe de vente du Québec	7 812	16 254	6 238	-	30 304
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	85 660	207 732	51 462	(10 547)	334 307
	212 997	619 215	115 220	(13 268)	934 164
Résultat des activités d'exploitation	540 697	464 903	517 964	-	1 523 564
Produits financiers	(5 440)	(5 156)	(1 021)	-	(11 617)
Charges financières	2 741	4 241	2 318	-	9 300
(Produits financiers nets) charges financières nettes	(2 699)	(915)	1 297	-	(2 317)
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et distributions aux partenaires	-	8 229	-	-	8 229
Résultat net de la période	543 396	457 589	516 667	-	1 517 652

(En milliers de dollars canadiens)

2024

Secteurs d'activité	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Chiffres consolidés
Produits					
Jeux	958 787	1 024 720	885 525	-	2 869 032
Restauration	-	66 122	-	(20 846)	45 276
Hébergement	-	17 972	-	-	17 972
	958 787	1 108 814	885 525	(20 846)	2 932 280
Coût des ventes					
Commissions	143 355	-	193 479	-	336 834
Redevances	11 727	79 087	2 518	-	93 332
Impression	24 591	-	2 031	-	26 622
Aliments et boissons	-	22 138	-	(8 538)	13 600
Taxe sur les produits et services	8 337	3 001	9 862	-	21 200
Taxe de vente du Québec	16 632	5 988	19 675	-	42 295
	204 642	110 214	227 565	(8 538)	533 883
Bénéfice brut	754 145	998 600	657 960	(12 308)	2 398 397
Charges					
Avantages du personnel	84 367	276 429	37 192	(2 223)	395 765
Dotation aux amortissements	10 994	52 759	8 796	-	72 549
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	1 438	6 700	390	-	8 528
Paiements spéciaux	20 041	-	2 759	-	22 800
Taxe sur les produits et services	4 077	7 927	2 942	-	14 946
Taxe de vente du Québec	8 136	15 840	5 869	-	29 845
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	90 851	210 264	57 603	(10 085)	348 633
	219 904	569 919	115 551	(12 308)	893 066
Résultat des activités d'exploitation	534 241	428 681	542 409	-	1 505 331
Produits financiers	(7 985)	(7 728)	(2 960)	-	(18 673)
Charges financières	2 199	3 236	1 913	-	7 348
Produits financiers nets	(5 786)	(4 492)	(1 047)	-	(11 325)
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et distributions aux partenaires	-	5 734	-	-	5 734
Résultat net de la période	540 027	427 439	543 456	-	1 510 922

Résultats comparatifs

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2025	2024	2023	2022	2021
Résultats consolidés					
Produits	2 992 913	2 932 280	2 998 553	2 217 229	1 407 537
Coût des ventes					
Loteries					
Commissions	143 423	143 355	141 511	146 733	126 938
Redevances	13 064	11 727	10 203	12 315	12 472
Impression	25 343	24 591	24 300	24 348	20 537
Taxe sur les produits et services	8 454	8 337	7 744	8 683	7 544
Taxe de vente du Québec	16 866	16 632	15 447	17 322	15 049
	207 150	204 642	199 205	209 401	182 540
Casinos et salons de jeux					
Redevances	80 866	79 087	67 288	58 064	48 743
Aliments et boissons	18 607	13 600	16 277	4 594	705
Taxe sur les produits et services	3 018	3 001	1 600	2 428	2 209
Taxe de vente du Québec	6 021	5 988	3 189	4 843	4 407
	108 512	101 676	88 354	69 929	56 064
Établissements de jeux					
Commissions	186 267	193 479	201 107	121 427	48 131
Redevances	2 486	2 518	2 479	2 299	-
Impression	2 288	2 031	1 651	994	285
Taxe sur les produits et services	9 510	9 862	10 230	6 206	2 418
Taxe de vente du Québec	18 972	19 675	20 408	12 381	4 825
	219 523	227 565	235 875	143 307	55 659
Total	535 185	533 883	523 434	422 637	294 263
Bénéfice brut	2 457 728	2 398 397	2 475 119	1 794 592	1 113 274
Charges des activités d'exploitation					
Loteries	190 625	195 259	186 526	172 640	171 141
Casinos et salons de jeux	521 407	474 385	483 381	300 246	303 144
Établissements de jeux	89 321	97 554	85 142	52 330	35 074
Dotations aux amortissements	78 193	72 549	72 224	74 783	92 839
Dotations aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	9 143	8 528	8 421	7 959	6 660
Taxe sur les produits et services	15 171	14 946	14 261	10 000	9 122
Taxe de vente du Québec	30 304	29 845	28 477	19 960	18 229
	934 164	893 066	878 432	637 918	636 209
Résultat des activités d'exploitation	1 523 564	1 505 331	1 596 687	1 156 674	477 065
(Produits financiers nets) charges financières nettes	(2 317)	(11 325)	(6 750)	4 886	5 005
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et distributions aux partenaires	8 229	5 734	3 173	5 849	(4 410)
Dévaluation des participations dans la coentreprise	-	-	240	2 720	18 840
Résultat net	1 517 652	1 510 922	1 600 024	1 143 219	457 630

États financiers consolidés

- 62 Rapport de la direction
- 63 Rapport des auditeurs indépendants
- 65 État consolidé du résultat global
- 66 État consolidé des variations des capitaux propres
- 67 État consolidé de la situation financière
- 68 Tableau consolidé des flux de trésorerie
- 69 Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, qui respectent les Normes IFRS de comptabilité. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec les informations données dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore, établit et maintient des systèmes de contrôles internes, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Vice-présidence corporative à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise procède à des audits périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes et de leur application uniforme par Loto-Québec.

La direction de Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de Loto-Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'informations financières et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit et de gestion des risques, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, la Vice-présidence corporative à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et KPMG ont conjointement procédé à l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leur rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général du Québec et KPMG peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le président et chef de la direction
de Loto-Québec,



Jean-François Bergeron

La vice-présidente et cheffe à la direction
financière de Loto-Québec,



Marie-Claude Tremblay, CPA

Montréal, Québec
Le 28 mai 2025

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés



Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Patrick Dubuc, CPA auditeur
Vérificateur général adjoint

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Montréal, le 28 mai 2025

État consolidé du résultat global

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(En milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Produits (note 5)	2 992 913	2 932 280
Coût des ventes (note 6)	535 185	533 883
Bénéfice brut	2 457 728	2 398 397
Charges		
Avantages du personnel (note 7)	444 096	395 765
Dotation aux amortissements (notes 8 et 9)	78 193	72 549
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation (note 10)	9 143	8 528
Paiements spéciaux (note 11)	22 950	22 800
Taxe sur les produits et services	15 171	14 946
Taxe de vente du Québec	30 304	29 845
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	334 307	348 633
	934 164	893 066
Résultat des activités d'exploitation	1 523 564	1 505 331
Produits financiers (note 12)	(11 617)	(18 673)
Charges financières (note 12)	9 300	7 348
Produits financiers nets (note 12)	(2 317)	(11 325)
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et distributions aux partenaires (note 13)	8 229	5 734
Résultat net	1 517 652	1 510 922
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net : Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 14)	62 614	(71)
Résultat global	1 580 266	1 510 851

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	Capital-actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 1^{er} avril 2023	170	86 300	180 346	266 816
Dividende	-	(1 507 922)	-	(1 507 922)
Contribution au gouvernement du Québec (note 15)	-	(3 000)	-	(3 000)
Transactions avec l'actionnaire	-	(1 510 922)	-	(1 510 922)
Résultat net	-	1 510 922	-	1 510 922
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 14)	-	-	(71)	(71)
Résultat global	-	1 510 922	(71)	1 510 851
Solde au 31 mars 2024	170	86 300	180 275	266 745
Dividende	-	(1 514 652)	-	(1 514 652)
Contribution au gouvernement du Québec (note 15)	-	(3 000)	-	(3 000)
Transactions avec l'actionnaire	-	(1 517 652)	-	(1 517 652)
Résultat net	-	1 517 652	-	1 517 652
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 14)	-	-	62 614	62 614
Résultat global	-	1 517 652	62 614	1 580 266
Solde au 31 mars 2025	170	86 300	242 889	329 359

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

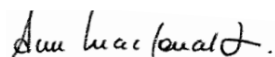
État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2025

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2025	2024
ACTIFS		
Trésorerie et équivalent de trésorerie (note 16)	188 830	213 783
Créances clients et autres débiteurs (note 17)	91 613	96 348
Portion courante des prêts à la coentreprise (note 13)	-	4 000
Stocks (note 18)	3 696	4 250
Charges payées d'avance	31 254	30 316
Total des actifs courants	315 393	348 697
Participations dans la coentreprise et prêts (note 13)	19 787	19 787
Immobilisations corporelles (note 8)	781 985	621 038
Immobilisations incorporelles (note 9)	80 946	52 192
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 10)	35 579	27 739
Actif net au titre des prestations définies (note 14)	127 185	75 208
Total des actifs non courants	1 045 482	795 964
Total des actifs	1 360 875	1 144 661
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 19)	359 279	242 893
Dividende à payer	852	9 743
Charges à payer et frais courus (note 20)	424 893	371 546
Dérivés sur opérations de jeu	5 477	4 239
Produits différés	4 026	3 326
Portion courante des obligations locatives (note 10)	9 571	7 336
Portion courante de la dette à long terme (note 21)	16 132	15 780
Total des passifs courants	820 230	654 863
Dette à long terme (note 21)	173 683	189 814
Obligations locatives (note 10)	28 673	22 581
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (note 14)	8 930	10 658
Total des passifs non courants	211 286	223 053
Total des passifs	1 031 516	877 916
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions autorisé, émis et payé : 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
Cumul des autres éléments du résultat global	242 889	180 275
Total des capitaux propres	329 359	266 745
Total des passifs et des capitaux propres	1 360 875	1 144 661

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Ann MacDonald
Présidente du conseil d'administration



Jean-François Bergeron
Président et chef de la direction

Tableau consolidé des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(En milliers de dollars canadiens)	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	1 517 652	1 510 922
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalent de trésorerie :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	78 193	72 549
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	9 143	8 528
Perte résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'obligations locatives	-	14 654
Perte de change des obligations locatives	769	54
Charges au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	15 924	13 960
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et distributions aux partenaires	8 229	5 734
Autres produits financiers nets	(2 317)	(11 325)
Variation nette des éléments hors caisse (note 16)	47 202	(53 952)
Capitalisation des obligations au titre des prestations définies	(7 015)	(6 206)
Intérêts liés aux contrats de location	(1 244)	(969)
Intérêts payés	(7 888)	(6 093)
Intérêts reçus	11 617	18 673
Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 670 265	1 566 529
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(215 056)	(65 460)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(41 504)	(21 018)
Produits résultant de la cession d'immobilisations corporelles	803	69
Encaissement d'un prêt à la coentreprise	4 000	
Investissement dans la coentreprise et distributions aux partenaires	(8 000)	245
Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités d'investissement	(259 757)	(86 164)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividende payé	(1 523 543)	(1 793 903)
Variation nette des emprunts bancaires	116 386	226 114
Remboursement de la dette à long terme	(15 879)	(39 253)
Remboursement des obligations locatives	(9 425)	(8 596)
Contribution au gouvernement du Québec	(3 000)	(3 000)
Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités de financement	(1 435 461)	(1 618 638)
Diminution de la trésorerie et équivalent de trésorerie	(24 953)	(138 273)
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	213 783	352 056
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice (note 16)	188 830	213 783

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(En milliers de dollars canadiens)

1 • STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries du Québec, désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (RLRQ, chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3), Loto-Québec est exonérée d'impôts sur le revenu.

Loto-Québec est une société ayant élu domicile au Québec, au Canada. Le siège social de Loto-Québec est situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal, au Québec.

Les états financiers consolidés de Loto-Québec comprennent les comptes de Loto-Québec et ceux de ses filiales (appelées collectivement « Loto-Québec » et individuellement les « filiales de Loto-Québec ») ainsi que les participations de Loto-Québec dans une coentreprise.

2 • BASE DE PRÉPARATION

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de Loto-Québec et a autorisé leur publication le 28 mai 2025.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception :

- des instruments financiers dérivés sur opérations de jeu, évalués à la juste valeur ;
- du passif (actif) net au titre des prestations définies, évalué à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (OPD), déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont exposées plus amplement à la note 22.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Loto-Québec.

d) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Elles reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjonctures à l'égard de l'issue probable de ces éléments en cause. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes importantes relatives aux éléments qui font l'objet d'estimations, qui ont une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies aux notes suivantes :

- Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (*notes 4 e et 14 b iv*);
- Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (*note 4 j, k et l*);
- Dépréciation des actifs financiers (*note 4 m*);
- Passifs éventuels (*note 23*).

3 • MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

a) Normes nouvelles et révisées appliquées à compter du 1^{er} avril 2024

(i) IAS 1, *Présentation des états financiers*

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui précisent que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fondé sur les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière, indépendamment du fait que la Société exercera ou non son droit de différer le règlement du passif.

Par la suite, soit en octobre 2022, l'IASB a introduit des modifications additionnelles à l'IAS 1, précisant que les clauses restrictives sur la dette à long terme, peu importe qu'elles aient été respectées ou non après la date de clôture, ne modifient pas le classement de la dette; les entités sont plutôt tenues de présenter de l'information sur ces clauses restrictives dans les notes afférentes à leurs états financiers.

L'adoption de cet amendement n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de Loto-Québec.

b) Normes comptables publiées, mais non encore en vigueur

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers consolidés, de nouvelles normes ainsi que des amendements et des interprétations des normes existantes ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur. Loto-Québec ne les a pas adoptés de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur. Les normes qui s'appliquent à Loto-Québec sont les suivantes :

(i) Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

Ces modifications apportent des éclaircissements sur le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et de caractéristiques similaires, et répondent aux préoccupations soulevées au sujet du règlement des passifs effectué au moyen de systèmes de paiement électronique.

Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Une application anticipée est permise. Loto-Québec n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

(ii) IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

La norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, publiée par l'IASB, énonce les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers à usage général qui visent à ce que les informations y figurant soient pertinentes et donnent une image fidèle des actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges de l'entité.

Les dispositions d'IFRS 18 portent notamment sur :

- la présentation dans l'état du résultat net des nouveaux sous-totaux définis;
- les informations à fournir dans les notes complémentaires aux états financiers en ce qui concerne les mesures de la performance définies par la direction;
- des principes améliorés en ce qui concerne le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers et les notes complémentaires.

La norme IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers* et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. Loto-Québec n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

a) Principes de consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Loto-Québec. Il y a contrôle lorsque Loto-Québec est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles s'harmonisent avec celles adoptées par Loto-Québec.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, dont les établissements sont au Québec (Canada), soit :

- Lotim inc.;
- La Société des casinos du Québec inc.;
- Casiloc inc.;
- La Société des établissements de jeux du Québec inc.;
- 9059-3849 Québec inc.;
- Casino Mondial inc.;
- Casino Capital-2006 inc.;
- Technologies Nter, société en commandite;
- Technologies Nter inc.

(ii) Participations dans une coentreprise

La Société en commandite Manoir Richelieu (SCMR) et son commandité, 9064-1812 Québec inc., forment une coentreprise dont les activités sont contrôlées conjointement par Loto-Québec, aux termes d'un accord contractuel exigeant le consentement unanime des partenaires pour les décisions opérationnelles et financières stratégiques. La SCMR, dont l'établissement est au Québec (Canada), possède un centre de villégiature comprenant un hôtel, des restaurants, un terrain de golf, un spa et des espaces commerciaux locatifs.

La coentreprise est initialement comptabilisée au coût. Après sa comptabilisation initiale, les états financiers consolidés englobent la quote-part de Loto-Québec dans les produits et les charges ainsi que les mouvements des capitaux propres de l'entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de Loto-Québec, de la date à laquelle cette dernière a commencé à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de Loto-Québec dans les pertes excède sa participation dans la coentreprise, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si Loto-Québec a une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entité détenue.

b) Monnaies étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de Loto-Québec au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change sont présentés au net au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

c) Produits

Les principales sources de produits et les méthodes comptables afférentes sont décrites ci-dessous :

(i) Produits des jeux

Loto-Québec a établi que les produits des jeux dans le cadre de ses activités ordinaires sont répartis en deux grandes catégories :

- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués sont fixes ou substantiellement fixes (ci-après « substantiellement fixes »). Les produits de ces jeux constituent, en substance, une commission et ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. Le montant des produits de ces jeux correspond à la contrepartie reçue du client moins les lots payables aux clients;
- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu. Les produits de ces jeux constituent, en substance, des règlements de dérivés sur opérations de jeu et ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*. Le montant des produits de ces jeux correspond au cumul des profits et pertes nets à la suite du règlement de chaque jeu, soit à la différence entre les mises et les lots attribués.

Loteries

- Les produits des loteries pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux Instants et de certaines loteries à tirage.

Les produits des jeux Instants sont comptabilisés au moment de la vente aux clients par les détaillants ou en ligne puisque ces opérations de jeu sont réglées et l'obligation de prestation est remplie instantanément.

Les produits des loteries à tirage pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont comptabilisés à la date du tirage puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie. Pour les billets vendus jusqu'au 31 mars et dont les tirages sont subséquents à cette date, la portion des ventes correspondant au taux fixe théorique de lots à attribuer est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière à titre de passif financier pour lots à payer, et la portion résiduelle est comptabilisée à titre de produits différés.

- Les produits des loteries pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu sont composés de certaines loteries à tirage et des jeux de paris sur événement.

Ces produits sont comptabilisés à la date du tirage ou au moment de l'événement puisque c'est à ce moment que les opérations de jeu sont réglées. Les billets vendus jusqu'au 31 mars et dont les tirages ou les événements sont subséquents à cette date sont comptabilisés au passif à l'état consolidé de la situation financière à titre de dérivés sur opérations de jeu.

Casinos et salons de jeux

- Les produits pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux de poker en pari mutuel. Ces produits sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.
- Les produits provenant de l'exploitation des autres jeux en casino et en ligne de même que ceux provenant des salons de jeux sont des produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu, et sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées. Les mises sont généralement placées et le jeu est réglé le même jour.

Lorsque le programme de gratuités aux clients est applicable à une transaction, la valeur des points accumulés pour celle-ci est déduite des produits de ces jeux.

Établissements de jeux

- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux de bingo en réseau et de Kinzo. Les produits de ces jeux sont comptabilisés à la date du tirage puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.
- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu sont composés des produits provenant des appareils de loterie vidéo (ALV) dans les bars. Les produits de ces jeux sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées. Les mises sont généralement placées et le jeu est réglé le même jour.

(ii) Produits non liés au jeu

Les produits qui ne sont pas liés au jeu proviennent principalement des activités de restauration et d'hébergement. Ces produits sont comptabilisés au moment où les services sont rendus aux clients puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.

d) Coût des ventes

Commissions

Loto-Québec verse des commissions basées sur un pourcentage des ventes de billets de loterie et de bingo ainsi que sur un pourcentage des produits tirés des ALV dans les bars. Ces commissions sont comptabilisées au coût des ventes à l'état consolidé du résultat global, au moment où elles sont engagées.

e) Avantages du personnel

(i) Avantages à court terme

Les salaires, les cotisations aux régimes généraux et obligatoires, les vacances, les congés de maladie ainsi que les bonis sont des avantages à court terme, et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés ont rendu les services associés.

(ii) Régimes généraux et obligatoires

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes généraux et obligatoires à prestations définies, soit le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), compte tenu du fait que Loto-Québec n'est pas responsable d'obligations autres que ses cotisations à ces régimes.

Les cotisations à payer en vertu de ces régimes sont comptabilisées en résultat net pour les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel, au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

(iii) Régimes à prestations définies

Le terme « régime à prestations définies » désigne tout régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

Régimes de retraite

Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, correspond au déficit ou à l'excédent des régimes à prestations définies, soit la différence entre la valeur actualisée de l'OPD à la date de clôture et la juste valeur des actifs des régimes ajustée pour tenir compte de l'effet, le cas échéant, du plafond de l'actif. Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes. Des évaluations actuarielles, aux fins comptables, sont effectuées à la clôture de chaque exercice par un actuaire. Le plafond de l'actif correspond à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures au régime. Un avantage économique en résulte pour Loto-Québec si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime ou au moment du règlement des obligations du régime.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés. Cette méthode estime le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé par l'utilisation d'un taux correspondant au rendement, à la date de clôture, des obligations d'entreprises de haute qualité qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles de l'OPD du régime, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés.

Le coût des prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les intérêts nets et les réévaluations sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans l'exercice au cours duquel survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait par la multiplication du passif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation. Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les intérêts nets sont comptabilisés au poste Avantages du personnel à l'état

consolidé du résultat global. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels relatifs aux OPD, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des produits d'intérêts), sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global consolidé au cours de l'exercice où elles surviennent et ne seront pas reclassées ultérieurement en résultat net.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont constitués, entre autres, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité. Le passif au titre des avantages à long terme correspond à l'OPD autre que celle des régimes de retraite.

La méthode utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés des autres avantages à long terme est la même que celle utilisée pour les régimes de retraite.

Le coût des services, les intérêts nets et les réévaluations du passif au titre des avantages à long terme sont comptabilisés en résultat net au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

f) Taxes à la consommation

Loto-Québec effectue des remises de taxe sur les produits et services (TPS) au gouvernement du Canada, conformément au *Règlement sur les jeux de hasard (TPS/TVH)*, édicté en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15), ainsi que des remises de taxe de vente du Québec (TVQ) au gouvernement du Québec, conformément au *Règlement sur la taxe de vente du Québec*, édicté en vertu de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1).

Les taxes nettes attribuables aux activités non liées au jeu se calculent de la même façon que pour les autres sociétés assujetties aux taxes à la consommation (TPS et TVQ). Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par Loto-Québec. Ces taxes sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent. De plus, Loto-Québec paie des taxes additionnelles sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu. Ces dernières taxes sont présentées dans le coût des ventes lorsqu'elles sont directement imputables à un secteur d'activité ou distinctement à l'état consolidé du résultat global dans le cas contraire. Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent environ 30 % des charges taxables liées au jeu.

g) Instruments financiers

(i) Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date à laquelle Loto-Québec devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

(ii) Actifs financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme ultérieurement évalué soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction à la fois : (a) du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers; (b) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers non dérivés comprennent la trésorerie et équivalent de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs et les prêts à la coentreprise, qui sont tous classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti.

Aucun actif financier n'est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ni à la juste valeur par le biais du résultat net.

(iii) Passifs financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, un passif financier est classé comme ultérieurement évalué soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts bancaires, le dividende à payer, les fournisseurs et frais courus, les mises de fonds clients, les sommes à payer à la coentreprise, les sommes à payer à la Société de la loterie interprovinciale, les lots à payer, les lots progressifs à payer, les salaires à payer ainsi que la dette à long terme, qui sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Les dérivés sur opérations de jeu non réglées sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat net.

(iv) Juste valeur

Loto-Québec classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur est présentée selon une hiérarchie à trois niveaux, fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c'est-à-dire les prix) ou indirectement (c'est-à-dire les dérivés des prix) ;
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

h) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de Loto-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalent de trésorerie les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

i) Stocks

Les stocks comprennent les aliments et boissons, les billets et les stocks de papeterie de loterie. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût est le coût moyen.

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

(i) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante principale d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Immeubles	de 1,67 % à 5 %
Aménagement des stationnements	de 3,33 % à 5 %
Aménagement des stationnements loués	33,33 %
Aménagement intérieur	de 2 % à 10 %
Aménagement extérieur	de 3,33 % à 6,67 %
Améliorations locatives	de 1,67 % à 6,67 %
Équipement et autres	de 6,67 % à 33,33 %

Les immobilisations corporelles en cours, les terrains ainsi que les œuvres d'art ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

k) Immobilisations incorporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels et de licences, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

La direction doit porter un jugement pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement des logiciels.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles, à la condition qu'ils remplissent les critères suivants :

- Les dépenses de développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- Le projet est réalisable techniquement et commercialement ;
- Loto-Québec a l'intention d'achever le projet et dispose de suffisamment de ressources pour y arriver ;
- Loto-Québec a la capacité de mettre en service le logiciel ;
- Le logiciel générera des avantages économiques futurs probables.

Les dépenses de recherche et de développement ne remplissant pas ces critères de capitalisation sont comptabilisées en charges à l'état consolidé du résultat global au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

(ii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Licences acquises	sur la durée du contrat
Logiciels acquis	de 6,67 % à 20 %
Logiciels générés à l'interne	de 6,67 % à 20 %

Les projets informatiques en développement ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

I) Contrats de location

Identification d'un contrat de location

À la date de passation d'un contrat, Loto-Québec détermine si celui-ci constitue un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Loto-Québec comptabilise une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation correspondant pour tous les contrats de location dans lesquels elle intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Pour ces types de contrats, Loto-Québec comptabilise les paiements de loyer comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

Loto-Québec détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pendant lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Loto-Québec a fait le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, et comptabilise les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative.

Actif au titre du droit d'utilisation

(i) Comptabilisation et évaluation initiale

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé à la date de début du contrat et est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus, et de l'estimation des coûts que Loto-Québec devra engager pour démanteler et enlever le bien loué ainsi que pour la restauration du lieu ou pour la remise du bien dans l'état exigé par le contrat.

(ii) Évaluation ultérieure

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location. La durée des contrats de location varie de 1 à 24 ans pour les immeubles, les aménagements et les stationnements, et de 1 à 7 ans pour les équipements et autres.

Obligations locatives

(i) Comptabilisation et évaluation initiale

À la date de début du contrat, Loto-Québec comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyer sur la durée du contrat. Les paiements de loyer comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, les paiements de loyer variables, qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et les sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyer comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que Loto-Québec a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par Loto-Québec de l'option de résiliation du contrat de location. La valeur actualisée des paiements de loyer est calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement.

(ii) Évaluation ultérieure

Après la date de début du contrat, le montant des obligations locatives est augmenté pour rendre compte du cumul des intérêts et est réduit pour tenir compte des paiements de loyer effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il survient une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyer fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

m) Dépréciation des actifs financiers

Des corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sont comptabilisées sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant.

Les corrections de valeur pour pertes attendues sont évaluées sur l'une des deux bases suivantes :

- Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, qui correspondent aux cas de défaillance possibles au cours des 12 mois suivant la date de clôture ; ou
- Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui correspondent à tous les cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers.

Loto-Québec évalue les corrections de valeur pour pertes à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des actifs et instruments concernés, sauf pour les éléments suivants, mesurés aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir :

- Les instruments de dette dont il est déterminé qu'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture ; et
- Les autres instruments de dette et de trésorerie dont le risque de crédit (c'est-à-dire le risque de défaillance au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers) n'a pas augmenté de manière significative depuis leur comptabilisation initiale (phase 1).

Loto-Québec évalue les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de ces actifs.

Lorsque Loto-Québec détermine si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables pouvant être obtenues sans devoir engager des coûts ni des efforts déraisonnables. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives et d'analyses, basées sur l'expérience historique de Loto-Québec, d'une analyse avisée du crédit, ainsi que des informations prospectives.

Loto-Québec considère que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou si la santé financière de la contrepartie s'est détériorée de manière significative (phase 2).

Loto-Québec considère qu'un actif financier est défaillant (phase 3) lorsque :

- il est peu probable que l'emprunteur paie la totalité de ses obligations liées au crédit envers Loto-Québec sans avoir recours à des actions telles que la réalisation de garanties, le cas échéant ;
- l'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Loto-Québec considère qu'un instrument de dette présente un faible risque lorsque sa notation de crédit est équivalente à celle qui résulterait d'une classification dite de « catégorie d'investissement » par une agence de notation, c'est-à-dire lorsque sa note de crédit est supérieure ou égale à Baa3 (selon l'agence de notation Moody's) ou à BBB- (selon l'agence de notation Standard & Poor's).

À chaque date de clôture, Loto-Québec évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont susceptibles d'être dépréciés. Un actif financier est ainsi déprécié en raison d'un ou de plusieurs événements intervenus qui ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif.

Pertes de crédit attendues

À l'état consolidé de la situation financière, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute de ces actifs.

Les pertes de valeur comptabilisées sont présentées à l'état consolidé du résultat global au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

5 • PRODUITS

Les produits de Loto-Québec sont ventilés en fonction des principales catégories de produits :

	2025	2024
Produits des jeux		
Loteries à tirage	657 487	641 284
Instants	303 357	317 503
Casinos et salons de jeux	1 091 438	1 024 720
ALV dans les bars, paris sur événement, bingo en réseau et Kinzo	852 707	885 525
Total des produits des jeux	2 904 989	2 869 032
Produits non liés au jeu		
Restauration	87 077	66 122
Élimination des transactions intragroupe	(22 771)	(20 846)
Hébergement	23 618	17 972
Total des produits non liés au jeu	87 924	63 248
	2 992 913	2 932 280
Produits des jeux		
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes	657 413	656 029
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu	2 247 576	2 213 003
	2 904 989	2 869 032

Les produits des jeux provenant des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec des clients*, tel qu'il est expliqué à la note 4 c.

Les produits des jeux provenant des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, tel qu'il est expliqué à la note 4 c.

Les produits non liés au jeu entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec des clients*.

6 • COÛT DES VENTES

Le coût des ventes est composé de :

Secteurs d'activité	2025				Total
	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	
Coût des ventes					
Commissions	143 423	-	186 267	-	329 690
Redevances	13 064	80 866	2 486	-	96 416
Impression	25 343	-	2 288	-	27 631
Aliments et boissons	-	28 110	-	(9 503)	18 607
TPS	8 454	3 018	9 510	-	20 982
TVQ	16 866	6 021	18 972	-	41 859
	207 150	118 015	219 523	(9 503)	535 185

Secteurs d'activité	2024				Total
	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	
Coût des ventes					
Commissions	143 355	-	193 479	-	336 834
Redevances	11 727	79 087	2 518	-	93 332
Impression	24 591	-	2 031	-	26 622
Aliments et boissons	-	22 138	-	(8 538)	13 600
TPS	8 337	3 001	9 862	-	21 200
TVQ	16 632	5 988	19 675	-	42 295
	204 642	110 214	227 565	(8 538)	533 883

7 • AVANTAGES DU PERSONNEL

	2025	2024
Avantages du personnel à court terme	418 397	372 016
Avantages postérieurs à l'emploi	27 427	23 934
Autres avantages à long terme	(1 728)	(185)
	444 096	395 765

8 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aménagement

	Terrains	Immeubles	Stationnements	Intérieur et extérieur	Améliorations locatives	Équipement et autres	Œuvres d'art	Immobilisation en cours ¹	Total
Coût									
Solde au 1 ^{er} avril 2023	44 119	443 625	123 602	506 331	69 670	583 135	7 875	11 355	1 789 712
Entrées	-	1 872	1 752	1 845	481	37 680	-	22 858	66 488
Transferts <i>En cours</i> mis en service	-	6 339	151	3 487	22	-	-	(9 999)	-
Sorties	-	(2 505)	(678)	-	(2 026)	(30 393)	-	-	(35 602)
Solde au 31 mars 2024	44 119	449 331	124 827	511 663	68 147	590 422	7 875	24 214	1 820 598
Entrées	-	873	821	18 242	530	179 447	-	27 292	227 205
Transferts <i>En cours</i> mis en service	-	61	-	21 090	148	-	-	(21 299)	-
Sorties	-	-	-	(1 220)	-	(109 517)	-	-	(110 737)
Solde au 31 mars 2025	44 119	450 265	125 648	549 775	68 825	660 352	7 875	30 207	1 937 066
Amortissement cumulé									
Solde au 1 ^{er} avril 2023	-	243 882	100 750	322 502	33 031	473 121	-	-	1 173 286
Dotation aux amortissements pour l'exercice	-	8 727	2 210	13 548	1 707	31 859	-	-	58 051
Sorties	-	(2 374)	(575)	-	(190)	(28 638)	-	-	(31 777)
Solde au 31 mars 2024	-	250 235	102 385	336 050	34 548	476 342	-	-	1 199 560
Dotation aux amortissements pour l'exercice	-	7 973	2 290	15 243	1 665	38 284	-	-	65 455
Sorties	-	-	-	(1 205)	-	(108 729)	-	-	(109 934)
Solde au 31 mars 2025	-	258 208	104 675	350 088	36 213	405 897	-	-	1 155 081
Valeurs comptables nettes									
Au 31 mars 2024	44 119	199 096	22 442	175 613	33 599	114 080	7 875	24 214	621 038
Au 31 mars 2025	44 119	192 057	20 973	199 687	32 612	254 455	7 875	30 207	781 985

¹ La répartition par catégorie des immobilisations corporelles en cours représente :

	2025	2024
Immeubles	3 589	61
Aménagement - stationnements	686	-
Aménagement - intérieur et extérieur	4 275	22 096
Améliorations locatives	3 979	148
Équipement et autres	17 678	1 909
	30 207	24 214

9 • IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Acquises		Générées à l'interne		Total
	Logiciels et licences	Logiciels	Projets informatiques en développement		
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2023	39 240	203 376	15 100		257 716
Entrées	806	4 328	18 696		23 830
Transferts <i>Projets informatiques</i> mis en service	-	8 349	(8 349)		-
Sorties	(1 248)	(3 612)	(6 314)		(11 174)
Solde au 31 mars 2024	38 798	212 441	19 133		270 372
Entrées	27	22 058	19 407		41 492
Transferts <i>Projets informatiques</i> mis en service	-	6 773	(6 773)		-
Sorties	(1 344)	(8 200)	-		(9 544)
Solde au 31 mars 2025	37 481	233 072	31 767		302 320
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2023	33 508	170 450	-		203 958
Dotation aux amortissements pour l'exercice	2 409	12 089	-		14 498
Sorties	(276)	-	-		(276)
Solde au 31 mars 2024	35 641	182 539	-		218 180
Dotation aux amortissements pour l'exercice	1 189	11 549	-		12 738
Sorties	(1 788)	(7 756)	-		(9 544)
Solde au 31 mars 2025	35 042	186 332	-		221 374
Valeurs comptables nettes					
Au 31 mars 2024	3 157	29 902	19 133		52 192
Au 31 mars 2025	2 439	46 740	31 767		80 946

10 • ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau qui suit présente les actifs au titre du droit d'utilisation à l'égard des contrats de location de Loto-Québec au 31 mars 2025 :

	Aménagement			Total
	Immeubles	Stationnements	Équipement et autres	
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2023	17 696	6 308	38 004	62 008
Entrées	9	-	611	620
Cessation de bail	-	-	(92)	(92)
Au 31 mars 2024	17 705	6 308	38 523	62 536
Entrées	3 264	(333)	14 052	16 983
Cessation de bail	-	-	(69)	(69)
Au 31 mars 2025	20 969	5 975	52 506	79 450
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2023	4 356	2 523	19 474	26 353
Dotation aux amortissements pour l'exercice	1 382	1 262	5 884	8 528
Cessation de bail	-	-	(84)	(84)
Au 31 mars 2024	5 738	3 785	25 274	34 797
Dotation aux amortissements pour l'exercice	1 415	1 255	6 473	9 143
Cessation de bail	-	-	(69)	(69)
Au 31 mars 2025	7 153	5 040	31 678	43 871
Valeurs comptables nettes				
Au 31 mars 2024	11 967	2 523	13 249	27 739
Au 31 mars 2025	13 816	935	20 828	35 579

Au 31 mars 2025, la charge relative aux paiements de loyer variables (contrats liés aux redevances sur les machines à sous) non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative est de 18 803 \$ (2024 : 17 552 \$).

Le tableau qui suit présente l'analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés relativement aux obligations locatives de Loto-Québec au 31 mars 2025 :

Moins de 1 an	10 803
De 1 à 3 ans	13 216
Plus de 3 ans	18 895
	42 914

Le tableau suivant présente les obligations locatives comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025 :

Partie courante	9 571
Partie non courante	28 673
	38 244

11 • PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2025	2024
Versement au gouvernement du Canada	20 310	20 041
Versements aux organismes sans but lucratif (OSBL)	2 640	2 759
	22 950	22 800

Versement au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 000 \$ en dollars de 1979, ce qui représente 91 869 \$ en dollars d'aujourd'hui pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (2024 : 89 925 \$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

Versements aux OSBL

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des établissements de jeux du Québec inc. accorde, à certains organismes de charité ou organismes religieux titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalant à différents pourcentages des produits moins la valeur des lots versés aux gagnants dépendamment des produits du bingo.

12 • PRODUITS FINANCIERS NETS

	2025	2024
Produits d'intérêts	11 617	18 673
Total des produits financiers	11 617	18 673
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires ¹	2 544	180
Charges d'intérêts sur dette à long terme	5 512	6 199
Charges d'intérêts liées aux contrats de location	1 244	969
Total des charges financières	9 300	7 348
Produits financiers nets	(2 317)	(11 325)

¹ Les charges d'intérêts incluent 165 \$ (2024 : 631 \$), liés à des emprunts bancaires auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

13 • PARTICIPATIONS DANS LA COENTREPRISE ET PRÊTS

	2025	2024
Participations	-	-
Prêts	19 787	23 787
Moins portion courante des prêts	-	4 000
	19 787	19 787

PARTICIPATIONS

Participations, quote-part dans la coentreprise et distributions aux partenaires

	Parts	% de participation	
		2025	2024
Avec droit de vote et participation	A	50 %	50 %
Avec droit de participation	B	33 %	33 %

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a effectué un apport de capital de 4 235 \$ dans la coentreprise. La Société a comptabilisé une charge de 4 235 \$ (2024 : 1 857 \$). À cet effet, au 31 mars 2025, la valeur comptable de la participation dans la coentreprise demeure nulle (2024 : nulle).

En vertu de l'entente de garantie entre Loto-Québec et la coentreprise, et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, selon laquelle les parts A, B et C de la coentreprise sont participantes aux résultats de différents types d'opérations de la coentreprise, la portion des résultats nets générés par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre à la coentreprise pour les partenaires, détenteurs des parts C, ainsi que la quote-part de Loto-Québec, détentrice des parts A et B, dans les résultats nets générés par le Fairmont Le Manoir Richelieu se présentent comme suit :

	2025	2024
Quote-part du résultat net dans la coentreprise par sa détention de parts A et B	(4 235)	(1 857)
Distributions aux partenaires, détenteurs des parts C	(3 994)	(3 877)
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et distributions aux partenaires	(8 229)	(5 734)

Informations financières résumées sans prise en compte du taux de participation détenu par Loto-Québec

	2025	2024
Total des actifs courants	13 088	9 420
Total des actifs non courants	82 511	84 971
Total des actifs	95 599	94 391
Total des passifs courants	10 700	8 470
Total des passifs non courants	22 592	23 598
Total des passifs	33 292	32 068
Produits	34 668	34 418
Résultat net et global généré par la coentreprise	(8 010)	(6 515)
Résultats des parts A	45	86
Résultats des parts B	(8 055)	(6 601)
Contributions des partenaires, détenteurs des parts C	3 994	3 877
Résultat net et résultat global	(4 016)	(2 638)

PRÊTS

	2025	2024
Coentreprise		
Prêt, taux fixe de 5 %, intérêts encaissables annuellement, sans modalité d'encaissement	2 508	2 508
Prêt, taux fixe renouvelable mensuellement de 5,11 % au 31 mars 2024, intérêts encaissables annuellement, encaissé le 9 janvier 2025	-	4 000
Prêt, taux fixe renouvelable mensuellement de 5,11 % au 31 mars 2025 (2024 : 5,11 %), dont le capital est encaissable en totalité le 22 juin 2026 et les intérêts sont encaissés annuellement	4 013	4 013
Prêt, taux fixe renouvelable mensuellement de 5,11 % au 31 mars 2025 (2024 : 5,11 %), dont le capital est encaissable en totalité le 9 janvier 2027 et les intérêts sont encaissés annuellement	5 266	5 266
Prêt, taux de rendement de 3,15 % majoré de 0,25 %, soit 3,40 % au 31 mars 2025 (2024 : 5,65 %), dont le capital est encaissable en totalité le 8 janvier 2028 et les intérêts sont encaissés annuellement	5 000	5 000
Prêt, taux de rendement de 3,15 % majoré de 0,25 %, soit 3,40 % au 31 mars 2025 (2024 : 5,65 %), dont le capital est encaissable en totalité le 7 janvier 2029 et les intérêts sont encaissés annuellement	2 000	2 000
Prêt, taux de rendement de 3,15 % majoré de 0,25 %, soit 3,40 % au 31 mars 2025 (2024 : 5,65 %), dont le capital est encaissable en totalité le 29 janvier 2029 et les intérêts sont encaissés annuellement	1 000	1 000
	19 787	23 787

Au 31 mars 2025 et 2024, les prêts demeurent à la phase 2, étant donné que le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale. Par ailleurs, la correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ces instruments financiers, soit la durée contractuelle restante, est considérée comme négligeable compte tenu de la valeur de garantie reçue et de l'estimation des flux de trésorerie futurs à recevoir.

14 • PASSIF (ACTIF) NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

a) Régimes généraux et obligatoires

Les membres du personnel de Loto-Québec, de la Société des établissements de jeux du Québec inc. et de Technologies Nter, société en commandite participent au RREGOP ou au RRPE. Ces régimes sont à prestations définies, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation des employés et de l'employeur au RREGOP est passé à 9,09 % (2024 : 9,39 %) de la masse salariale admissible, et celui au RRPE est demeuré à 12,67 %. Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes généraux et obligatoires s'élèvent à 9 776 \$ (2024 : 9 789 \$). Les obligations de Loto-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

b) Régimes à prestations définies

(i) Caractéristiques des régimes de retraite

La Société des casinos du Québec inc. a deux régimes de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (Régime du personnel cadre et professionnel). La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société des casinos du Québec inc. lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés, et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des trois meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les prestations versées aux retraités seront majorées chaque année de 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation de l'exercice de la Société des casinos du Québec inc. sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire juge qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations définies et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société des casinos du Québec inc., sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Un montant équivalant à 20 % de tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société des casinos du Québec inc.

Loto-Québec offre à la haute direction le Régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les actifs des régimes sont gérés par des caisses de retraite distinctes de Loto-Québec sur le plan juridique. Les comités de retraite des caisses de retraite doivent, conformément à leurs statuts, agir dans l'intérêt des participants et sont responsables d'établir les politiques de placement. Les politiques de placement établissent notamment un portefeuille de référence indiquant l'allocation cible de l'actif des régimes entre les diverses catégories de placement ainsi que des bornes minimales et maximales. De son côté, le gestionnaire a la mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les comités de retraite en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leurs politiques de placement.

Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées afin de respecter les lois sur les régimes de retraite. La plus récente évaluation pour le Régime du personnel cadre et professionnel et pour le Régime des employés a été effectuée en date du 31 décembre 2023. Les prochaines évaluations seront produites au 31 décembre 2024 et seront effectuées au plus tard le 30 septembre 2025. La plus récente évaluation pour le Régime supplémentaire a été effectuée en date du 31 mars 2025, et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 mars 2026.

(ii) Risques relatifs aux régimes de retraite

Les régimes exposent Loto-Québec à des risques actuariels comme le risque lié au taux d'intérêt, le risque lié à l'investissement, le risque lié à la longévité, le risque lié à l'âge moyen au début de la retraite, le risque lié au taux d'inflation et le risque lié au taux de croissance de la rémunération.

Risque lié au taux d'intérêt

Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD des régimes de retraite, bien que, selon les attentes, cela soit généralement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur du portefeuille obligataire des régimes.

Risque lié à l'investissement

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction d'un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, une perte sera générée.

Les actifs des régimes au 31 mars 2025 se composent essentiellement d'actions canadiennes et mondiales des marchés publics et privés, d'obligations, d'hypothèques, de fonds d'infrastructure et de fonds immobiliers. La juste valeur des actifs des régimes est exposée à leur marché respectif et au rendement sur les placements réalisés par les gestionnaires retenus.

Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Loto-Québec est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres des régimes. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter l'OPD.

Risque lié à l'âge moyen au début de la retraite

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de l'âge anticipé des participants aux régimes au début de la retraite. Ainsi, une réduction de l'âge moyen des participants aux régimes au début de la retraite aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

Risque lié au taux d'inflation

Un pourcentage considérable de l'OPD est lié à l'inflation. Une hausse du taux d'inflation fera augmenter l'OPD. Une partie des actifs des régimes est constituée de titres d'emprunts liés à l'inflation, qui atténuent certaines répercussions de l'inflation.

Risque lié au taux de croissance de la rémunération

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction des augmentations de salaire futures des participants aux régimes. Ainsi, toute majoration du taux de croissance de la rémunération des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

(iii) Explications des montants comptabilisés dans les états financiers

Les montants suivants comprennent l'OPD des régimes de retraite et des autres avantages à long terme, de même que la juste valeur des actifs des régimes de retraite à la clôture de l'exercice :

	2025	2024
Valeur actualisée des OPD non capitalisées	8 930	10 658
Effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies	4 456	-
Valeur actualisée des OPD capitalisées	834 390	806 953
Total de la valeur actualisée des OPD	847 776	817 611
Juste valeur des actifs des régimes	966 031	882 161
Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	(118 255)	(64 550)

Représenté par :

	2025	2024
Actif net au titre des prestations définies	(127 185)	(75 208)
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	8 930	10 658
	(118 255)	(64 550)

Les variations de la valeur actualisée de l'OPD ainsi que de la juste valeur des actifs se présentent comme suit :

	2025			2024
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
OPD				
Solde au début	806 953	10 658	817 611	798 144
Coût des services rendus de l'exercice	18 656	-	18 656	15 901
Intérêts débiteurs	40 768	-	40 768	38 902
Cotisations des employés	13 089	-	13 089	8 102
Prestations versées	(29 009)	-	(29 009)	(27 445)
Écarts actuariels	(16 067)	(1 728)	(17 795)	(15 993)
Solde à la fin	834 390	8 930	843 320	817 611
Juste valeur de l'actif des régimes				
Solde au début	882 161	-	882 161	870 519
Revenus d'intérêts	42 979	-	42 979	41 889
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêts	51 003	-	51 003	(15 879)
Cotisations de l'employeur	7 015	-	7 015	6 206
Cotisations des employés	13 089	-	13 089	8 102
Prestations versées	(29 009)	-	(29 009)	(27 445)
Frais d'administration des régimes	(1 207)	-	(1 207)	(1 231)
Solde à la fin	966 031	-	966 031	882 161
Surplus (déficit)	(131 641)	8 930	(122 711)	(64 550)
Effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies	(4 456)	-	(4 456)	-
Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	(127 185)	8 930	(118 255)	(64 550)

La répartition de la juste valeur des actifs des régimes de retraite détenus au 31 mars se présente comme suit :

	2025		2024	
	Répartition %	Juste valeur \$	Répartition %	Juste valeur \$
Encaisse	1,0	9 660	1,2	10 586
Obligations	35,1	339 077	33,5	295 524
Hypothèques	10,8	104 331	10,9	96 156
Actions canadiennes	3,5	33 811	2,7	23 818
Actions mondiales	7,9	76 317	8,0	70 573
Fonds immobiliers	13,3	128 482	16,4	144 674
Infrastructures	13,1	126 550	13,2	116 445
Placements privés	15,3	147 803	14,1	124 385
	100,0	966 031	100,0	882 161

Au 31 mars 2025, la juste valeur des actifs des régimes de retraite qui sont cotés sur un marché actif s'élève à 563 196 \$ (2024 : 496 657 \$) et la juste valeur des actifs qui ne sont pas cotés s'élève à 402 835 \$ (2024 : 385 504 \$). Les charges au titre des prestations définies, imputées au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global, se détaillent comme suit :

	2025			2024
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
Coût des services	18 656	-	18 656	15 901
Charge d'intérêts nette	(2 211)	-	(2 211)	(2 987)
Frais d'administration des régimes	1 207	-	1 207	1 231
Écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme	-	(1 728)	(1 728)	(185)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	17 652	(1 728)	15 924	13 960

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global consolidé au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	2025	2024
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses financières	-	(1 221)
Écarts actuariels découlant de l'expérience des régimes	16 067	17 029
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêts	51 003	(15 879)
Variation de l'incidence du plafond de l'actif/exigences de financement minimal	(4 456)	-
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies	62 614	(71)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont :

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
OPD au 31 mars				
Taux d'actualisation	4,70 %	4,70 %	4,90 %	4,80 %
Taux d'inflation	1,85 %	1,85 %	1,80 %	1,80 %
Taux de croissance de la rémunération	2,85 %	2,85 %	2,80 %	2,80 %

Pour l'OPD au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, les hypothèses de mortalité sont basées sur la table CPM2014, secteur public, et sur la courbe de projection CPM-B. Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, les taux pour le Régime des employés sont multipliés par 115 %.

La durée de vie moyenne à l'âge de 65 ans au 31 mars est de :

	2025		2024	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Régime des employés	24,1 ans	22,3 ans	24,0 ans	22,2 ans
Régime du personnel cadre et professionnel et Régime supplémentaire	25,1 ans	22,3 ans	25,0 ans	23,2 ans

(iv) Montant, échéancier et degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs

Le poste Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme est sujet à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, du taux d'inflation, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des OPD de Loto-Québec.

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination de l'OPD des régimes de retraite sont les taux d'actualisation, le taux d'inflation, le taux de croissance de la rémunération et les taux de mortalité. Le calcul de l'OPD est sensible à ces hypothèses.

Le tableau suivant résume l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur l'OPD des régimes de retraite au 31 mars :

	2025		2024	
	Augmentation à 5,70 %	Diminution à 3,70 %	Augmentation à 5,90 %	Diminution à 3,90 %
Taux d'actualisation				
(Diminution) augmentation de l'OPD	(93 281)	120 617	(92 850)	104 924
Taux d'inflation	Augmentation à 2,85 %	Diminution à 0,85 %	Augmentation à 2,80 %	Diminution à 0,80 %
Augmentation (diminution) de l'OPD	37 586	(26 986)	28 799	(27 770)
Taux de croissance de la rémunération	Augmentation à 3,85 %	Diminution à 1,85 %	Augmentation à 3,80 %	Diminution à 1,80 %
Augmentation (diminution) de l'OPD	12 953	(11 121)	4 501	(4 399)
Taux de mortalité	Augmentation à 110 % des taux	Diminution à 90 % des taux	Augmentation à 110 % des taux	Diminution à 90 % des taux
(Diminution) augmentation de l'OPD	(9 037)	9 896	(9 453)	10 388

La valeur actualisée de l'OPD est calculée, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que celle de l'OPD comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle de l'OPD, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses survienne de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

Le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel sont capitalisés en accord avec la législation applicable, et leurs actifs sont détenus par une société de fiducie indépendante. Le Régime supplémentaire est capitalisé en vertu des règles de ce régime. Les cotisations minimales versées aux régimes sont fondées sur la dernière évaluation actuarielle de chacun des régimes.

Selon les résultats de la dernière évaluation actuarielle de chacun de ces régimes de retraite, Loto-Québec s'attend à verser des cotisations de 2 307 \$ au cours du prochain exercice.

La durée moyenne pondérée de l'OPD des régimes de retraite au 31 mars 2025 est de 15,1 années (2024 : 12,19 années).

15 • CONTRIBUTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2025	2024
Ministère de la Sécurité publique	3 000	3 000
	3 000	3 000

Les engagements afférents à cette contribution sont détaillés à la note 23.

16 • FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2025	2024
Trésorerie et équivalent de trésorerie		
Fonds en caisse des casinos	87 714	89 468
Encaisse	83 033	108 259
Mises de fonds clients	18 083	16 056
	188 830	213 783
Variation nette des éléments hors caisse		
Créances clients et autres débiteurs	4 735	(34 969)
Stocks	554	893
Charges payées d'avance	(938)	2 000
Charges à payer et frais courus	40 913	(19 667)
Dérivés sur opérations de jeu	1 238	(2 002)
Produits différés	700	(207)
	47 202	(53 952)
Information supplémentaire		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	33 261	21 112
Acquisitions d'immobilisations incorporelles financées par les charges à payer et frais courus	7 388	7 400
Quote-part aux partenaires, détenteurs des parts C dans la coentreprise, incluse dans les charges à payer et frais courus	4 562	4 333

Conciliation des variations des passifs liés aux activités de financement :

	Passifs				Capitaux propres	Total
	Emprunts bancaires	Dividende à payer	Dette à long terme	Obligations locatives	Résultats non distribués	
Solde au 31 mars 2024	242 893	9 743	205 594	29 917	86 300	574 447
Variations provenant des flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités de financement :						
Variation nette des emprunts bancaires	116 386	-	-	-	-	116 386
Dividende à payer	-	(8 891)	-	-	(1 514 652)	(1 523 543)
Remboursement de la dette à long terme	-	-	(15 879)	-	-	(15 879)
Remboursement des obligations locatives	-	-	-	(9 425)	-	(9 425)
Contribution au gouvernement du Québec	-	-	-	-	(3 000)	(3 000)
	116 386	(8 891)	(15 879)	(9 425)	(1 517 652)	(1 435 461)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie et équivalent de trésorerie liés à ces passifs :						
Entrées de contrat de location	-	-	-	17 752	-	17 752
Coûts de transactions	-	-	100	-	-	100
	-	-	100	17 752	-	17 852
Variations totales liées à ces passifs	116 386	(8 891)	(15 779)	8 327	(1 517 652)	(1 417 609)
Total des autres variations liées aux capitaux propres	-	-	-	-	1 517 652	1 517 652
Solde au 31 mars 2025	359 279	852	189 815	38 244	86 300	674 490

	Passifs				Capitaux propres	
	Emprunts bancaires	Dividende à payer	Dette à long terme	Obligations locatives	Résultats non distribués	Total
Solde au 31 mars 2023	16 779	295 724	244 741	37 847	86 300	681 391
Variations provenant des flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités de financement :						
Variation nette des emprunts bancaires	226 114	-	-	-	-	226 114
Dividende à payer	-	(285 981)	-	-	(1 507 922)	(1 793 903)
Remboursement de la dette à long terme	-	-	(39 253)	-	-	(39 253)
Remboursement des obligations locatives	-	-	-	(8 596)	-	(8 596)
Contribution au gouvernement du Québec	-	-	-	-	(3 000)	(3 000)
	226 114	(285 981)	(39 253)	(8 596)	(1 510 922)	(1 618 638)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie et équivalent de trésorerie liés à ces passifs :						
Entrées de contrat de location	-	-	-	666	-	666
Coûts de transactions	-	-	106	-	-	106
	-	-	106	666	-	772
Variations totales liées à ces passifs	226 114	(285 981)	(39 147)	(7 930)	(1 510 922)	(1 617 866)
Total des autres variations liées aux capitaux propres	-	-	-	-	1 510 922	1 510 922
Solde au 31 mars 2024	242 893	9 743	205 594	29 917	86 300	574 447

17 • CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2025	2024
Détaillants ¹	75 406	73 228
Société de la loterie interprovinciale	-	10 842
Autres	16 207	12 278
	91 613	96 348

Le solde à recevoir des détaillants comprend des créances découlant des contrats conclus avec des clients relativement à des produits comptabilisés sous les normes IFRS 15 et IFRS 9.

¹ Selon la Convention de détaillant, Loto-Québec a un droit juridiquement exécutoire de compenser les créances clients du détaillant et les charges à payer à ce dernier, et a l'intention de régler les montants nets. Au 31 mars 2025, les montants bruts des créances clients et des charges à payer compensés sont respectivement de 93 929 \$ (2024 : 88 643 \$) et de 18 523 \$ (2024 : 15 415 \$), représentant les montants nets du règlement de 75 406 \$ (2024 : 73 228 \$).

18 • STOCKS

	2025	2024
Aliments et boissons	2 914	3 428
Billets de loterie et stock de papeterie	782	822
	3 696	4 250

Pour l'exercice, le coût des stocks comptabilisé en charges est de 44 472 \$ (2024 : 38 724 \$).

19 • EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an, auprès des institutions financières, sont nuls (2024 : 242 893 \$). En 2024, ces emprunts portaient intérêt au taux fixe de 5,11 %.

La Société a obtenu des facilités de crédit auprès du ministère des Finances du Québec pour un montant total de 591 100 \$, dont 511 100 \$ pour des besoins en investissements et 80 000 \$ pour ses besoins opérationnels. Au 31 mars 2025, l'utilisation de cette marge était de 359 279 \$ à un taux de 2,63 %. De plus, la Société détient des facilités de crédit non utilisées, totalisant 110 000 \$, auprès de deux institutions financières.

20 • CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus ¹	140 206	98 296
Mises de fonds clients	18 083	16 056
Société de la loterie interprovinciale	3 718	-
Lots à payer ²	65 579	70 047
Lots progressifs à payer ³	78 616	77 583
Salaires à payer	96 532	84 751
Avantages sociaux à payer	8 333	7 789
Coentreprise	4 391	3 955
TPS	2 961	4 117
TVQ	6 474	8 952
	424 893	371 546

¹ Le poste Fournisseurs et frais courus inclut un montant d'intérêts courus représentant 798 \$ (2024 : 729 \$).

² Le poste Lots à payer est constitué de lots à payer aux gagnants et de lots à attribuer sur les billets de loterie à tirage et les jeux Instants pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes, déterminés selon un taux théorique appliqué au montant des ventes moins les lots déboursés. Un an après la date du tirage ou celle du retrait des billets, le passif relatif aux lots non réclamés expire et est utilisé pour l'attribution de lots bonis.

³ Le poste Lots progressifs à payer est composé principalement des lots progressifs des machines à sous des casinos. Ce passif croît en fonction de l'activité de jeu des clients.

21 • DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
1 ^{er} décembre 2033, taux fixe de 3,720 %	25 000	25 000
1 ^{er} décembre 2043, taux fixe de 3,753 %	25 000	25 000
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, payables mensuellement, capital et intérêts, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
1 ^{er} juin 2028, taux fixe de 2,085 %	18 544	24 002
1 ^{er} juillet 2033, taux fixe de 2,154 %	36 082	39 992
1 ^{er} juin 2035, taux fixe de 1,770 %	57 580	62 659
1 ^{er} juin 2039, taux fixe de 4,212 %	28 531	29 963
	190 737	206 616
Coûts de transaction	(922)	(1 022)
	189 815	205 594
Moins portion courante	(16 132)	(15 780)
	173 683	189 814

Politique en matière de gestion des risques

Dans le cours normal de ses affaires, Loto-Québec est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Loto-Québec a mis en place des politiques ainsi que des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que Loto-Québec subisse une perte financière si une autre partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Aucun risque de crédit n'est associé aux fonds en caisse des casinos, car ils ne sont pas détenus par une autre partie. Loto-Québec réduit le risque de crédit associé à l'encaisse et aux équivalents de trésorerie en traitant avec des institutions financières reconnues dont les notations par les agences de crédit sont de « catégorie investissement ». Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de détaillants. Les autres actifs financiers sont constitués des prêts à une coentreprise, dont le détail est présenté à la note 13.

Les créances clients et autres débiteurs en souffrance représentent 0,3 % des créances en 2025 et en 2024. Les pertes de crédit attendues, comptabilisées sur tous les actifs financiers décrits précédemment, sont négligeables. La direction de Loto-Québec estime que la qualité du crédit de tous ses actifs qui ne sont pas en souffrance est bonne.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Loto-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Loto-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Loto-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de Loto-Québec se détaillent comme suit :

	2025					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	359 279	359 279	359 279	-	-	-
Dividende à payer	852	852	852	-	-	-
Fournisseurs et frais courus	140 206	140 206	140 206	-	-	-
Mises de fonds clients	18 083	18 083	18 083	-	-	-
Société de la loterie interprovinciale	3 718	3 718	3 718	-	-	-
Coentreprise	4 391	4 391	4 391	-	-	-
Lots à payer	65 579	65 579	65 579	-	-	-
Lots progressifs à payer	78 616	78 616	78 616	-	-	-
Salaires à payer	96 532	96 532	96 532	-	-	-
Dérivés sur opérations de jeu	5 477	5 477	5 477	-	-	-
Dette à long terme	189 815	235 838	21 321	21 321	53 628	139 568
	962 548	1 008 571	794 054	21 321	53 628	139 568

	Valeur comptable	Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	242 893	242 893	242 893	-	-	-
Dividende à payer	9 743	9 743	9 743	-	-	-
Fournisseurs et frais courus	98 296	98 296	98 296	-	-	-
Mises de fonds clients	16 056	16 056	16 056	-	-	-
Coentreprise	3 955	3 955	3 955	-	-	-
Lots à payer	70 047	70 047	70 047	-	-	-
Lots progressifs à payer	77 583	77 583	77 583	-	-	-
Salaires à payer	84 751	84 751	84 751	-	-	-
Dérivés sur opérations de jeu	4 239	4 239	4 239	-	-	-
Dette à long terme	205 594	257 159	21 321	21 321	59 534	154 983
	813 157	864 722	628 884	21 321	59 534	154 983

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La gestion de risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Loto-Québec n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les équivalents de trésorerie, les prêts, la dette à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixe. Loto-Québec considère que son exposition au risque de taux d'intérêt sur les prêts et la dette à long terme est minime étant donné qu'elle n'a pas l'intention d'encaisser les prêts ni de rembourser la dette avant leur échéance.

De plus, les emprunts bancaires sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés. Une variation raisonnablement possible de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas eu d'incidence significative sur le résultat net ni sur les capitaux propres.

(ii) Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Loto-Québec est exposée au risque de taux de change étant donné qu'elle détient un compte de trésorerie en devise américaine. Étant donné que le solde du compte est non significatif, une variation du taux de change n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats de l'exercice. L'exposition de Loto-Québec au risque de change est par conséquent négligeable.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Pour la trésorerie et équivalent de trésorerie, y compris les fonds en caisse des casinos, les créances clients et autres débiteurs, les emprunts bancaires, le dividende à payer ainsi que les fournisseurs et frais courus, les mises de fonds clients, les lots à payer, les lots progressifs à payer et les salaires à payer, la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des autres instruments financiers de Loto-Québec, tous de niveau 2, à l'exception des dérivés sur opérations de jeu qui sont de niveau 3, selon la hiérarchie des justes valeurs, se détaille comme suit :

	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts à la coentreprise	19 787	19 787	23 787	23 787
Dettes à long terme	190 737	189 369	206 616	195 379

La juste valeur des prêts à la coentreprise est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture. La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dettes ayant sensiblement la même période.

a) Actifs financiers non dérivés

La juste valeur des prêts à la coentreprise est déterminée selon la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

b) Passifs financiers non dérivés

La juste valeur des passifs financiers non dérivés, dont celle de la dette à long terme, est fondée sur l'estimation des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

c) Dérivés sur opérations de jeu

La juste valeur initiale des dérivés sur les loteries à tirage et sur les paris sur événement correspond au montant de la contrepartie reçue au moment de la vente de participations à ces jeux. Tout changement subséquent dans les probabilités de gains ou de pertes quant à l'issue attendue d'un tirage ou d'un événement ferait varier la juste valeur des dérivés sur opérations de jeu comptabilisés pour les loteries à tirage et paris sur événement n'ayant pas encore eu lieu au 31 mars. Les probabilités de gains ou de pertes pour les loteries à tirage sont basées sur des taux théoriques qui ne varient pas, et il n'y a pas de changements raisonnablement probables aux hypothèses relatives aux paris sur événement qui entraîneraient un changement significatif de la juste valeur des dérivés sur opérations de jeu comptabilisés au 31 mars, bien que le gain réel ou la perte réelle sera déterminé(e) par l'issue du tirage ou de l'événement.

23 • PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

a) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, Loto-Québec fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de Loto-Québec conteste ces réclamations et poursuites judiciaires, et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de Loto-Québec relativement à ces passifs éventuels, car la Société comptabilise une provision dans les livres relatives à ces passifs éventuels seulement quand elle juge qu'il sera probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire.

b) Engagements

(i) Baux

Loto-Québec a des engagements liés aux taxes sur des baux.

L'échéance se détaille ainsi :

	2025	2024
Moins de 1 an	19 349	14 019
De 1 an à 5 ans	58 257	39 351
Plus de 5 ans	21 548	14 867
	99 154	68 237

(ii) Contribution au gouvernement du Québec

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 3 000 \$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle, qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès aux ALV.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

(iii) Lettre de garantie bancaire

Au 31 mars 2025, Loto-Québec a un engagement sous forme de lettre de garantie bancaire envers la Monnaie royale canadienne. Cette lettre de garantie a été émise par la Banque Nationale du Canada dans le cadre d'un emprunt à la Monnaie royale canadienne d'un lingot d'or à des fins publicitaires en lien avec le billet à gratter La course aux lingots.

La lettre de garantie, au montant de 200 \$, vient à échéance le 6 avril 2025. Aucun événement ni indicateur ne laisse présager, à la date de clôture des états financiers, une probabilité suffisante d'appel de cette garantie. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

24 • GESTION DU CAPITAL

Le capital de Loto-Québec comprend les emprunts bancaires, la dette à long terme, le capital-actions et les résultats non distribués.

La structure du capital, telle qu'elle est définie par Loto-Québec, s'établit comme suit :

	2025	2024
Emprunts bancaires	359 279	242 893
Dette à long terme	189 815	205 594
Capital-actions	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
	635 564	534 957

Loto-Québec gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire et à assurer la protection de ses fonds en tout temps. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Loto-Québec assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende au ministre des Finances du Québec, son actionnaire, sous forme d'avances périodiques. Le dividende déclaré est déduit des capitaux propres de l'exercice et correspond au résultat net de l'exercice, duquel est déduite la contribution au gouvernement du Québec. En raison de ce mode de distribution, Loto-Québec doit recourir à des sources de financement externes.

Loto-Québec est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter un montant n'excédant pas 591 100 \$, soit 80 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement du gouvernement du Québec, pour ses besoins opérationnels, et 511 100 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement du gouvernement du Québec, pour ses projets d'investissements, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Au cours des exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, Loto-Québec a respecté les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

Loto-Québec n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes. Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2024.

Étant donné que le gouvernement du Québec est l'unique actionnaire, Loto-Québec est liée à tous les ministères et fonds spéciaux, ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable de la part de ce dernier. Les autres parties liées de Loto-Québec comprennent ses filiales, sa coentreprise et les principaux dirigeants de Loto-Québec.

a) Transactions et soldes entre parties liées

À l'exception des opérations divulguées dans les états financiers consolidés et qui ont été initialement comptabilisées à la juste valeur, Loto-Québec n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées. Ainsi, Loto-Québec se prévaut de l'exemption selon l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et aux soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable.

b) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et certains dirigeants de Loto-Québec. En complément de leurs salaires, Loto-Québec accorde généralement d'autres avantages à court terme aux dirigeants et contribue, en leur faveur, à des avantages postérieurs à l'emploi, tels des régimes de retraite et d'autres avantages à long terme.

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes :

	2025	2024
Avantages du personnel à court terme	4 559	4 476
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	871	871
	5 430	5 347



Gouvernance

Conseil d'administration et secrétariat général

AU 31 MARS 2025



Ann MacDonald, Montréal
ASC, PMP

Présidente du conseil d'administration, Loto-Québec
Administratrice de sociétés

Nomination : 27 juin 2021

Échéance du mandat : 26 juin 2025

Diplômée de HEC Montréal en administration des affaires (B.A.A.), option finance, Ann MacDonald est également titulaire d'une certification professionnelle en gestion de projet du Project Management Institute de Pennsylvanie et est administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Au cours de ses 17 années chez Bombardier Transport Amérique du Nord, y compris à son siège social de Berlin, elle a occupé des postes de direction en gestion de projet, puis est devenue vice-présidente aux ventes, aux communications et aux affaires publiques. C'est à ce titre qu'elle a dirigé la mise en application de la stratégie commerciale pour les Amériques, à l'origine de l'obtention de nombreux contrats de systèmes de transport. En 2018, elle a agi à titre de conseillère principale à VIA Rail pour le programme de renouvellement de la flotte de trains. En 2023, elle a terminé un mandat de cinq ans à titre de chef de l'exploitation pour BONE Structure, mettant à profit son expérience en gestion opérationnelle. M^{me} MacDonald a toujours joué un rôle actif dans la collectivité. Elle s'est impliquée auprès d'une panoplie d'organisations en étant membre de nombreux conseils consultatifs et gouvernementaux ainsi que de diverses associations professionnelles. Elle a aussi été membre du conseil d'administration de la Fondation CHU Sainte-Justine, a siégé à son comité exécutif et a présidé son comité des ressources humaines. Elle a également présidé le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine pendant six ans. Elle est membre du conseil d'administration d'Aéroports de Montréal et préside son comité de développement et d'innovation. Depuis janvier 2025, elle préside le conseil d'administration de la Fondation Les Petits Frères, dont la mission vise à briser l'isolement des personnes âgées.



Jean-François Bergeron, Montréal

Président et chef de la direction, Loto-Québec

Nomination : 31 mai 2021

Échéance du mandat : 30 mai 2026

En 2021, Jean-François Bergeron est nommé président et chef de la direction de Loto-Québec. Son grand sens de l'entrepreneuriat l'a d'abord conduit à piloter la mise sur pied de la Société québécoise du cannabis en 2018 puis à en assurer la direction. Il avait précédemment occupé la fonction de vice-président aux technologies de l'information (TI) à la Société des alcools du Québec, où il a soutenu la réalisation d'un plan d'affaires ambitieux grâce à son leadership stratégique. Comptant plus de 25 ans d'expérience à titre de gestionnaire, M. Bergeron possède une connaissance approfondie de la gestion des TI dans les secteurs de l'industrie manufacturière, du commerce de détail, des télécommunications et des services professionnels. Il a occupé un premier poste de gestion des TI pour l'entreprise Cascades. En 2014, il a dirigé l'ensemble des opérations mondiales liées aux TI de WSP Global. Il a aussi occupé le poste de vice-président et chef de la direction pour les TI d'Astral Media et de la société Kruger, où il a notamment dirigé les opérations des TI et de la chaîne d'approvisionnement du Groupe Tissus, en Angleterre, pendant trois ans. Titulaire d'un baccalauréat en informatique de gestion et fort de son expérience en implantation de stratégies technologiques, en transformation numérique ainsi qu'en transformation organisationnelle, M. Bergeron a eu un parcours riche et diversifié. Il a ainsi acquis une compréhension transversale des organisations, qu'il a su mettre à profit dans ses multiples mandats.



Alain Albert, Magog

Administrateur de sociétés

Renouvellement du mandat : 9 mars 2022
Échéance du mandat : 8 mars 2026

Alain Albert est titulaire d'une maîtrise en counseling de l'Université du Maine, d'un baccalauréat spécialisé en information scolaire et professionnelle de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal. Administrateur à la retraite, M. Albert détient plus de 30 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise. De 1981 à 2005, il a travaillé à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (maintenant Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail), notamment comme vice-président aux relations avec les partenaires et à l'expertise durant les 11 dernières années. De 2007 à 2017, il a été membre du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec. Il y a présidé le comité des ressources humaines et du service à la clientèle, et a fait partie du comité de gouvernance et d'éthique.



Jean-François Blais, Montréal

Administrateur de sociétés

Renouvellement du mandat : 10 mai 2023
Échéance du mandat : 9 mai 2027

Jean-François Blais a obtenu un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval en 1988 et le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Casualty Actuarial Society (FCAS) en 1991. Administrateur à la retraite, M. Blais a travaillé près de 30 ans dans le domaine des assurances. De 2004 à 2011, il a été président et chef de la direction d'AXA Canada et, de 2011 à 2017, président d'Intact Assurance. Au cours de sa carrière, il a siégé aux conseils d'administration du Bureau d'assurance du Canada et de l'Institut d'assurance. Il siège au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec depuis mai 2020.



Maud Cohen, Montréal
Ing., ASC

Directrice générale, Polytechnique Montréal

Renouvellement du mandat : 22 mai 2024
Échéance du mandat : 21 mai 2028

Maud Cohen a obtenu un baccalauréat en génie industriel de Polytechnique Montréal en 1996. Elle a ensuite travaillé en gestion de projet avant d'occuper plusieurs postes de cadre dans le domaine des technologies, notamment à CGI. En 2004, M^{me} Cohen a terminé une maîtrise en administration des affaires de HEC Montréal. De 2009 à 2012, elle a été la présidente et la porte-parole officielle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. En 2014, elle devient présidente-directrice générale de la Fondation CHU Sainte-Justine. En 2022, elle est nommée à la direction générale de Polytechnique Montréal. Elle est la première femme à occuper ce poste. M^{me} Cohen a reçu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval en 2012.



Marie Côté, Frelighsburg
ASC

**Experte-conseil en développement international
des industries créatives**

Renouvellement du mandat : 18 mai 2022
Échéance du mandat : 17 mai 2026

Marie Côté a fait sa scolarité de maîtrise en sciences de la communication à l'Université de Montréal avec spécialisation en interfaces humain-ordinateur. Son parcours professionnel compte plus d'une vingtaine d'années en direction d'entreprises dans le secteur des médias et du divertissement (Radio-Canada, ARTV, Cirque du Soleil, Productions J). Elle a aussi été directrice des communications marketing de la Banque Nationale. Depuis 2015, M^{me} Côté agit comme experte-conseil en développement international pour des entreprises du secteur des industries créatives, notamment Rodeo FX et TKNL. Administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, elle possède plus de 30 ans d'expérience en gouvernance. Elle a présidé le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec et siégé au conseil d'administration du Centre de recherche informatique de Montréal. À titre de bénévole, elle préside le comité aviseur international de HUB Montréal et est vice-présidente du conseil d'administration de l'organisme artistique Adélar, à Frelighsburg. Elle siège également au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable de Montréal et préside ses comités Gouvernance, éthique et développement durable ainsi qu'Innovation et technologies.



Dominique Gauthier, Québec
ASC

Administratrice de sociétés

Renouvellement du mandat : 18 mai 2022
Échéance du mandat : 17 mai 2026

Dominique Gauthier détient une maîtrise en relations industrielles de l'Université Laval. Administratrice à la retraite, elle a commencé sa carrière à titre de gestionnaire dans le secteur des pêches. Elle compte près de 30 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise. De 1988 à 2016, elle a travaillé au Secrétariat du Conseil du trésor, où elle a occupé plusieurs postes de gestion, dont celui de secrétaire associée à la coordination intersectorielle des négociations dans les secteurs public, parapublic et péripublic. Depuis 2017, elle est appelée à donner des conseils stratégiques en matière de relations patronales-syndicales et de gouvernance gouvernementale. Administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, elle siège au conseil d'administration et au comité des ressources humaines de Revenu Québec depuis juin 2024.



Lyne Jobin, Lévis

Administratrice de sociétés

Nomination : 7 décembre 2022
Échéance du mandat : 6 décembre 2026

Lyne Jobin est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en psychologie de l'Université Laval. Elle a exercé divers emplois dans les domaines de la santé mentale et de la santé publique au sein d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux. M^{me} Jobin s'est jointe au ministère de la Santé et des Services sociaux en 2000, où elle a gravi les échelons et occupé plusieurs postes de gestion, dont celui de directrice générale adjointe de la santé publique. Elle a également siégé au conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec de 2009 à 2016. M^{me} Jobin a consacré les dernières années de sa carrière à la fonction de sous-ministre adjointe à la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés.



Catherine Martel, Montréal

**Directrice de la croissance
et de l'innovation de marque, Haus of Park**

Nomination : 17 juillet 2024
Échéance du mandat : 16 juillet 2028

Détentrice d'un baccalauréat en arts de l'Université McGill depuis 2013, Catherine Martel possède 15 ans d'expérience dans les nouveaux médias, et une grande expertise en interactivité, en stratégie numérique et en psychologie des consommateurs. Depuis 2022, M^{me} Martel est responsable du développement des affaires et de la pratique de *gamification* et de marketing transmédia chez Haus of Park. Elle y travaille avec de nombreux partenaires et clients internationaux dans le secteur du jeu vidéo, du divertissement et des expériences de marques. M^{me} Martel est également passionnée par le secteur culturel et s'engage activement à rendre l'art plus accessible, notamment en s'investissant auprès de la Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal.



Alain Trudeau, Montréal
FCPA

Administrateur de sociétés

Nomination : 23 février 2022
Échéance du mandat : 22 février 2026

Alain Trudeau a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal en 1981. Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, il est devenu associé chez Ernst & Young en 1991. Au sein de cette organisation, il a participé à différentes missions de contrôle et de négociation lors d'achats et de ventes d'entreprises. Responsable de nombreux groupes d'audit à partir de 1995, il est nommé associé directeur des services de certification pour les bureaux du Québec en 2008, rôle qu'il a occupé jusqu'à sa retraite, en 2019. Il a également été responsable de la liaison entre Ernst & Young et le Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, duquel il a reçu la distinction de formateur émérite. M. Trudeau détient une vaste expérience en gouvernance, en éthique et en gestion des risques, qui lui a permis d'agir comme associé-conseil auprès de plusieurs autres sociétés ouvertes et fermées de même qu'auprès d'administrateurs de sociétés. Il a siégé et siège toujours à divers conseils d'administration.



Katy Yam, Montréal

**Associée, Real Ventures
Directrice générale, FounderFuel
Réalisatrice, TEDxMontréal**

**Renouvellement du mandat : 7 mai 2025
Échéance du mandat : 6 mai 2029**

Gestionnaire polyglotte, Katy Yam est associée à Real Ventures, une des sociétés de capital de risque les plus actives du Canada, directrice générale de FounderFuel, le premier accélérateur d'entreprises technologiques en démarrage au Canada, et réalisatrice à TEDxMontréal, un organisme sans but lucratif visant à offrir une vitrine aux idées montréalaises sur la plateforme mondiale de TED, qu'elle dirige également depuis 2013. Détenrice d'un baccalauréat en commerce avec distinction de l'Université McGill, elle possède plus de 20 ans d'expérience en gestion d'équipes de produits, de veille stratégique et de marketing hautement performantes, tant au public qu'au privé, et ce, dans divers domaines, notamment le capital de risque, l'intelligence artificielle, le jeu, les biens de consommation, les télécommunications et les organismes sans but lucratif. En tant qu'investisseuse dans des entreprises en démarrage, elle siège à plusieurs conseils d'administration comme membre, observatrice ou conseillère. M^{me} Yam est aussi membre indépendante des conseils d'administration de Quantum Ventures Studio et de Réseau Capital. Elle est également coprésidente d'Elle Invest, un réseau pour femmes investisseuses.



**Marie-Christine Tremblay, Montréal
LL. L.**

**Secrétaire générale et vice-présidente
à la direction juridique, Loto-Québec**

Après avoir obtenu un baccalauréat en mathématiques de l'Université McGill, Marie-Christine Tremblay se tourne vers des études en droit. Elle est ensuite embauchée au ministère de la Justice, où elle pratique durant quelques années. M^{me} Tremblay fait son entrée à Loto-Québec en 1988 comme avocate à la Direction corporative des affaires juridiques. On lui confie la direction du secrétariat corporatif en 1998, puis celle des affaires juridiques en 2006. En 2017, elle est nommée secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique.

Rapports du conseil d'administration et de ses comités

Mandat

Le conseil d'administration de Loto-Québec (ci-après appelé « CA ») veille à ce que la Société soit gérée conformément aux dispositions de sa loi constitutive et des règlements qui y sont afférents ainsi qu'à celles des autres lois et règlements applicables. Le CA voit à ce que Loto-Québec prenne les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs qui découlent de sa mission. Cela implique notamment l'adoption des règlements de jeu, et l'approbation des principales orientations et politiques de Loto-Québec ainsi que de son plan d'affaires annuel. De plus, le CA suit l'avancement des actions en matière de responsabilité sociétale. Il établit également les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société.

Le CA est soutenu par trois comités permanents, soit le comité d'audit et de gestion des risques, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, et le comité des ressources humaines et de la culture. Il peut créer d'autres comités, au besoin. En 2021-2022, il a ainsi formé le comité de développement et d'innovation, dont le rôle principal est d'approfondir certains dossiers stratégiques liés au développement commercial et à l'innovation en vue de mieux outiller les cadres dirigeants de la Société dans leurs prises de décisions. Chacun des comités fait des recommandations au CA selon son domaine d'expertise.

Les comités permanents doivent procéder à une révision annuelle des politiques opérationnelles de l'entreprise qui sont sous leur gouverne et, s'il y a lieu, recommander au CA d'approuver les modifications requises.

Composition

Au 31 mars 2025, le CA était composé de 11 membres – 7 femmes et 4 hommes –, nommés par le gouvernement du Québec. Tous sont des membres indépendants, à l'exception du président et chef de la direction. Le CA est composé d'un membre qui avait moins de 35 ans lors de sa nomination.

Présence

Les réunions ordinaires du CA sont prévues au début de l'exercice financier, et des réunions extraordinaires peuvent s'ajouter en cours d'exercice. Le préavis donné aux membres pour la tenue des réunions des comités varie selon les besoins.

Au cours de l'année financière 2024-2025, le CA s'est réuni huit fois, en personne ou par téléconférence. Une session fermée, sans la présence de la direction, a eu lieu à la fin de chacune des réunions du CA et de ses comités.

Relevé des présences des administrateurs et administratrices au 31 mars 2025

Administrateur-trice	CA		Comité d'audit et de gestion des risques	Comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale	Comité des ressources humaines et de la culture	Comité de développement et d'innovation
	Ordinaires 7	Extraordinaire 1	Ordinaires 6	Ordinaires 4	Ordinaires 5	Ordinaires 4
Ann MacDonald	7/7	1/1	6/6	4/4	5/5	4/4
Alain Albert	7/7	1/1	-	4/4	5/5	-
Jean-François Blais	7/7	1/1	6/6	-	-	4/4
Sarine Chitilian	1/7	0/1	2/6	-	2/5	-
Maud Cohen	5/7	1/1	-	-	-	4/4
Marie Côté	6/7	1/1	-	4/4	-	4/4
Dominique Gauthier	6/7	1/1	-	2/4	5/5	-
Lyne Jobin	7/7	1/1	-	4/4	-	-
Catherine Martel	5/7	1/1	-	-	-	-
Alain Trudeau	7/7	1/1	6/6	-	-	-
Katy Yam	6/7	1/1	-	-	-	3/4

Les absences sont justifiées.

Sarine Chitilian a été membre du CA jusqu'au 28 juin 2024.

Catherine Martel s'est jointe au CA le 17 juillet 2024.

Rémunération

La rémunération des administrateurs et administratrices de Loto-Québec est fixée selon le Décret 610-2006, adopté le 28 juin 2006 par le gouvernement du Québec, et elle est indexée conformément à celui-ci.

Rémunération des administrateurs et administratrices

Administrateur-trice	Rémunération pour participation au CA ¹		Rémunération pour participation aux comités ²		Avantages versés ³	Rémunération totale
	Présidence	Membre	Présidence	Membre		
Ann MacDonald ^{4, 5, 6 et 7} Présidente du CA	28 601 \$	-	-	18 829 \$	-	47 430 \$
Alain Albert ^{5 et 6} Président du comité des ressources humaines et de la culture	-	15 552 \$	9 927 \$	-	-	25 479 \$
Jean-François Blais ^{4 et 7} Président du comité d'audit et de gestion des risques	-	15 552 \$	10 589 \$	-	-	26 141 \$
Sarine Chitilian ^{4 et 6}	-	3 309 \$	-	2 648 \$	-	5 957 \$
Maud Cohen ⁷ Présidente du comité de développement et d'innovation	-	14 228 \$	6 617 \$	-	-	20 845 \$
Marie Côté ^{5 et 7} Présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale	-	15 552 \$	9 265 \$	-	-	24 817 \$
Dominique Gauthier ^{5 et 6}	-	14 890 \$	-	4 634 \$	-	19 524 \$
Lyne Jobin ⁵	-	15 552 \$	-	2 648 \$	-	18 200 \$
Catherine Martel	-	11 581 \$	-	-	-	11 581 \$
Alain Trudeau ⁴	-	15 552 \$	-	3 972 \$	-	19 524 \$
Katy Yam ⁷	-	14 890 \$	-	1 986 \$	-	16 876 \$
Total	28 601 \$	136 658 \$	36 398 \$	34 717 \$	-	236 374 \$

Sarine Chitilian a été membre du CA jusqu'au 28 juin 2024.

Catherine Martel s'est jointe au CA le 17 juillet 2024.

¹ Inclut la rémunération par séance du CA (662 \$ pour les membres et 991 \$ pour la présidente du CA) et la rémunération annuelle de base (10 587 \$ pour les membres et 21 168 \$ pour la présidente du CA).

² Inclut la rémunération par séance d'un comité (662 \$ pour les membres et 991 \$ pour la présidente du CA) et la rémunération pour la présidence d'un comité (3 969 \$). Lorsque les réunions sont de courte durée, la rémunération est de 331 \$ pour les membres et de 495,50 \$ pour la présidente du CA.

³ Avantages imposables versés durant l'année financière visée, le cas échéant.

Pour l'exercice financier 2024-2025 :

⁴ Comité d'audit et de gestion des risques

⁵ Comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale

⁶ Comité des ressources humaines et de la culture

⁷ Comité de développement et d'innovation

À noter : Dominique Gauthier s'est jointe au comité de gouvernance d'éthique et de responsabilité sociétale le 30 août 2024.

Activités

Planification stratégique et plan d'affaires

Lors de chacune des réunions du CA, la direction de Loto-Québec a fait état de l'avancement des affaires de la Société en fonction du plan d'affaires 2024-2025 et des principaux projets en cours. Le CA a approuvé, sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le rapport annuel 2023-2024 et le communiqué de presse afférent¹, et s'est assuré du suivi du plan stratégique 2023-2026, du plan de responsabilité sociétale 2023-2028 et des plans d'action 2024-2025.

Parmi les sujets traités durant la dernière année figurent :

- l'atteinte des cibles budgétaires;
- l'offre de jeu terrestre;
- le projet d'hôtel au Casino de Montréal;
- l'évolution du jeu en ligne;
- l'offre de jeu illégale;
- les commandites;
- l'optimisation de l'espace au siège social;
- le suivi du programme de conformité CANAFE.

En outre, au cours de l'exercice, le CA a approuvé les règlements de jeu pour les différents secteurs d'activité ainsi que certaines politiques opérationnelles internes.

Résultats financiers et contrôle interne

À chacune de ses réunions, le CA a assisté à une présentation des résultats financiers et de leurs faits saillants. Sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le CA a approuvé les rapports financiers trimestriels ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024² et les communiqués de presse afférents.

Toujours sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le CA a approuvé les modifications aux politiques opérationnelles internes liées aux champs de compétence de ce comité.

Après chacune des réunions du comité d'audit et de gestion des risques, le CA a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

Gouvernance d'entreprise

Durant l'exercice 2024-2025, le CA s'est assuré de la conformité des règles et des politiques de la Société en matière de gouvernance.

Sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, le CA a approuvé la composition du CA et de ses comités ainsi que la nomination des membres pour chacun d'eux.

Après chacune des réunions du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, le CA a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

Gestion des ressources humaines

Tout au long de l'année financière 2024-2025, le CA a effectué le suivi de diverses politiques en matière de gestion du personnel, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de la culture.

Sur recommandation du comité des ressources humaines et de la culture, le CA a approuvé :

- les paramètres de rémunération applicables au personnel non syndiqué et aux cadres de Loto-Québec et de ses filiales, à l'exception des cadres dirigeants, pour 2025-2026;
- les paramètres de rémunération applicables aux cadres dirigeants pour 2024-2025;
- les modalités d'application du programme de rémunération incitative pour 2024-2025, pour le personnel visé;
- les objectifs du président et chef de la direction pour 2024-2025;
- les nominations pour les postes de vice-président aux technologies de l'information, de vice-président au numérique et à l'intelligence artificielle et de vice-président à l'immobilier;
- les termes du mandat de négociation de la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Loto-Québec (STTLQ);
- les modifications aux politiques opérationnelles internes liées aux champs de compétence de ce comité.

Le CA a par ailleurs suivi la démarche d'engagement de Loto-Québec en matière de diversité et d'inclusion.

Après chacune des réunions du comité des ressources humaines et de la culture, le CA a reçu un rapport verbal des activités de ce comité. Les membres ont également suivi deux formations sur l'intelligence artificielle, qui ont été proposées par le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale dans le cadre du programme de formation continue.

Développement et innovation

Sur recommandation du comité de développement et d'innovation, le CA a approuvé l'émission d'appels d'offres et la conclusion de contrats de plus de 10 M\$, conformément à la politique d'approvisionnement.

Après chacune des réunions du comité de développement et d'innovation, le CA a reçu un rapport verbal des activités de ce comité, permettant notamment aux membres d'être informés de l'évolution des dossiers stratégiques de la Société.

¹ Lors de sa réunion du 28 mai 2025, le CA a approuvé, sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le rapport annuel 2024-2025 et le communiqué de presse afférent.

² Lors de sa réunion du 28 mai 2025, le CA a approuvé, sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Rapport du comité d'audit et de gestion des risques

Mandat et composition

Le comité d'audit et de gestion des risques soutient le CA en surveillant l'intégrité de l'information financière et les contrôles internes de la Société. Le comité suit le processus de gestion intégrée des risques d'entreprise, veille à la mise en place de mécanismes de contrôle interne efficaces et adéquats, et supervise les activités de l'Audit interne. Il assure le lien de communication entre les coauditeurs externes indépendants, l'Audit interne et le CA.

Au 31 mars 2025, le comité d'audit et de gestion des risques était composé de trois membres indépendants.

Président : Jean-François Blais

Membres : Ann MacDonald et Alain Trudeau

Tous les membres possèdent l'expérience et les compétences requises en comptabilité ou en finance. Le président est Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Casualty Actuarial Society (FCAS). Alain Trudeau est quant à lui Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité d'audit et de gestion des risques s'est réuni six fois, en personne ou par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- examiné les rapports financiers trimestriels de Loto-Québec ainsi que les communiqués de presse afférents et recommandé leur approbation au CA, et fait le suivi avec le budget;
- examiné les états financiers 2023-2024 de la Société avec les coauditeurs externes indépendants, soit le Vérificateur général du Québec et la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., ainsi que le rapport annuel et le communiqué de presse afférent et recommandé leur approbation au CA¹ et ²;
- effectué le suivi de l'application des normes IFRS;
- veillé à ce que l'Audit interne puisse remplir son rôle de façon indépendante de la direction de Loto-Québec et se conforme aux nouvelles Normes mondiales d'audit interne;
- approuvé le plan de travail 2024-2025 de l'Audit interne et effectué le suivi de ce plan;

- effectué le suivi :
 - des programmes d'attestation de contrôle interne,
 - de la gestion intégrée des risques d'entreprise,
 - du programme de conformité CANAFE;
- effectué une surveillance des activités des groupes responsables des technologies de l'information et de la sécurité, notamment en ce qui concerne la cybersécurité;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et recommandé au CA d'approuver les modifications requises;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat;
- procédé à la révision annuelle de son mandat;
- transmis un rapport de ses réalisations au CA.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au CA après chacune de ses rencontres.

¹ La proposition de la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été retenue à la suite d'un appel d'offres pour l'audit des états financiers des exercices clos les 31 mars 2023 à 2027. Pour l'audit des états financiers 2024-2025, les honoraires de la firme sont conformes à sa proposition, soit 475 000 \$.

² Lors de sa réunion du 28 mai 2025, le comité d'audit et de gestion des risques a examiné les états financiers 2024-2025 avec les coauditeurs externes indépendants ainsi que le communiqué de presse afférent et a recommandé leur approbation au CA.

Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale

Mandat et composition

Le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale assiste le CA dans l'élaboration et la mise en place des meilleures pratiques en matière d'éthique et de régie d'entreprise. Il propose les règles de gouvernance ainsi que les codes d'éthique applicables aux administrateurs et administratrices, aux dirigeants et dirigeantes et au personnel de la Société. Le comité veille à ce que les politiques de Loto-Québec soient revues sur une base annuelle par les comités appropriés du CA. De plus, il élabore des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du CA, à l'exception du président et chef de la direction, et les propose au CA. Il fait également le suivi de la démarche de responsabilité sociale de Loto-Québec, notamment en ce qui a trait à la commercialisation responsable, à l'environnement et aux relations avec les parties prenantes.

Au 31 mars 2025, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale était composé de cinq membres indépendants.

Présidente : Marie Côté

Membres : Alain Albert, Dominique Gauthier, Lyne Jobin et Ann MacDonald

Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale s'est réuni quatre fois, en personne ou par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- veillé au respect des règles de gouvernance de la Société ;
- effectué, lors de chacune de ses réunions, le suivi des plaintes reçues par la secrétaire générale et des mesures mises en place pour la ligne de signalement, en plus de faire les enquêtes et les recommandations requises ;
- révisé :
 - le Code d'éthique des employés de Loto-Québec et de ses filiales, et le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales,
 - la déclaration d'intérêt des administrateurs et des principaux dirigeants, et en a fait le suivi,
 - le programme d'accueil des nouveaux administrateurs,
 - le programme de formation continue des membres,
 - le profil de compétences, d'expérience et d'expertise des membres,

- la composition du CA et de ses comités, et recommandé au CA la nomination d'un membre pour le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale ainsi que pour le CA ;
- assuré la mise en place et le suivi :
 - d'indicateurs en matière d'environnement et de commercialisation responsable,
 - d'un plan de communication et de gestion des parties prenantes pour la Société, et d'indicateurs à cet égard,
 - d'un plan d'action visant à se rapprocher des Premiers Peuples ;
- revu :
 - le plan de responsabilité sociale de Loto-Québec et ses indicateurs,
 - la stratégie d'engagement de la Société envers ses parties prenantes ;
- fait un bilan des actions mises en place par le comité externe d'experts en jeu responsable ;
- organisé deux formations sur l'intelligence artificielle à l'intention de tous les membres du CA ;
- effectué la révision annuelle des critères d'évaluation du fonctionnement du CA, de ses comités et de ses membres ainsi que du processus utilisé, et recommandé au CA d'approuver les modifications requises ;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et veillé à ce que chacun des comités fasse de même ;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat ;
- procédé à la révision annuelle de son mandat et veillé à ce que chacun des comités fasse de même ;
- transmis un rapport de ses réalisations au CA.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au CA après chacune de ses rencontres.

Rapport du comité des ressources humaines et de la culture

Mandat et composition

Le comité des ressources humaines et de la culture a pour rôle principal de s'assurer que les ressources humaines de Loto-Québec sont gérées efficacement et adéquatement, et ce, dans le respect des valeurs de la Société. Il doit notamment examiner les politiques et les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines, et faire les recommandations nécessaires au CA, en plus de suivre la mise en place des actions en ce sens. Il veille à l'application de normes et de barèmes de rémunération pour les dirigeants et dirigeantes ainsi que le personnel de Loto-Québec, et participe à la planification de la relève. C'est aussi le rôle de ce comité d'élaborer le profil de compétences et d'expérience ainsi que les critères d'évaluation du président et chef de la direction, et de recommander la rémunération de ce dernier conformément aux paramètres établis par le gouvernement du Québec.

Au 31 mars 2025, le comité des ressources humaines et de la culture était composé de trois membres indépendants.

Président : Alain Albert

Membres : Dominique Gauthier et Ann MacDonald

Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité des ressources humaines et de la culture s'est réuni cinq fois, en personne ou par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- recommandé au CA d'approuver :
 - les paramètres de rémunération applicables au personnel non syndiqué et aux cadres de Loto-Québec et de ses filiales, à l'exception des cadres dirigeants, pour 2025-2026,
 - les paramètres de rémunération applicables aux cadres dirigeants pour 2024-2025,
 - les modalités d'application du programme de rémunération incitative pour 2024-2025, pour le personnel visé,
 - les objectifs du président et chef de la direction pour 2024-2025,
 - les nominations pour les postes de vice-président aux technologies de l'information, de vice-président au numérique et à l'intelligence artificielle et de vice-président à l'immobilier,
 - les termes du mandat de négociation de la convention collective du STTLQ;
- constaté l'évolution des coûts des régimes de retraite de la Société des casinos du Québec;

- effectué le suivi :
 - des indicateurs de performance du secteur des ressources humaines et de la culture, notamment en ce qui a trait à la mobilisation du personnel,
 - du programme d'équité salariale,
 - de la démarche d'engagement en matière de diversité et d'inclusion,
 - des réalisations, des orientations, des priorités et des indicateurs de performance en matière de santé et sécurité au travail,
 - du programme d'identification de la relève,
 - du plan de développement des talents;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et recommandé au CA d'approuver les modifications requises;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat;
- procédé à la révision annuelle de son mandat;
- transmis un rapport de ses réalisations au CA.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au CA après chacune de ses rencontres.

Rémunération et avantages des cinq dirigeantes et dirigeants les mieux rémunérés de la Société

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Nom et fonction des dirigeant-es de Loto-Québec	Rémunération variable			Contribution aux régimes de retraite ³	Autres avantages versés ou accordés ⁴	Rémunération globale pour l'année financière
	Rémunération de base versée	Rémunération variable annuelle ¹	RILT versé ²			
Jean-François Bergeron Président et chef de la direction	513 024 \$	73 993 \$	-	24 128 \$	25 779 \$	636 924 \$
Kevin G. Taylor Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des casinos et des salons de jeux	386 609 \$	80 514 \$	-	81 624 \$	28 268 \$	577 015 \$
Isabelle Jean Vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation des loteries	355 383 \$	52 347 \$	-	45 048 \$	18 945 \$	471 723 \$
Marie-Claude Tremblay Vice-présidente et cheffe de la direction financière	320 083 \$	56 627 \$	-	79 539 \$	24 800 \$	481 049 \$
Marie-Christine Tremblay Secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique	299 605 \$	53 007 \$	-	62 797 \$	16 530 \$	431 939 \$

Régime de retraite de base

Jean-François Bergeron et Isabelle Jean participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) du gouvernement du Québec. Les autres dirigeants participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

Régime de retraite supplémentaire

À l'exception de Jean-François Bergeron, ces dirigeants participent également au régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs désignés de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des trois (pour la participante au RRAS) ou cinq (pour les participants au RRPE) meilleures années de service. Ils bénéficient, par la combinaison du régime de retraite de base et du régime supplémentaire, d'un taux annuel d'accumulation de rente pouvant aller jusqu'à 2,5 % de leur salaire. Le RRPE procure un taux d'accumulation de rente viagère de 2 % jusqu'à concurrence du salaire admissible maximal prévu au régime, tandis que le RRAS procure un taux d'accumulation de la rente viagère de 1,7 % plus une rente additionnelle de 0,3 % du salaire. La rente additionnelle est calculée jusqu'à concurrence d'un montant maximal en fonction du maximum des gains admissibles moyen. Le régime de retraite supplémentaire procure l'excédent sur la rente viagère seulement.

¹ Rémunération variable :

Période visée : la rémunération variable vise la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et a été versée en juillet 2024.

Déclencheur : le boni n'est versé que si le résultat net consolidé présenté au budget est atteint à 100 %.

Composantes du programme :

1) Objectifs financiers (40 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de résultats d'exploitation de leur unité (20 %) ainsi que selon le résultat net consolidé de Loto-Québec (20 %).
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte du résultat net consolidé de Loto-Québec.

2) Mobilisation des employés (30 %)

- 10 % sont fondés sur le ratio des charges nettes sur les produits.
- 10 % sont fondés sur des objectifs sectoriels.
- 10 % sont fondés sur des objectifs individuels.

3) Satisfaction de la clientèle (30 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle par le biais du sondage.
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle pondérés des unités d'affaires.

Cible du boni :

Directeurs : 12 %, directeurs généraux et vice-présidents : 20 %, président : 15 %.

Le boni maximal peut atteindre 1,5 fois la cible (sauf pour le président, pour qui le maximum demeure de 15 %).

² RILT : régime d'intéressement à long terme. Il n'en existe pas à Loto-Québec.

³ La contribution aux régimes de retraite correspond à la cotisation effectivement versée par l'employeur au RRAS ou au RRPE, selon le cas, et à la cotisation qui aurait été versée par l'employeur au régime de retraite supplémentaire, sans égard à la réduction ou à la majoration de cotisation découlant de la situation financière du régime. Cette dernière valeur est calculée selon les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la comptabilisation des coûts au cours de l'exercice financier.

⁴ Il s'agit d'avantages imposables liés aux assurances collectives, au bilan de santé, aux cotisations professionnelles ainsi qu'à l'utilisation d'une automobile.

Rémunération et avantages des cinq dirigeantes et dirigeants les mieux rémunérés de l'ensemble des filiales détenues à part entière

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Nom et fonction des dirigeant-es des filiales	Rémunération variable			Contribution aux régimes de retraite ³	Autres avantages versés ou accordés ⁴	Rémunération globale pour l'année financière
	Rémunération de base versée	Rémunération variable annuelle ¹	RILT versé ²			
Stéphane Fraser Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des établissements de jeux Société des établissements de jeux du Québec	293 240 \$	51 259 \$	-	66 737 \$	28 820 \$	440 056 \$
Luc Morin Directeur général du Casino de Montréal Société des casinos du Québec	256 880 \$	53 241 \$	-	36 175 \$	15 207 \$	361 503 \$
Pierre Maltais Directeur général du Casino de Charlevoix Société des casinos du Québec	216 635 \$	43 469 \$	-	23 609 \$	16 933 \$	300 646 \$
Steve Berger Directeur principal de l'expérience client et du marketing, chantier Connaissance client Société des casinos du Québec	179 346 \$	22 524 \$	-	6 065 \$	5 303 \$	213 238 \$
Julie Kinnear* Directrice générale des casinos du Lac-Leamy et de Mont-Tremblant Société des casinos du Québec	177 184 \$	-	-	24 594 \$	8 507 \$	210 285 \$

* En poste depuis le 27 mai 2024. Les valeurs annualisées sont de 214 269 \$ pour la rémunération de base, de 28 553 \$ pour la contribution aux régimes de retraite, de 10 057 \$ pour les autres avantages et de 252 879 \$ pour la rémunération globale.

Régime de retraite de base

Stéphane Fraser, Luc Morin, Pierre Maltais et Julie Kinnear participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. Steve Berger participe au Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec. La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

Régime de retraite supplémentaire

Stéphane Fraser, Luc Morin, Pierre Maltais et Julie Kinnear participent également au régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs désignés de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des cinq meilleures années de service. Ils bénéficient, par la combinaison du régime de retraite de base et du régime supplémentaire, d'un taux annuel d'accumulation de rente de 2,5 % de leur salaire pour Stéphane Fraser, et de 2 % de leur salaire pour Luc Morin, Pierre Maltais et Julie Kinnear. Le RRPE procure un taux d'accumulation de rente viagère de 2 % jusqu'à concurrence du salaire admissible maximal prévu au régime. Le régime de retraite supplémentaire procure l'excédent.

¹ Rémunération variable :

Période visée : la rémunération variable vise la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et a été versée en juillet 2024.

Déclencheur : le boni n'est versé que si le résultat net consolidé présenté au budget est atteint à 100 %.

Composantes du programme :

1) Objectifs financiers (40 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de résultats d'exploitation de leur unité (20 %) ainsi que selon le résultat net consolidé de Loto-Québec (20 %).
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte du résultat net consolidé de Loto-Québec.

2) Mobilisation des employés (30 %)

- 10 % sont fondés sur le ratio des charges nettes sur les produits.
- 10 % sont fondés sur des objectifs sectoriels.
- 10 % sont fondés sur des objectifs individuels.

3) Satisfaction de la clientèle (30 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle par le biais du sondage.
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle pondérés des unités d'affaires.

Cible du boni :

Directeurs : 12 %, directeurs généraux et vice-présidents : 20 %, président : 15 %.

Le boni maximal peut atteindre 1,5 fois la cible (sauf pour le président, pour qui le maximum demeure de 15 %).

² RILT : régime d'intéressement à long terme. Il n'en existe pas à Loto-Québec.

³ La contribution aux régimes de retraite correspond à la cotisation effectivement versée par l'employeur au RRAS ou au RRPE, selon le cas, et à la cotisation qui aurait été versée par l'employeur au régime de retraite supplémentaire, sans égard à la réduction ou à la majoration de cotisation découlant de la situation financière du régime. Cette dernière valeur est calculée selon les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la comptabilisation des coûts au cours de l'exercice financier.

⁴ Il s'agit d'avantages imposables liés aux assurances collectives, au bilan de santé, aux cotisations professionnelles ainsi qu'à l'utilisation d'une automobile.

Rapport du comité de développement et d'innovation

Mandat et composition

Le comité de développement et d'innovation a été créé en 2021-2022. Son rôle principal est d'approfondir certains dossiers stratégiques liés au développement commercial et à l'innovation en vue de mieux outiller les cadres dirigeants de la Société dans leurs prises de décisions. Il permet aux membres d'avoir des échanges sur les grandes tendances mondiales et sur certains dossiers ciblés ainsi que sur leur positionnement stratégique dans le cadre des activités de Loto-Québec. Moteur important dans la gouvernance de la Société, ce comité évalue notamment le potentiel de nouveaux modèles d'affaires, d'investissements et de partenariats stratégiques, et fait des recommandations au CA à cet effet. De plus, il fait des recommandations au CA à propos des appels d'offres et des contrats qui doivent être approuvés par ce dernier en vertu de la politique d'approvisionnement. Il assure en outre une gestion responsable des mandats dont il fait le suivi et traite toute autre affaire que le CA pourrait lui confier.

Au 31 mars 2025, le comité de développement et d'innovation était composé de cinq membres indépendants.

Présidente : Maud Cohen

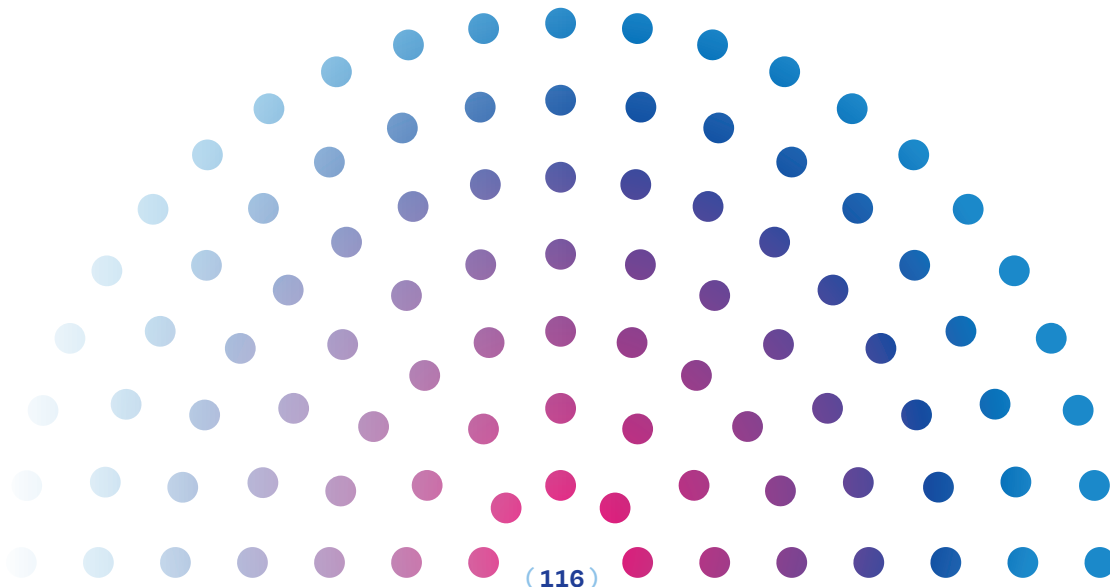
Membres : Jean-François Blais, Marie Côté, Ann MacDonald et Katy Yam

Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité de développement et d'innovation s'est réuni quatre fois, en personne ou par téléconférence. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- recommandé au CA d'approuver l'émission d'appels d'offres et la conclusion de contrats de plus de 10 M\$, conformément à la politique d'approvisionnement ;
- assisté à des présentations sur :
 - la mise à niveau des environnements technologiques,
 - le secteur du divertissement et le marché du jeu en ligne ;
- effectué le suivi de la démarche de planification stratégique ;
- suivi l'évolution des grands projets d'affaires de la Société, dont :
 - le projet d'hôtel au Casino de Montréal,
 - le projet de salon de jeux à Rimouski ;
- procédé à la révision annuelle de son mandat ;
- transmis un rapport de ses réalisations au CA.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au CA après chacune de ses rencontres.



Politiques et lois

Langue française

La qualité de la langue : une priorité

La *Politique linguistique de l'État*, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, a remplacé la politique linguistique qui avait été adoptée préalablement par Loto-Québec. Conformément aux principaux objectifs qui y sont énoncés, la Société s'assure de faire preuve d'exemplarité dans son utilisation de la langue française, d'en promouvoir la qualité, d'en favoriser le rayonnement au Québec de même que de veiller à sa protection.

Loto-Québec continue à mettre en œuvre toute mesure assurant sa conformité avec la *Charte de la langue française*, qui a été modifiée en 2022. Conformément à la *Charte*, et en tenant compte de sa vocation commerciale, la Société a soumis au ministre de la Langue française pour approbation une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles elle entend utiliser une autre langue que le français lorsque le permet la *Charte*.

Au cours de l'exercice 2024-2025, des activités d'information et de sensibilisation ont été menées auprès du personnel, et un recensement des indicateurs pertinents a été fait afin de contribuer à la réalisation du Rapport annuel sur l'application de la *Charte*, qui est déposé annuellement par le ministre de la Langue française.

Afin de répondre aux besoins de la clientèle qui fréquente ses établissements ainsi qu'à ceux de ses fournisseurs et de ses partenaires qui évoluent dans un marché mondial, la Société exige pour certains postes un niveau de connaissance d'une langue autre que le français. Au cours du dernier exercice, sur un total de 5 051 membres du personnel, 2 940 postes exigeaient la connaissance d'une autre langue. De ce nombre, 2 770 sont des postes dans les casinos et les salons de jeux, qui desservent une clientèle touristique et internationale, de même que dans les centres de service à la clientèle.

Politique d'octroi de contrats

La politique d'approvisionnement de Loto-Québec et de ses filiales témoigne de la transparence et de l'intégrité qui régissent l'octroi des contrats aux fournisseurs. Cette politique peut être consultée sur le site Web de Loto-Québec.

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* a été modifiée au cours de l'exercice 2024-2025. Elle prévoit maintenant que les divulgations d'actes répréhensibles sont faites directement au Protecteur du citoyen. Conformément aux modifications législatives, le rôle de responsable du suivi des divulgations a été aboli, et Loto-Québec continue à se conformer aux dispositions applicables de la *Loi*, entre autres grâce aux mécanismes en place pour assurer l'intégrité de ses activités, comme les codes d'éthique et la ligne de signalement.

En vertu de l'article 25 de la *Loi*, qui a été abrogé le 30 novembre 2024, Loto-Québec était tenue de rendre compte annuellement du nombre de divulgations reçues. Au moment des modifications législatives, soit en date du 29 novembre 2024, la Société n'avait reçu aucune divulgation.

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

Le gouvernement du Québec a adopté, le 5 décembre 2014, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

Comme l'indique son titre, la *Loi* a pour objectif de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment par des mesures de planification de la main-d'œuvre ainsi que de contrôle des effectifs et des contrats de service.

Durant l'exercice 2014-2015, conformément à la *Loi*, Loto-Québec a adopté une directive sur la conclusion des contrats de service et l'a soumise au Conseil du trésor. Ainsi, pour l'année financière 2024-2025, le président et chef de la direction de Loto-Québec a autorisé la conclusion de 70 contrats de service de plus de 25 000 \$, pour une valeur totale de 49 465 217 \$. Cinq de ces contrats ont été conclus avec une personne physique.

Effectif de Loto-Québec¹ au 31 mars 2025

Catégorie	Heures rémunérées			Nombre d'employés
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total	
Personnel d'encadrement	226 370	266	226 636	126
Personnel professionnel	1 118 557	12 237	1 130 794	591
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	533 883	11 842	545 725	294
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	36 267	167	36 434	20
Étudiants et stagiaires	27 810	12	27 822	15
Total	1 942 887	24 524	1 967 411	1 046

¹ À l'exclusion des filiales

Les heures rémunérées ont engendré un dépassement de la cible en raison de la semaine de travail qui est passée de 35 h à 37,5 h en vertu de la convention collective du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec. Excluant les déplacements qui pourraient provenir d'une filiale, des actions sont en cours pour régulariser la situation.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Accès à l'information

Nombre total de demandes reçues du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	147
Nombre total de demandes traitées¹ du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	139

Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et du délai de traitement

	Demandes d'accès			
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification	
Délai de traitement				
De 0 à 20 jours	3	19	0	
De 21 à 30 jours	41	75	0	
31 jours ou plus	1	0	0	
Total	45	94	0	139

Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue

	Demandes d'accès			Dispositions de la Loi invoquées
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification	
Décision rendue				
Acceptée	19	72	0	
Partiellement acceptée	14	11	0	1, 9, 13 à 15, 20 à 24, 27 à 29, 31, 32, 37 à 39, 49, 53, 54, 57, 59, 88, 94, 95 et 137.1
Refusée	8	3	0	
Autres	4	8	0	
Total	45	94	0	139

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	3
Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0

Les statistiques présentées ci-dessus ne concernent que les demandes faites en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Les demandes de renseignements par assignation, par ordonnance ou en vertu d'un pouvoir conféré par une loi ne sont pas comptabilisées.

Durant l'exercice 2024-2025, la Société, conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, a procédé à la divulgation volontaire de renseignements sur son site Web.

Protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi la mise en place de mesures visant au respect des modifications apportées à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Des initiatives ont également été prises pour communiquer ces changements aux équipes et faire un rappel des bonnes pratiques.

Sous la gouverne du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, la Société s'assure du respect des exigences entrées en vigueur au cours de l'exercice 2024-2025.

¹ Les demandes traitées sont celles pour lesquelles une réponse a été fournie au cours de l'exercice. Le délai de traitement d'une demande peut s'échelonner sur 30 jours.

Gestion des risques d'entreprise

Dans le cadre de ses activités, Loto-Québec est exposée à des risques qui peuvent avoir une incidence sur sa capacité à atteindre ses objectifs et à respecter ses valeurs, son éthique et les lois et règlements qu'elle doit observer, ainsi que sur sa réputation, ses actifs et ses processus clés.

La mise en œuvre des stratégies de gestion des risques est la responsabilité de chaque unité d'affaires et corporative identifiée dans les plans d'action. Dans un souci de saine gestion, Loto-Québec s'est dotée d'un cadre de gestion des risques d'entreprise structuré. Celui-ci lui permet de gérer de façon préventive, réactive et systématique les risques significatifs susceptibles de l'affecter.

Plus spécifiquement, la gestion des risques d'entreprise permet à Loto-Québec :

- d'avoir une vue d'ensemble des risques auxquels elle s'expose, et de déployer les stratégies de prévention, de gestion et de veille appropriées ;
- de transmettre sa démarche de gestion des risques et d'identification des occasions à saisir à ses unités d'affaires et corporatives, de façon à les doter d'une méthode de gestion rigoureuse ;
- de fournir aux conseils de direction et d'administration l'information dont ils ont besoin pour porter un jugement éclairé sur l'évolution d'événements touchant l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels.

Grâce à la vigie en continu et à la reddition de comptes fréquente quant aux risques stratégiques, opérationnels et émergents, le conseil de direction, le comité d'audit et de gestion des risques ainsi que les membres du conseil d'administration sont informés des risques pouvant affecter la Société et des occasions à saisir. Ils peuvent ainsi prendre des décisions éclairées et atténuer les risques.

En voici quatre prioritaires :

Intégrité des jeux

Ce risque peut affecter les activités de Loto-Québec, et donc sa réputation et sa crédibilité. Le respect des règles relatives à tous les jeux et la confiance de la clientèle sont l'ADN de la Société, et cela exige une attention soutenue.

Technologies de l'information, cybersécurité et protection des données

Ce risque mérite une attention particulière puisque les technologies de l'information sont au cœur de toutes les activités de la Société. Leur évolution rapide et leur complexité, en plus des risques de cyberattaque et de ceux liés à la manipulation de données ainsi qu'aux mesures de sécurité des tiers, nécessitent la mise en place de pratiques exemplaires. Une approche misant sur la vigilance et des initiatives sont déployées afin d'assurer la protection de la Société ainsi que des informations personnelles et confidentielles de clients, de fournisseurs, de partenaires et de ses employés.

Changements d'habitudes des consommateurs

L'adéquation entre l'offre de jeu et de divertissement et les attentes de la clientèle de même que l'équilibre entre la croissance, l'innovation et la commercialisation responsable sont importants pour la Société. Celle-ci est à l'écoute de la clientèle afin d'adapter ses produits et services aux attentes, et d'assurer la pertinence de son offre. Le développement de nouvelles avenues de croissance combinant jeu et divertissement est abordé de manière stratégique et ciblée en tenant compte de l'évolution des habitudes de consommation.

Capital humain et relations de travail

Les défis en ce qui a trait à ce risque sont notamment liés à la relève, c'est-à-dire à la capacité d'attirer et de retenir les meilleurs talents. Diverses initiatives et stratégies fondées sur des pratiques de pointe en gestion des talents et des ressources humaines favorisant la mobilisation et la rétention, l'attraction, la diversité et l'inclusion, la santé et le mieux-être ainsi que le perfectionnement permettent d'atténuer ce risque.

Cette surveillance et les efforts de tout un chacun font croître la vigilance, et favorisent un contrôle interne efficace.

Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance

Exercice d'étalonnage

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, Loto-Québec procède annuellement à l'évaluation de son efficacité et de sa performance. Il revient au conseil d'administration de s'assurer que des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance, y compris l'étalonnage avec des organisations similaires, sont mises en œuvre par la Société et que le rapport annuel en fait état.

Au cours de l'exercice 2024-2025, une évaluation de l'efficacité et de la performance de Loto-Québec a été effectuée par la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG). Elle comprend notamment l'étalonnage avec des sociétés comparables au Québec et ailleurs au Canada, soit des sociétés d'État québécoises et des sociétés de loterie canadiennes.

Cet extrait du rapport de KPMG présente le sommaire des résultats de l'analyse pour les indicateurs comparables :

Indicateurs de performance	Évaluation rétroactive	Évaluation comparative
Taux de migration de la clientèle en ligne		
Taux de satisfaction de la clientèle en ligne ¹		s.o.
Proportion des revenus en ligne		
Pourcentage d'opinion positive de la population ¹		s.o.
Proportion des joueurs utilisant au moins une mesure de jeu responsable		
Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ²		s.o.
Taux de recommandation net des employés ³	s.o.	
Taux de roulement des employés		
Marge nette ⁴		s.o.
Évolution des principaux postes de dépenses en proportion des ventes ⁴		s.o.

Amélioration / Performance supérieure
 Stable / Performance comparable
 Déterioration / Performance inférieure

¹ Aucun voyant n'a été attribué à l'évaluation comparative en raison de différences méthodologiques dans la mesure de ces indicateurs entre les organisations balisées.

² Les émissions de GES ne sont pas mesurées de la même manière par toutes les organisations de jeux de hasard et d'argent (JHA) et les résultats de différentes sociétés d'État québécoises sont difficilement comparables étant donné la nature différente de leurs activités. Par conséquent, la performance de Loto-Québec n'a été comparée qu'aux cibles gouvernementales.

³ Pour des raisons de disponibilités des données, il n'a pas été possible d'évaluer la performance historique de l'organisation au-delà de la période allant de septembre 2023 à mars 2024.

⁴ Étant donné que les organisations de JHA sélectionnées ont des modèles d'affaires différents et utilisent différentes méthodes de comptabilisation des dépenses, aucun voyant n'a été attribué à l'évaluation comparative pour ces indicateurs.

Plusieurs reconnaissances pour Loto-Québec

Loto-Québec a obtenu, pour une deuxième année consécutive, le plus haut niveau de reconnaissance accordé par l'organisme La Gouvernance au Féminin, soit la Certification Parité™ Platine. Cette certification souligne les efforts soutenus de l'organisation pour mettre en place des mesures, des pratiques et des programmes favorisant l'atteinte de la parité. La Société s'est également vu attribuer la certification Bien au travail de niveau 3 (anciennement Reconnaissance Entreprise en santé) pour une troisième année consécutive – la plus haute reconnaissance décernée par cœsion SP en matière de santé et mieux-être au travail.

Le site de jeu en ligne de Loto-Québec a par ailleurs obtenu la certification JR vérifié (RG check), délivrée par le Conseil du jeu responsable, un organisme canadien reconnu à l'échelle internationale. Ce programme d'accréditation indépendant et rigoureux mesure la qualité ainsi que l'efficacité des mesures de jeu responsable.

La Société s'est aussi illustrée sur le plan de la gestion environnementale de ses bâtiments. Trois de ses établissements figurent parmi les premiers au Québec à avoir obtenu la nouvelle certification BOMA BEST® 4.0, plus exigeante que la version 3.0.

Résultats et constats de la dernière année

L'année 2024-2025 constituait la deuxième année du plan stratégique 2023-2026 de Loto-Québec. La Société a continué d'agir en fonction des orientations et objectifs qui y sont définis, notamment en ce qui concerne sa présence en ligne, sa responsabilité sociétale, le milieu de travail qu'elle offre à ses équipes ainsi que sa performance financière et organisationnelle. Le texte qui suit fait état des résultats des indicateurs pour la dernière année.

Orientation stratégique 1

Proposer une expérience diversifiée, renouvelée et connectée

La migration de la clientèle vers les plateformes de Loto-Québec s'est poursuivie de manière soutenue, avec une hausse de 42,2 % par rapport à la valeur de référence, surpassant ainsi largement la cible, fixée à 16,2 %. Ce résultat notable s'explique entre autres par la bonne performance du programme de reconnaissance *Casino Privilèges* dans les casinos et les salons de jeux.

Les nombreuses améliorations apportées aux plateformes numériques de la Société ont permis d'obtenir sur ces plateformes un taux de satisfaction de la clientèle record de 80,7 %, dépassant considérablement la cible, établie à 75,6 %.

La proportion des revenus en ligne a atteint 16,3 %, en hausse par rapport à la valeur de l'année précédente, qui était de 15,0 %, et légèrement au-delà de la cible, fixée à 15,3 %.

Orientation stratégique 2

Réaliser nos ambitions en collaboration avec nos parties prenantes

La proportion des joueurs utilisant une mesure de jeu responsable est à 18 %, en légère baisse comparativement à l'année précédente, qui était à 19 %, mais tout de même en hausse de un point de pourcentage comparativement à la valeur de départ. Le nombre absolu de joueurs utilisant une mesure de jeu responsable est néanmoins en hausse de 17 %.

Deux nouvelles initiatives pour renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent ont été prises durant l'année. Leur nombre est maintenant de 23, conformément à la cible. Ces mesures concernent la vérification de la provenance des sommes d'argent et la production d'un système permettant de suivre en temps réel les activités de jeu aux machines à sous.

Le taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2009 continue d'afficher une réduction importante, avec une baisse de 50,7 %, bien au-delà de la cible, fixée à 27,0 %. Cet excellent résultat s'explique notamment par les efforts déployés dans la gestion énergétique des bâtiments et l'électrification progressive du parc de véhicules automobiles de la Société.

L'opinion positive de la population à l'égard de Loto-Québec est en légère hausse, à 64 %, alors qu'elle était à 63 % l'année précédente. Ce résultat est en partie attribuable à la bonne performance des commandites en matière de visibilité.

Les diverses actions caritatives de la Société, dont le bénévolat d'entreprise, et la grande générosité des équipes ont permis à l'indice de solidarité de se maintenir à 2,0 M\$ et de dépasser la cible, soit 1,8 M\$.

Orientation stratégique 3

Offrir un milieu de travail sain, inclusif et engageant

Le taux de roulement reste considérablement bas, atteignant 4 % à la fin de l'exercice, comparativement à 4,9 % l'année précédente. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il se situe bien en deçà de la cible de 10 %.

La proportion des employés issus de la diversité a quant à elle connu une progression constante durant l'année financière, avec une augmentation de 1,5 point de pourcentage. L'année s'est conclue avec un taux de 27 %, conformément à la cible.

Orientation stratégique 4

Simplifier nos façons de faire

La gestion efficiente est demeurée une priorité pour l'organisation, comme en témoigne le ratio des charges totales sur les produits, qui s'est établi à 31,4 %, soit près de la cible de 30,0 %.

Les efforts déployés au cours de la dernière année ont permis de générer un résultat net de 1,518 G\$, en hausse par rapport à l'année précédente, alors qu'il s'élevait à 1,511 G\$, et au-delà de la cible, établie à 1,514 G\$.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « Règlement »), adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30, a. 3.01 et 3.02);

Considérant que la loi et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs, lesquels sont reproduits à titre informatif à l'annexe 1 du présent Code;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

Les membres du conseil d'administration ont adopté le code d'éthique et de déontologie qui suit :

1 • DÉFINITIONS

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après désignent :

- a) « Administrateur » : un membre du Conseil, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein au sein de la Société;
- b) « Association » : regroupement de personnes ayant un but commun autre que la réalisation de bénéfices pécuniaires à partager entre les membres;
- c) « Code » : le présent Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs et des Dirigeants de Loto-Québec et de ses Filiales;
- d) « Comité » : le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale du Conseil, prévu par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;
- e) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement de l'Administrateur ou du Dirigeant est également couverte par la présente définition;
- f) « Conjoint » : les époux ou les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an;
- g) « Conseil » : le conseil d'administration de la Société;
- h) « Contrat » : un contrat conclu ou projeté;
- i) « Contrôle » ou « Contrôlent » : la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;
- j) « Dirigeant » : à l'égard de la Société, tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;
- k) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, certains intérêts ou certaines opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une Association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;
- l) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;
- m) « Filiale » : une filiale à part entière de la Société;

- n)** « Information confidentielle » : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne autre qu'un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe;
- o)** « Loi » : la *Loi sur la société des loteries du Québec* (RLRQ, c. S-13.1);
- p)** « Personnes liées » : personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, ces personnes ayant un lien par :
- i. le sang;
 - ii. le mariage;
 - iii. l'union civile;
 - iv. l'union de fait;
 - v. l'adoption;
- aux fins du présent Code, lui sont également liés :
- vi. l'enfant d'une personne visée aux paragraphes ii à iv;
 - vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit;
 - viii. la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé;
 - ix. la personne morale dont l'Administrateur ou le Dirigeant détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant le droit de vote;
 - x. la personne morale qui est Contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne visée aux paragraphes i à iv et vi, ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement;
 - xi. toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;
- q)** « Société » : Loto-Québec et ses Filiales.

2 • DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1** Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et en l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses Administrateurs et ses Dirigeants.
- 2.2** Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 2.3** Le présent Code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de la Société, qui sont tenus d'en respecter les dispositions.
- 2.4** Le présent Code est établi conformément à la Loi, au *Règlement sur la régie interne de la Société* et au Règlement. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.5** Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité, qui en assure la révision.
- 2.6** Dans le présent Code, l'interdiction de faire un geste inclut la tentative de faire ce geste et toute participation ou incitation à le faire.
- 2.7** La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent Code.

3 • PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 3.1** L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 3.2** L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement, lequel fait partie intégrante du présent Code, selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Celui qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et, généralement, des engagements de même nature découlant de la loi et du code d'éthique de l'Entreprise ou de l'organisme au sein duquel l'Administrateur ou le Dirigeant qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions dans un autre organisme ou une Entreprise, l'Administrateur ou le Dirigeant doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou Entreprise qui pourrait avoir un impact significatif sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. Il est tenu d'informer la Société dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des Administrateurs sur cette question.

- 3.3** L'Administrateur ou le Dirigeant doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.

- 3.4** Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

Il a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par la Société, et doit en promouvoir le respect et s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

- 3.5** L'Administrateur ou le Dirigeant doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

- 3.6** L'Administrateur ou le Dirigeant prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

- 3.7** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission, la vision et les orientations stratégiques de la Société telles qu'établies dans son plan stratégique.

- 3.8** L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, avoir les facultés affaiblies par l'effet de l'alcool, de drogues, l'abus de médicaments ou de toute autre substance.

De plus, l'Administrateur ou le Dirigeant ne peut consommer de cannabis et ses dérivés (sauf si requis pour des fins thérapeutiques) ni de drogues illicites dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou lorsqu'il est en représentation pour la Société, ni en faire le trafic ou la distribution.

- 3.9** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, pour son bénéficiaire personnel ou celui d'une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant, ou d'un tiers, offrir quelque cadeau, invitation à une activité de divertissement, don, service, avantage ou autre faveur pouvant avoir une influence dans l'exécution de ses rôles et responsabilités, ou qui serait susceptible de porter préjudice à la crédibilité de la Société.

Il doit également refuser tout cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage qu'il peut se voir offrir à l'occasion d'activités liées à ses fonctions. Il en est de même des repas et des billets d'événements sociaux, culturels ou sportifs. Si un tel avantage lui est offert, l'Administrateur ou le Dirigeant doit le refuser et le retourner au donateur. Par ailleurs, pour des besoins d'affaires reliés aux opérations de la Société, l'Administrateur ou le Dirigeant peut accepter de participer à certains événements ou repas en ayant obtenu l'autorisation du président et chef de la direction, dans le cas du Dirigeant, et celle du président du Conseil, dans le cas de l'Administrateur.

3.10 Les prix de présence gagnés par un Administrateur ou un Dirigeant doivent être remis à l'organisme qui tient l'événement si la participation a été payée par la Société, étant entendu que les accompagnateurs desdits Administrateurs ou Dirigeants sont soumis à la même règle.

3.11 L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

3.12 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

3.13 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflit d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.

Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.

3.14 L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

3.15 L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle :

- il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître ;
- s'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'informations par ce système. Il ne doit pas acheminer à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système ;
- il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Ces mesures consistent notamment :
 - à ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Information confidentielle ;
 - à prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents ;
 - à éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler de l'Information confidentielle ;
 - à noter sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence ;
 - à se défaire par des moyens appropriés (déchetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque celui-ci n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur ou de Dirigeant.

3.16 Dans le but d'assurer une diffusion d'information de qualité sur les activités de la Société, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit échanger de quelque façon que ce soit avec des représentants des médias, à moins qu'il n'y soit expressément autorisé. Toute demande provenant des médias doit être redirigée au porte-parole de la Société.

- 3.17** L'Administrateur ou le Dirigeant doit porter une attention particulière à ses propos sur les médias sociaux. Tout utilisateur des médias sociaux est personnellement responsable du contenu qu'il publie. Ainsi, toute publication contenant des propos susceptibles de nuire à la réputation de la Société, de ses Employés, de ses Administrateurs ou de ses Dirigeants, que ce soit en son nom personnel ou en tant que représentant de la Société, constitue une atteinte aux objectifs du présent Code. En cas de doute, l'Administrateur ou le Dirigeant doit s'abstenir de publier tout commentaire au sujet de la Société.
- 3.18** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.19** Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou une Entreprise avec qui il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions. Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.20** L'Administrateur ou le Dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale doit en informer le président du Conseil.
- Le président du Conseil ou le président et chef de la direction qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- 3.21** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération partisane.

4 • DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS À L'ÉGARD DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Prévention des conflits d'intérêts

- 4.1** L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.
- L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.
- L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.
- Quant aux autres Administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.
- 4.2** L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation de son mandat, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une Association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11 s'appliquent.
- Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise ou une Association doit, sous peine de révocation de son mandat, se conformer aux dispositions des articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11.
- 4.3** Pour être considéré comme indépendant, un Administrateur ne peut notamment :
- être ou avoir été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de la Société ou être lié à une personne visée à l'article 1.p qui occupe un tel emploi;

- être à l'emploi du gouvernement ou d'un organisme du gouvernement au sens de l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, c. V-5.01) ;
- avoir les liens déterminés par le gouvernement en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

L'Administrateur doit déclarer au Comité, dès son entrée en fonction, et par la suite annuellement, l'existence ou l'absence de liens tels que ceux qui sont mentionnés aux premier et deuxième points du paragraphe précédent. Il doit également déclarer, dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration.

4.4 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur ou de dirigeant d'une Entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui contrôlent l'Entreprise concernée pour :

- détenir des actions, des parts, des parts sociales, toute autre valeur ou tout autre titre émis par cette Entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette Entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de tels actions, parts sociales, titres ou valeurs ;
- bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet Administrateur ou ce Dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'Administrateur ou du Dirigeant au sein de l'Entreprise liée ;
- bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'Entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée ; ou
- bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de Contrôle de l'Entreprise liée.

Dénonciation et abstention

4.5 L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un Contrat avec la Société ; ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec la Société, ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cette Entreprise ;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, Dirigeant ou Administrateur de la Société relativement à ce Contrat ou à cet intérêt.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

4.6 La divulgation requise à l'article 4.5 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question concernée est à l'étude ;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question concernée en acquiert un ;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu ;
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question à l'étude.

4.7 Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 immédiatement après :

- a) avoir appris que le Contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la décision concernée ; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

4.8 L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

4.9 Les articles 4.5 à 4.8 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

4.10 L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.10.1 Le Dirigeant doit dévoiler tout Contrat à des fins personnelles qu'il entend conclure avec une Entreprise qu'il sait être un fournisseur de la Société, et ce, dans chacun des cas suivants :

- a) Si le Dirigeant ou la direction à laquelle il est rattaché au sein de la Société a été ou est en relation d'affaires avec ce fournisseur ;
- b) S'il est susceptible de tirer un quelconque avantage en raison de son statut de Dirigeant dans le cadre de la négociation du Contrat avec ce fournisseur ;
- c) Si la conclusion du Contrat est susceptible de le placer dans une situation de Conflit d'intérêts; ou
- d) Si, dans l'exercice de ses fonctions, il est en contact avec des représentants de ce fournisseur.

Sont exclus de la présente obligation de divulgation les Contrats usuels conclus avec une entreprise de service public tel que le service d'électricité ou les services de communications (téléphonie résidentielle, télévision ou Internet) de même que les Contrats visant l'obtention de services professionnels.

Le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise ci-dessus par écrit au président et chef de la direction avant la conclusion du Contrat avec le fournisseur en précisant le nom du fournisseur visé, la nature du Contrat et sa valeur. Si toutefois le Dirigeant concerné est le président et chef de la direction, la divulgation doit être faite au président du Conseil.

4.11 L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration prenant la forme prévue à l'annexe 2 et contenant les renseignements suivants :

- a) le nom de toute Entreprise dans laquelle il ou une Personne liée vivant sous le même toit :
 - détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens, en excluant toutefois les Entreprises cotées en bourse pour lesquelles il ou une Personne liée vivant sous le même toit détient moins de cinq pour cent des titres ;
 - assume ou détient une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue ; ou
 - a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif.
- b) à sa connaissance, le nom de toute Entreprise dans laquelle toute Personne liée :
 - détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens, à l'exclusion toutefois des Entreprises cotées en bourse pour lesquelles la Personne liée détient moins de cinq pour cent des titres ;
 - assume ou détient une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue ; ou
 - a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif.
- c) à sa connaissance, la nature de tout lien entre les Entreprises visées aux paragraphes qui précèdent et la Société ; et
- d) le nom de toute Association dans laquelle il exerce des fonctions ou de laquelle il est membre en précisant ses fonctions, le cas échéant, ainsi que les objets visés par cette Association.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à d) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

4.12 Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 4.5 à 4.11 au secrétaire de la Société, qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.5 à 4.11 dès qu'il en a connaissance.

4.13 L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.

4.14 Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.13, le secrétaire applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 3 du présent Code.

4.15 L'Administrateur ne peut notamment accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou de tout autre service semblable.

Dispenses

4.16 Le présent Code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme administrateur d'une personne morale;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société ou d'une de ses Filiales;
- e) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs;
- f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

5 • APPLICATION DU CODE

5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant.

L'Administrateur ou le Dirigeant s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le Comité.

5.2 Dans les 30 jours de l'adoption d'une modification de fond du présent Code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit produire au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe 4.

5.3 Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit, dans les 30 jours de son entrée en fonction, faire de même.

5.4 Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.

5.5 Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Administrateur et Dirigeant de la Société.

5.6 Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.

Le Comité désigne le secrétaire pour l'appuyer dans cette fonction.

5.7 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

5.8 Le Comité doit :

- réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
- informer les Administrateurs et les Dirigeants et assurer leur formation quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;
- donner son avis et fournir son soutien au Conseil (à la Société) et à tout Administrateur ou Dirigeant faisant face à une situation problématique ;
- traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
- faire enquête, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

5.9 Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

5.10 Le Comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

5.11 Le secrétaire assiste le Comité et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

5.12 L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
- la description de la violation ;
- la date ou la période de survenance de la violation ;
- une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

5.13 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

5.14 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'Administrateur ou le Dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

5.15 Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le Comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

5.16 Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent Code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du Comité aux conditions suivantes :

- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se produisent ;
- b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
- c) les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au Comité de façon exacte et complète ;
- d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

6 • PROCESSUS DISCIPLINAIRE

6.1 Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent Code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
- b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation de son mandat.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 5.4, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation du mandat d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'Administrateur public pour une période d'au plus 30 jours.

6.2 L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

6.3 Dans le cas d'une contravention à l'article 4.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du mandat du contrevenant.

6.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code et il doit les restituer à la Société.

6.5 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.

7 • ENTRÉE EN VIGUEUR

7.1 Le présent Code entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le Conseil.

Suivi des actions du plan de responsabilité sociétale 2023-2028

POUR L'EXERCICE 2024-2025

Comme le prévoit la *Loi sur le développement durable*, cette section fait état des objectifs fixés et des activités réalisées au cours de l'exercice 2024-2025 à l'égard de notre plan de responsabilité sociétale.

Nous présentons nos résultats de façon à mettre en perspective nos actions en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) selon les objectifs de

la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028.

Intitulé *Engagée pour la collectivité*, notre plan de RSE met en lumière la valeur de nos contributions en présentant certaines des actions de notre démarche de RSE. Il s'articule autour de quatre piliers :



PILIER 1
Les joueuses et les joueurs :
offrir une expérience de jeu positive



PILIER 2
Nos équipes :
favoriser la diversité, l'inclusion et le mieux-être



PILIER 3
La communauté :
contribuer à l'essor économique, culturel et social du Québec



PILIER 4
L'environnement :
réduire notre empreinte environnementale

Sous-objectifs de la SGDD 2023-2028 auxquels notre plan de RSE répond :

- 5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales
- 5.3.4 Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité
- 5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables
- 5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux
- 5.6.1 Augmenter la durabilité du parc immobilier et des infrastructures
- 5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation
- 5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État
- 5.8.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du parc de véhicules légers et lourds de l'État
- 5.8.2 Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto-solo des employés de l'État



Action 1 : Promouvoir les habitudes de jeu à moindre risque

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
S. O.	Indice sur les habitudes de jeu à moindre risque chez nos joueuses et nos joueurs <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension élevée du jeu • Engagement préalable élevé 	66 % 62 % (2023-2024)	67 % 63 %	65 % 60 %
Renseignements complémentaires : La légère baisse observée n'est pas statistiquement significative.				



Action 2 : Faire rayonner nos pratiques de commercialisation responsable

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
S. O.	Obtention de la certification RG Check pour chacun de nos casinos et de nos salons de jeux et pour lotoquebec.com	Nouvel indicateur	3 certifications	Certification obtenue pour lotoquebec.com
S. O.	Renouvellement de la certification en jeu responsable de niveau 4 de la World Lottery Association	Certifiée jusqu'en novembre 2022 Processus de renouvellement en cours	S. O.	Certification renouvelée en 2023-2024
S. O.	Reconnaissance de nos efforts en matière de commercialisation responsable dans la population québécoise	66 % (2023-2024)	67 %	62 %
Renseignements complémentaires : Puisque certains dossiers majeurs ont été priorités par l'organisation, les autres certifications RG Check ont été reportées en 2025-2026. La reconnaissance de nos efforts en matière de commercialisation responsable est mesurée par l'entremise d'un post-test publicitaire. La baisse observée s'explique par le changement dans la nature du message véhiculé dans notre campagne publicitaire.				



Action 3 : Poursuivre la mise en place des meilleures pratiques en matière de santé et mieux-être, en coresponsabilité avec nos équipes

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
S. O.	Pourcentage d'embauches de personnes issues de la diversité ²	34 %	36 %	36 %
S. O.	Maintien du niveau de la certification Bien au travail (anciennement Reconnaissance Entreprise en santé) et obtention de la certification Entreprise en santé	Bien au travail Niveau 3	Bien au travail Niveau 3	Bien au travail Niveau 3

¹ À moins d'avis contraire, l'année de référence est 2022-2023.

² Cet indicateur mesure le nombre de personnes embauchées pendant l'année appartenant à l'un des quatre groupes identifiés (minorités visibles, minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones), et non le nombre total d'employés issus de la diversité, comme suivi dans notre plan stratégique 2023-2026.



Action 4 : Faire vivre l'Indice de solidarité

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
s. o.	Somme totale remise en dons à des organismes sans but lucratif ou à des causes	1,6 M\$	1,8 M\$ (ce qui inclut 7 000 h de bénévolat)	2,0 M\$ (ce qui inclut 7 000 h de bénévolat)
s. o.	Nombre d'heures de bénévolat effectuées par nos équipes dans le cadre de notre programme de bénévolat d'entreprise	-		



Action 5 : Contribuer à l'essor et à l'accessibilité du divertissement et de la culture en soutenant les événements, les festivals et les acteurs de l'industrie engagés dans une démarche de développement durable

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
s. o.	Nombre de régions administratives du Québec dans lesquelles la Collection Loto-Québec est présente	Nouvel indicateur	7	7
5.3.4	Proportion des événements que nous commanditons qui affirment que notre programme d'accompagnement leur a permis de progresser dans l'intégration de pratiques de durabilité ²	Programme mis en place	70 %	88 %



Action 6 : Ancrer la responsabilité sociétale d'entreprise dans la gouvernance des projets majeurs

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.1.1	Proportion des projets majeurs visés ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	11 %	60 %	78 %

¹ À moins d'avis contraire, l'année de référence est 2022-2023.

² Les pratiques de durabilité touchent, entre autres, la présence d'un système de récupération multimatière, les mesures de protection des milieux naturels, les mesures d'accessibilité pour les personnes avec une déficience motrice, la réduction à la source, l'usage d'aliments locaux et les mesures de réduction des émissions de GES.



Action 7 : Contribuer à l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des émissions de GES du gouvernement du Québec dans son Plan pour une économie verte 2030

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.6.1	Taux de réduction des émissions de GES liées à l'énergie de nos bâtiments par rapport à 2009	-37 %	-27 %	-50 %
5.8.1	Taux de réduction des émissions de GES liées à la consommation de carburant de nos véhicules légers et lourds par rapport à 2009	-66 %	-68 %	-73 %



Action 8 : Améliorer la performance des systèmes de gestion environnementale de nos bâtiments

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.6.1	Proportion de nos établissements ² certifiés selon la version 3.0 de BOMA BEST®, par niveau	S. O.	S. O.	S. O.
5.6.1	Proportion de nos établissements ² certifiés selon la version 4.0 de BOMA BEST ³ , par niveau	S. O.	3/9	3/9
5.7.1	Nombre de nos établissements attestés <i>ICI on recycle +</i> et qui atteignent au minimum le niveau Performance	6	8	8

Renseignements complémentaires :

Le dépôt des demandes de certification BOMA BEST® 4.0 pour le Complexe multifonctionnel de Loto-Québec et le siège social a été effectué en mars. Nous sommes en attente de connaître les niveaux de certification.



Action 9 : Planter une culture zéro déchet pour nos casinos et nos salons de jeux

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.7.1	Proportion des matières résiduelles récupérées par rapport à l'ensemble des matières résiduelles générées dans nos casinos et nos salons de jeux (taux de mise en valeur réel global)	50 %	60 %	64 %

¹ À moins d'avis contraire, l'année de référence est 2022-2023.

² Puisqu'il n'est pas situé dans un de nos établissements, le Salon de jeux de Québec ne fera pas l'objet d'une demande de certification BOMA BEST®.

³ Le programme BOMA BEST® a récemment fait l'objet d'une refonte.



Action 10 : Favoriser le transport actif et collectif dans les déplacements domicile-travail

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.8.2	Proportion des déplacements domicile-travail des membres de nos équipes effectués en transport actif ou collectif, ou au moyen d'une autre solution de rechange à l'auto-solo	74 % (2023-2024)	74 %	94 %

Renseignements complémentaires :
La cible est présentement en révision auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre de la mise à jour du plan d'action de développement durable.



Action 11 : Contribuer à une transformation numérique responsable

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.5.1	Taux de croissance de l'indice de maturité numérique responsable ²	38,6 %	52 %	55 %



Action 12 : Contribuer à une économie durable et responsable

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.4.1	Proportion des contrats intégrant des composantes responsables (en nombre de contrats) ³	65 %	70 %	88 %
5.4.1	Proportion d'aliments québécois ⁴ dans notre offre de restauration	38 % (2023-2024)	Analyse des leviers et du marché	Analyse des leviers et du marché réalisée
5.4.1 5.6.2	Proportion des contrats de construction et de rénovation ⁵ intégrant des composantes responsables (en nombre de contrats)	100 %	100 %	90 %

¹ À moins d'avis contraire, l'année de référence est 2022-2023.

² Mesure de la maturité des ministères et des organismes gouvernementaux du Québec en regard des pratiques écoresponsables liées aux technologies de l'information et des communications. Sources : Académie de la transformation numérique et ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

³ Cet indicateur porte sur la reddition de comptes en lien avec l'article 22 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, soit, pour Loto-Québec, les appels d'offres publics dont les informations de conclusion du contrat ont été saisies dans le système électronique d'appel d'offres.

⁴ « Un aliment québécois est un aliment ayant été cultivé, élevé ou pêché au Québec ou un aliment ayant subi une transformation de sa nature au Québec par une entreprise étant elle-même considérée comme québécoise, c'est-à-dire exerçant ses activités dans un établissement situé sur le territoire québécois. » Source : Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

⁵ Cet indicateur répond à une attente particulière de la SGDD 2023-2028 à l'égard de Loto-Québec, soit « Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation » (5.6.2). Notre valeur de départ est explicable par le fait que la certification BOMA BEST® comprend plusieurs exigences devant être intégrées dans les appels d'offres liés aux travaux de construction et de rénovation, et que tous nos bâtiments sont certifiés depuis plusieurs années. Nous maintiendrons donc ces bonnes pratiques tout en assurant une amélioration continue de nos exigences et du suivi de leur mise en application. Note méthodologique : cet indicateur vise les appels d'offres classés dans la catégorie C01 des codes UNSPSC en matière de travaux de construction. Il porte sur la reddition de comptes en lien avec l'article 22 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, soit, pour Loto-Québec, les appels d'offres publics dont les informations de conclusion du contrat ont été saisies dans le système électronique d'appel d'offres.

Rapport annuel 2024-2025 de Loto-Québec

Coordination, rédaction et révision

Direction des communications corporatives

Conception graphique

Direction des communications graphiques et audiovisuelles

*An English version of this document
will be available on Loto-Québec's website.*

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN (version imprimée) : 978-2-555-01204-2

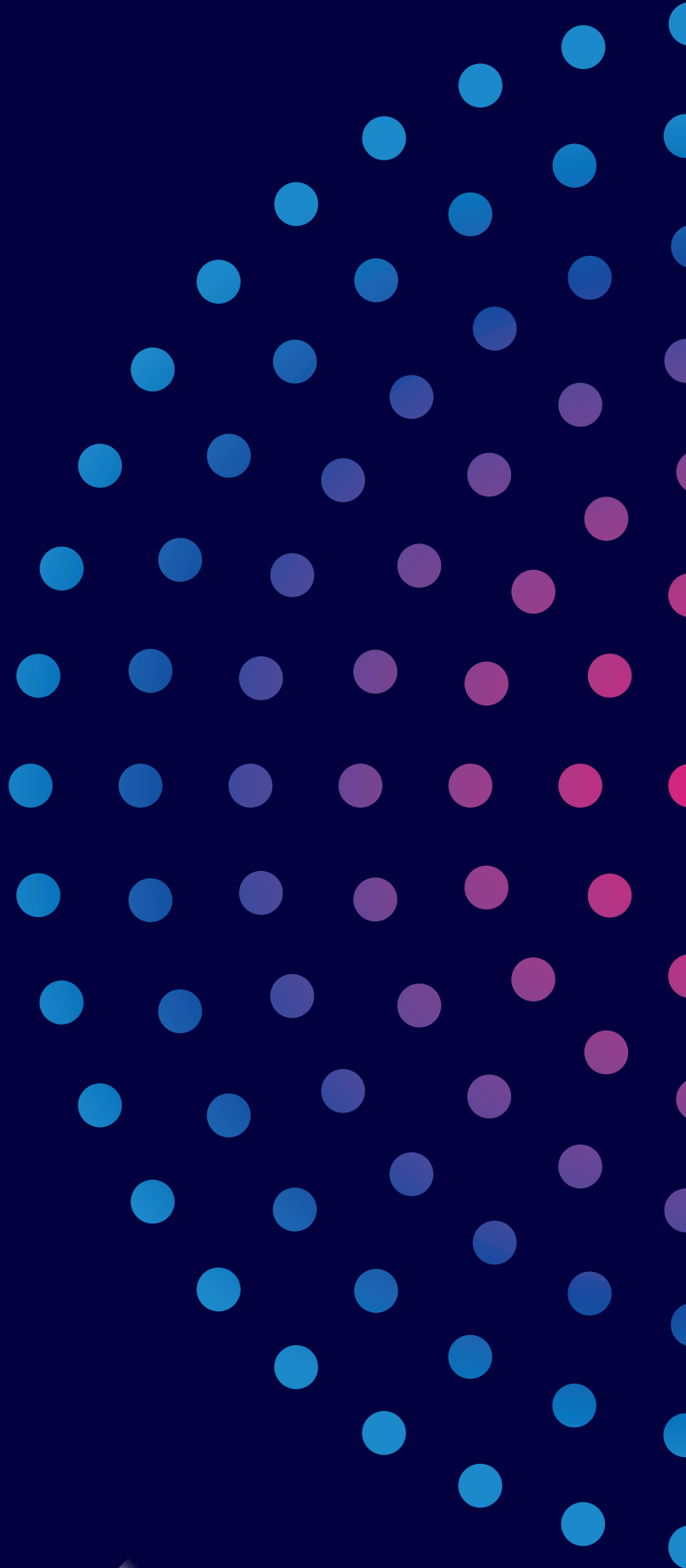
ISBN (version PDF) : 978-2-555-01205-9

ISSN : 0709-5724



Loto
Québec

lotoquebec.com



CERTIFIÉE NIVEAU 4
CADRE DU JEU RESPONSABLE
2023-2026

CERTIFIÉE
NORME DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ
VALIDE JUSQU'EN JUIN 2026



Certification en jeu responsable
pour lotoquebec.com